

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels

HSBC CONTINENTAL EUROPE

Société Anonyme au capital de 1 327 915 960 €

Siège social : 38 Avenue Kleber – 75116 Paris

775 670 284 R.C.S. Paris

Comptes annuels approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 27 mars 2026**A. – Etats financiers sociaux****I. – Bilan social**

(En millions d'euros.)

Actif	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Caisse, banques centrales et office des chèques postaux		58 607	50 946
Effets publics et valeurs assimilées (1)	4	41 987	27 426
Créances sur les établissements de crédit (2)	2	28 381	22 634
Opérations avec la clientèle (3)	3	43 454	53 373
Obligations et autres titres à revenu fixe (1)	4	13 251	11 864
Actions et autres titres à revenu variable	4	7 063	6 415
Participations et autres titres détenus à long terme	5	64	62
Parts dans les entreprises liées	5	1 358	1 878
Crédit-bail et location avec option d'achat	7	11	32
Immobilisations incorporelles (4)	6	251	113
Immobilisations corporelles	7	65	84
Autres actifs	9	14 922	20 755
Comptes de régularisation	10	39 796	39 056
Total de l'actif		249 210	234 638

(1) Après prise en compte de la présentation sur base nette des opérations relatives aux emprunts de titres. Voir Note 1, Note 4 et Note 15.

(2) Après prise en compte des règles de netting applicables aux opérations de pensions livrées et reçues. Voir Note 1, Note 2 et Note 11.

(3) Après prise en compte des règles de netting applicables aux opérations de pensions livrées et reçues et présentation de la créance de Centralisation auprès du fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts et Consignations en déduction de l'épargne réglementée. Voir Note 1, Note 3 et Note 12.

(4) Inclut la capitalisation des actifs incorporels conçus en interne des années précédentes.

Passif	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Banques centrales et office des chèques postaux		5	14
Dettes envers les établissements de crédit (2)	11	26 926	20 276
Opérations avec la clientèle (3)	12	105 258	97 977
Dettes représentées par un titre	13	25 160	25 821
Autres passifs (1)	15	45 937	38 296
Comptes de régularisation	16	30 423	36 563
Provisions	14	468	270
Dettes subordonnées	17	3 369	3 407
Capital souscrit	18 & 19	1 328	1 328
Primes d'émission	19	7 291	7 291
Réserves	19	1 113	1 088
Provisions réglementées		-	-
Report à nouveau (5)	19	2 280	1 808
Résultat de l'exercice	19	-66	499
Acompte sur dividende		-282	-
Total du passif		249 210	234 638

(1) Après prise en compte de la présentation sur base nette des opérations relatives aux emprunts de titres. Voir Note 1, Note 4 et Note 15.

(2) Après prise en compte des règles de netting applicables aux opérations de pensions livrées et reçues. Voir Note 1, Note 2 et Note 11.

(3) Après prise en compte des règles de netting applicables aux opérations de pensions livrées et reçues et présentation de la créance de Centralisation auprès du fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts et Consignations en déduction de l'épargne réglementée. Voir Note 1, Note 3 et Note 12.

(5) Avant affectation proposée soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale de HSBC Continental Europe.

Hors bilan	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Engagements financiers donnés	21	61 224	60 036
Engagements de garantie donnés	21	20 632	19 273
Engagements sur titres donnés		34 006	30 312
Engagements de financement reçus	21	522	1 052
Engagements de garantie reçus	21	697	7 379
Engagements sur titres reçus		52 214	35 976

II. – Compte de résultat social

(En millions d'euros.)	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Produits / (Charges)			
Intérêts et produits assimilés	23	7 017	8 806
Intérêts et charges assimilées	23	-6 256	-7 944
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés		28	55
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilés		-14	-38
Revenus des titres à revenu variable	24	86	619
Commissions (produits)	25	1 521	1 429
Commissions (charges)	25	-766	-635
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	26	932	654
Gains ou pertes sur opérations de placement et assimilés	27	75	-90
Autres produits d'exploitation bancaire		147	138
Autres charges d'exploitation bancaire		-50	-28
Produit net bancaire		2 720	2 966
Charges générales d'exploitation	28	-2 108	-1 791
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		-144	70
Résultat brut d'exploitation		468	1 245
Coût du risque	8	-177	-117
Résultat d'exploitation		291	1 128
Gains et pertes sur actifs immobilisés	29	599	-349
Résultat courant avant impôt		890	779
Résultats exceptionnels	30	-961	13
Impôts courants et différés	31	5	-293
Dotations et reprises des fonds pour risques bancaires généraux et provisions réglementées		-	-
Résultat net		-66	499

III. – Tableau des résultats comptables et des variations des capitaux propres

(En millions d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Résultats comptables		
Globaux	-66	499
– Par action (en euros) (1)	-0,25	1,88
Variations des capitaux propres (hors résultat de l'exercice 2025) (après affectation du résultat pour 2024)		
– Variation de l'écart de réévaluation	-	-
– Variation des réserves et du report à nouveau	499	671
– Affectation du résultat de l'exercice précédent	499	671
– Répartition des bénéfices	-	-
– Ajustement du report à nouveau à l'ouverture (2)	-2	-20
– Variation de réévaluation et provisions réglementées	-	-
– Acquisitions / cessions	-	-
Variation de la situation nette globale	497	651

– Par action (en euros) (1)	1,87	2,45
Dividende proposé	-	-
– Global	1 381	-
– Par action (en euros) (1)	5,2	-

(1) Le nombre d'actions à la fin de chaque exercice s'établit à 265 583 192 pour 2025 et 265 583 192 pour 2024.

(2) Ajustement du report à nouveau des succursales sur les années précédentes.

IV. – Notes annexes aux comptes sociaux

Faits significatifs de l'exercice 2025

Activité

Le produit net bancaire s'élève à 2 720 millions EUR, en baisse de 246 millions EUR d'une année sur l'autre, principalement en raison de la réduction des dividendes versés à la succursale allemande par ses filiales, une diminution qui a été en partie compensée par des variations de la valeur de marché positives sur les titres de transaction.

Les charges générales d'exploitation s'inscrivent en hausse de 317 millions EUR à 2 108 millions EUR, reflétant principalement une provision pour restructuration en France et en Allemagne et l'augmentation des refacturations intra-groupe.

Les dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles totalisent 144 millions EUR, soit une hausse de 213 millions EUR, qui s'explique dans une large mesure par la reprise de la dépréciation de l'écart d'acquisition de 116 millions EUR en 2024 à la suite de la cession des activités de banque de détail et de l'amortissement supplémentaire de 47 millions EUR des logiciels conçus en interne capitalisés ainsi que de la dépréciation de la succursale allemande de 63 millions EUR en 2025.

Le coût du risque de crédit s'élève à 177 millions EUR (hausse de 60 millions EUR), une progression d'une année sur l'autre due à l'augmentation des provisions de stage 3 en France et des succursales de 110 millions EUR, partiellement compensée par une réduction de la dépréciation de 50 millions EUR au sein de la succursale allemande.

Les gains ou pertes sur les cessions d'actifs immobilisés et placements à long terme s'établissent à un gain de 599 millions EUR, contre une perte de 349 millions EUR en décembre 2024. Les gains en 2025 proviennent principalement de la cession avant impôt des activités d'assurance vie en France, HSBC Assurances Vie (France) et des activités de banque privée en Allemagne, ainsi que de la non-survenance des pertes des exercices précédents imputables à la dépréciation de l'écart d'acquisition en France et à la dépréciation de l'investissement de la succursale allemande dans HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH.

Les résultats exceptionnels enregistrent une perte de 961 millions EUR, contre un gain de 13 millions EUR en 2024, principalement en raison de la cession du portefeuille conservé de prêts immobiliers et d'autres prêts en France.

Les impôts courants et différés constituent un crédit d'impôt de 5 millions EUR (2024 : charge de 293 millions EUR), dû principalement à un crédit d'impôt de 158 millions EUR en France résultant de la comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes fiscales et de provisions pour restructuration comptabilisées au cours de l'exercice, contrebalancés par une charge d'impôt de 153 millions EUR pour les succursales.

La perte nette de l'exercice s'établit à 66 millions EUR contre un bénéfice de 499 millions EUR en décembre 2024.

Au 31 décembre 2025, le total du bilan de HSBC Continental Europe s'élève à 249 milliards EUR contre 235 milliards EUR au 31 décembre 2024.

Cessions d'activités

Portefeuille conservé de prêts immobiliers et d'autres prêts en France

À la suite de la cession de ses activités de banque de détail en France le 1^{er} janvier 2024, HSBC Continental Europe a conservé son portefeuille de prêts immobiliers et d'autres prêts, d'une valeur comptable de 7,1 milliards EUR au moment de la cession. Le 31 octobre 2025, HSBC Continental Europe a finalisé la cession de son portefeuille conservé à un consortium composé de Rothesay Life Plc et CCF. La finalisation de la transaction s'est traduite par une perte avant-impôt de 1,1 milliard EUR comptabilisées dans les résultats exceptionnels.

Activités d'assurance vie en France

Le 31 octobre 2025, HSBC Continental Europe a finalisé la cession de ses activités d'assurance vie en France, à Matmut Société d'Assurance Mutuelle. La finalisation de la transaction s'est traduite par un gain avant-impôt de 450 millions EUR comptabilisé à la ligne « cessions d'actifs immobilisés et placements à long terme ».

Activités de banque privée en Allemagne

Le 3 octobre 2025, HSBC Continental Europe a finalisé la cession de ses activités de banque privée en Allemagne à BNP Paribas. La finalisation de la transaction s'est traduite par un gain avant-impôt de 149 millions EUR comptabilisé à la ligne « cessions d'actifs immobilisés et placements à long terme ».

- Pour plus d'informations, se reporter à la section « Notes annexes aux comptes consolidés » à la Note 1.3 Événements significatifs de l'année.

Comptabilisation d'une provision pour restructuration

Le 14 mai 2025, à la suite des annonces du Groupe HSBC, HSBC Continental Europe a proposé des changements le concernant qui reflètent l'accélération de la mise en œuvre de la stratégie de HSBC. Cette stratégie vise à simplifier l'organisation pour la rendre plus agile et à regrouper les activités de banque d'entreprises et celles de banque de financement, d'investissement et de marchés. Ce projet, qui concerne 10 pays, a fait l'objet d'une consultation avec le Comité d'entreprise européen. Des consultations locales ont également été menées en France (à travers un plan de sauvegarde de l'emploi intégrant un programme de départs volontaires) et en Allemagne avant sa mise en œuvre. En 2025, HSBC Continental Europe a comptabilisé 231 millions EUR de charges de restructuration en lien avec ces mesures, essentiellement des indemnités de fin de contrat.

Émissions et remboursements

En février 2025, HSBC Continental Europe a remboursé des obligations perpétuelles à taux variable précédemment comptabilisées en fonds propres de catégorie 2 (« Tier 2 ») d'un montant total de 16 millions EUR.

En mai 2025, HSBC Continental Europe a remboursé un prêt Tier 2 à la première date de remboursement, cinq ans avant l'échéance, pour un montant de 500 millions EUR et a émis un nouveau prêt Tier 2 pour HSBC Bank plc avec une maturité de onze ans pour un montant notionnel de 500 millions EUR.

En mai 2025, HSBC Continental Europe a remboursé un prêt à ordre Tier 2 (Schuldscheindarlehen) émis par la succursale allemande, pour un montant de 10 millions EUR et arrivant à échéance en juin 2028.

En juin 2025, HSBC Continental Europe a remboursé deux autres prêts à ordre Tier 2 (Schuldscheindarlehen) émis par la succursale allemande, pour un montant de 10 millions EUR et 5 millions EUR respectivement, tous deux arrivant à échéance en juillet 2025.

1. – Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes de HSBC Continental Europe sont établis conformément aux règlements 2014-03 et 2014-07.

Le règlement ANC 2022-06, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2025, n'a eu aucun impact sur les états financiers de HSBC Continental Europe.

(a) Portefeuille titres

Les opérations sur titre sont enregistrées conformément aux principes comptables définis aux articles 2311-1 à 2391-1 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

Les titres sont classés dans les catégories suivantes :

- les titres de transaction ;
- les titres de placement ;
- les titres d'investissement ;
- les titres de l'activité du portefeuille ;
- les autres titres détenus à long terme ; et
- les titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Les titres sont enregistrés au bilan en date de règlement.

Titres de transaction

Les titres de transaction sont à l'origine des titres négociables sur un marché actif, acquis ou vendus dès l'origine avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme et détenus dans le cadre de l'activité de mainteneur de marché ou gérés dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction.

Les titres de transaction sont enregistrés à leur prix d'acquisition et les frais d'acquisition sont comptabilisés directement en charges. À la date de clôture, ces titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent et les variations de valeur sont portées dans le compte de résultat. Les plus ou moins-values sur titres de transaction sont enregistrées dans la rubrique « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation ».

Titres de placement

Les titres de placement sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres visés aux articles 2351-1, 2351-2 et 2351-3 du règlement n° 2014-07 de l'ANC acquis dans une optique de rendement et pouvant faire l'objet d'une revente à plus ou moins brève échéance.

À la date d'acquisition, ils sont enregistrés au bilan à leur prix d'acquisition. Les frais d'acquisition sont rattachés au prix d'acquisition par politique comptable adoptée par HSBC Continental Europe selon Art. 2371-2 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

Selon l'article 2332-3 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produits sur la durée de vie résiduelle des titres. L'étalement de ces différences est réalisé en utilisant la méthode actuarielle.

À chaque arrêté comptable, les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable, corrigée des amortissements et reprises de différence mentionnés à l'alinéa précédent, et le prix de marché des titres font l'objet d'une dépréciation. Les gains provenant des opérations de couverture affectées sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dépréciations sur titres de placement sont enregistrés dans la rubrique « Gains ou pertes sur opérations de placement et assimilés ».

Titres d'investissement

Sont considérés comme des titres d'investissement les titres à revenu fixe acquis avec l'intention et la capacité de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à l'échéance.

Les titres d'investissement sont enregistrés à la date de leur acquisition au prix d'acquisition. Les frais d'acquisition sont rattachés au prix d'acquisition par politique comptable adoptée par HSBC Continental Europe selon Art. 2371-2 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

Selon l'article 2342-2 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produits sur la durée de vie résiduelle des titres. L'étalement de ces différences est réalisé en utilisant la méthode actuarielle.

Lors de l'arrêté comptable, les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable, corrigée des amortissements et reprises des différences décrites ci-dessus, et le prix de marché des titres à revenu fixe ne font pas l'objet d'une dépréciation, sauf s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles et sans préjudice des dépréciations à constituer en application des dispositions du Titre 2 du livre II du présent règlement, traitant du risque de crédit sur les titres, s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dépréciations sont enregistrés dans la rubrique « Gains et pertes sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

Titres de l'activité de portefeuille

Cette rubrique regroupe les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. C'est notamment le cas des titres détenus dans le cadre d'une activité de capital risque.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés initialement au prix d'acquisition et ultérieurement au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Selon l'article 2352-4 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, à chaque arrêté comptable, les moins-values latentes résultant de la différence entre la valeur comptable et la valeur d'utilité, calculées par lignes de titres, font l'objet d'une « dotation pour dépréciation » sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dépréciations sont enregistrés dans la rubrique « Gains et pertes sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

Autres titres détenus à long terme

Les « Autres titres détenus à long terme » sont des actions et valeurs assimilées que HSBC Continental Europe entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice.

Ces titres sont comptabilisés initialement au prix d'acquisition et ultérieurement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité, représentant ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dépréciations sont enregistrés dans la rubrique « Gains et pertes sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

Titres de participation et parts dans les entreprises liées

Cette rubrique regroupe les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres, ou d'en assurer le contrôle.

Selon l'article 2352-6 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, pour les autres titres détenus à long terme, les titres de participation et parts dans les entreprises liées, cotées ou non, la valeur d'utilité représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. À condition que leur évolution ne résulte pas de circonstances accidentelles, les éléments suivants peuvent être pris en compte pour cette estimation : rentabilité et perspective de rentabilité, capitaux propres, perspective de réalisation, conjoncture économique, cours moyens de bourse des derniers mois.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dépréciations sont enregistrés dans la rubrique « Gains et pertes sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

Opérations de pension livrée et transactions assimilées

Les opérations de cession ou d'acquisition temporaires de titres qui s'inscrivent juridiquement dans le cadre de la loi n° 93-1444 du 31 décembre 1993 modifiée par la loi n° 2003-1311 du 30 décembre 2003, dites de pension livrée sur titres, sont sans incidence sur la composition et la valorisation du portefeuille titres. Au plan comptable, conformément aux articles 2413-1 à 2413-4 du règlement n° 2014-07 de l'ANC), elles sont traitées comme des opérations de financement, la contrepartie des mouvements de trésorerie étant, suivant le sens de l'opération, une créance ou une dette. Les produits et charges perçus ou supportés par le cessionnaire ou le cédant sont comptabilisés en intérêts.

Valeurs reçues ou données en pension

Les opérations de pension qui ne sont pas effectuées dans le cadre de la loi n° 93-1444, les opérations de buy and sell back ainsi que les opérations de prêts et emprunts de titres garanties par des dépôts cash sont classées sous cette rubrique dans le bilan. Leur traitement comptable est identique à celui décrit ci-dessus pour les pensions livrées.

Prêts et emprunts de titres

Les opérations de prêts et d'emprunts de titres sont enregistrées conformément à l'article 2361-2 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

Conformément aux dispositions du règlement 2020-10, les titres empruntés sont présentés en déduction de la dette représentative des titres empruntés.

(b) Créances et dettes

Prêts évalués individuellement

Créances douteuses et douteuses compromises

Les créances douteuses et douteuses compromises sont comptabilisées conformément aux articles 2222-1 à 2222-2 du règlement 2014-07 de l'ANC.

Sont classées en créances douteuses les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque probable ou certain de non-recouvrement total ou partiel.

La segmentation des encours chez HSBC Continental Europe se reflète dans le système de notation interne des crédits en vigueur dans notre établissement : aux clients sains correspond une note allant de 1 à 8 ; les clients douteux non compromis se voient attribuer la note 9 ; la note 10 est réservée aux douteux compromis, y compris les créances irrécouvrables avant leur passage en pertes.

Sont ainsi classées en créances douteuses :

- les créances impayées depuis plus de trois mois pour tous les types de crédit et le crédit-bail mobilier, ce délai étant porté à plus de six mois en matière de crédit immobilier ou de crédit-bail immobilier et à plus de neuf mois pour les crédits aux collectivités locales ;
- les créances présentant des critères de risque avéré ;

- les créances qui, avant même l'expiration de ces délais, présentent un caractère contentieux (redressement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, etc.) ; et
- les créances issues de restructurations pour lesquelles le débiteur est à nouveau en défaut.

HSBC Continental Europe applique les dispositions de l'article 2221-2 du règlement n° 2014-07 de l'ANC relatif au caractère douteux des découverts. Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que :

- le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par HSBC Continental Europe ; ou
- le débiteur a été averti que son encours dépasse une limite fixée par HSBC Continental Europe dans le cadre de son dispositif de contrôle interne ; ou
- le débiteur a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Le déclassement en douteux d'une créance entraîne immédiatement celui de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie, selon le principe de contagion, et le cas échéant, le déclassement en douteux des contreparties du même groupe, selon une analyse au cas par cas.

En application des articles 2221-8 à 2231-3 du règlement 2014-07 de l'ANC relatif au traitement comptable du risque de crédit, HSBC Continental Europe a mis en œuvre les dispositions spécifiques portant sur les créances restructurées et les créances douteuses compromises.

En application de l'article 2221-8 du règlement 2014-07 de l'ANC, sont considérées comme douteuses compromises les créances dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Il s'agit des créances pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée ou pour lesquelles le contrat a été résilié en cas de crédit-bail, ainsi que des créances classées en douteux depuis plus d'un an, sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé compte tenu des informations sur les perspectives de recouvrement disponibles à ce stade. Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au moment de leur paiement effectif.

Retour en encours sain

Un encours devenu douteux peut être à nouveau classé dans la catégorie des encours sains lorsque le paiement des échéances initiales de cet encours a repris de manière régulière, sans incident de paiement conformément à l'article 2221-5 du règlement 2014-07 de l'ANC.

Concernant les crédits restructurés, le classement en encours douteux peut être abandonné si, d'une part, l'encours respecte la condition précédente et, d'autre part, le risque sur la contrepartie est levé.

Enregistrement en résultat

Les dotations pour dépréciations des créances douteuses et douteuses compromises, prises en charge pour la détermination du résultat de l'activité bancaire, sont déterminées chaque année en fonction des risques de non-recouvrement évalués après analyse individuelle de chacun des dossiers concernés. Conformément à l'article 2231-2 du règlement 2014-07 de l'ANC, les dépréciations sur créances douteuses et douteuses compromises sont égales à la différence entre la valeur actualisée des flux de récupération futurs attendus et la valeur brute comptable de l'actif. Ces dépréciations ne peuvent pas être inférieures aux intérêts enregistrés sur les encours douteux non encaissés.

Au compte de résultat, les dotations et reprises sur dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties sont comptabilisées sur la ligne « Coût du risque ».

(c) Dettes envers les établissements de crédit et opérations avec la clientèle

L'ensemble des dettes est enregistré au coût amorti. Sont incluses dans ces rubriques les opérations de pension.

(d) Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont classées selon la nature de leur support, à l'exclusion des titres subordonnés enregistrés au sein des dettes subordonnées.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt, les frais afférents à leur émission étant répartis linéairement sur cette même durée.

(e) Provisions

Conformément au règlement n° 2014-03 de l'ANC, les provisions sont constatées lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente attendue du bénéficiaire (qu'il soit connu ou pas), sera nécessaire pour éteindre une obligation juridique ou implicite du fait d'événements passés et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Provisions pour retraites et autres avantages

HSBC Continental Europe a choisi d'adopter la recommandation 2013-02 de l'ANC relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

HSBC Continental Europe fait bénéficier certains salariés d'avantages à long terme et d'avantages postérieurs à l'emploi à savoir régimes de retraite et indemnités de fin de carrière.

Les coûts comptabilisés pour le financement des régimes à prestations définies sont déterminés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées, chaque régime faisant l'objet d'évaluations actuarielles annuelles.

Les profits et pertes actuariels sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Le coût des services de l'année, le rendement attendu des actifs du régime, le coût des services passés, ainsi que l'effet de désactualisation des passifs du régime sont comptabilisés en charges d'exploitation.

L'engagement net au titre des prestations définies comptabilisé au bilan représente la valeur actuelle des obligations de prestations définies corrigée des coûts de services passés non comptabilisés et diminuée de la juste valeur des actifs du régime. Tout actif résultant de ce calcul est limité au coût des services passés non comptabilisés, augmenté de la valeur actuelle des remboursements disponibles des futures cotisations au régime.

Les versements aux régimes à cotisations définies et aux régimes de retraite publics sont comptabilisés en charge à la date à laquelle ils sont dus lorsque les obligations de HSBC Continental Europe au titre des régimes sont équivalentes à celles d'un régime à cotisations définies.

Provision au titre des paiements à base d'actions*Plan d'attribution d'actions*

HSBC Continental Europe octroie des plans d'attributions d'actions à ses employés en contrepartie des services rendus.

La charge est enregistrée en résultat sur la période entre la date d'attribution et la date d'acquisition.

L'annulation de la charge peut résulter de l'incapacité à remplir les conditions d'acquisition pendant la période d'acquisition. Le montant enregistré en résultat est ajusté pour tenir compte de la réalité des actions attribuées en date d'acquisition.

(f) Positions de change / Opérations en devises

Conformément aux articles 2711-1 à 2731-1 du règlement 2014-07 de l'ANC, les positions de change opérationnelles actives et passives en devises sont réévaluées au cours en vigueur à la clôture de la période et les profits ou pertes ainsi dégagés sont inclus dans les produits ou charges d'exploitation bancaire.

Précisons que les établissements assujettis comptabilisent les opérations de change au comptant ainsi que les autres opérations en devises dans des comptes ouverts et libellés dans chacune des devises utilisées. Sont considérées comme opérations de change au comptant pour l'application du présent titre les opérations d'achat ou de vente de devises dont les parties ne diffèrent pas le dénouement ou ne le diffèrent qu'en raison du délai d'usage.

À chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif ou hors bilan sont évalués au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche. Le cours de marché applicable aux éléments d'actif, de passif et aux engagements de change au comptant est le cours au comptant de la devise concernée. Le cours de marché applicable aux engagements de change à terme est le cours à terme restant à courir de la devise concernée.

(g) Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme non dénoués à la date de clôture et couverts par des opérations au comptant sont réévalués au cours du comptant de fin de la période. Les reports ou déports calculés lors de leur conclusion sont enregistrés prorata temporis au compte de résultat. Les contrats de change à terme secs ou couverts par des instruments à terme sont réévalués au cours du terme restant à courir.

(h) Instruments financiers à terme

Le groupe HSBC Continental Europe est actif sur l'ensemble des marchés des instruments financiers, soit pour le compte de sa clientèle, soit dans une optique de couverture d'éléments de bilan ou d'arbitrage.

Options de taux et de change

Les options sont des contrats passés entre deux parties qui confèrent à l'une d'elles, l'acheteur, le droit d'acheter ou de vendre un actif réel ou un autre instrument financier appelé « actif sous-jacent » au terme d'une certaine période, à un prix convenu au moment de la conclusion du contrat.

Les contrats d'options se traduisent par le versement d'une prime par l'acheteur au vendeur. HSBC Continental Europe traite des options de taux et des options de change.

Les principes de base du traitement comptable de ces différents produits sont identiques.

À la conclusion du contrat, le montant notionnel de « l'actif sous-jacent » sur lequel porte l'option est enregistré en hors bilan.

Contrats d'échange de devises et / ou de conditions d'intérêts (swaps, FRA)

Les contrats d'échange de devises et / ou de conditions d'intérêts sont enregistrés conformément aux articles 2521-1 et 2529-1 du règlement 2014-07 de l'ANC.

Les contrats sont comptabilisés distinctement selon qu'ils ont pour objet :

- de maintenir des positions ouvertes isolées afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêt ;
- de couvrir, de manière identifiée dès l'origine, conformément à l'article 4 du règlement n° 88-02 du CRBF modifié susvisé, le risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes, ou le risque de crédit dans le cas des Credit Default Swaps (« CDS ») ;
- de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement sur l'actif, le passif et le hors bilan ; et
- de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (activité de trading).

Sur le plan comptable, les méthodes utilisées diffèrent selon qu'il s'agit d'opérations de couverture ou d'opérations réalisées dans le cadre de l'activité de trading.

Les résultats des opérations de couverture d'actifs ou de passifs sont enregistrés prorata temporis. Il en est ainsi notamment pour les swaps négociés dans le cadre de la gestion actif / passif du risque global de taux.

Les soultes constatées lors de la résiliation ou de l'assignation d'un contrat d'échange de taux d'intérêt ou de devises sont rapportées immédiatement au compte de résultat. Toutefois lorsqu'un contrat répond ait initialement aux conditions définies aux points b) ou c) de l'article 2522-1 et que ce contrat est soit assigné, soit résilié et éventuellement remplacé par un autre contrat ou instrument équivalent, ces soultes peuvent être rattachées prorata temporis.

Les résultats sur les positions gérées dans le cadre d'un portefeuille de swaps de transaction sont évalués en valeur de marché après prise en compte d'une réfaction effectuée pour tenir compte des risques de contrepartie et des coûts futurs de gestion du portefeuille.

Les montants des notionnels sont inscrits en hors bilan.

Règles de compensation

Lorsque qu'il peut être établi que les obligations réciproques sont réglées sur base nette pour une même contrepartie, une même devise et une même date de maturité conformément aux accords contractuels en vigueur pour lesquels le droit de régler sur base nette peut être exercé, des règles de compensation sont appliquées. Par ailleurs, lorsque les conditions préalables au netting sont respectées, la compensation est appliquée aux instruments dérivés ainsi qu'au collatéral associé.

Risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme

La juste valeur des contrats doit prendre en compte le risque de contrepartie lié auxdits contrats.

La correction de valeur au titre du risque de contrepartie est au moins égale au coût en fonds propres déterminé dans les conditions précisées à l'article 2525-3 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

(i) Comptabilisation initiale et mesure ultérieure des immobilisations corporelles et incorporelles

HSBC Continental Europe applique l'approche par composants pour l'enregistrement et l'amortissement des immobilisations.

HSBC Continental Europe est en conformité avec le règlement n° 2014-03 de l'ANC pour la comptabilisation initiale, l'amortissement et la dépréciation des immobilisations corporelles.

Immeubles d'exploitation

Pour les immeubles d'exploitation, HSBC Continental Europe a appliqué l'approche par composants en retenant a minima les composants et les modes et durées d'amortissements suivants :

Composants	Modes et durées d'amortissements
Infrastructures	
Construction	25 et 50 ans linéaire
Gros œuvre	25 ans linéaire
Installations techniques	
Climatisation Ventilation Chauffage	10 ans linéaire

Installation électrique lourde	10 ans linéaire
Installation téléphonique et électricité légère	10 ans linéaire
Installation sécurité	10 ans linéaire
Agencements	
Travaux et agencements de second œuvre	10 ans linéaire

Autres immobilisations

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues sont déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés :

Composants	Modes et durées d'amortissements
Matériel de bureau	5 ans, linéaire
Mobilier	5 à 10 ans, linéaire
Matériel informatique	3 à 7 ans, linéaire
Logiciels	3, 5 ou 10 ans, linéaire

Immobilisations données en location – crédit-bail mobilier

Les immobilisations données en location dans le cadre de l'activité de crédit-bail mobilier sont enregistrées conformément aux principes comptables définis par l'avis n° 2006-C du 4 octobre 2006 du Comité d'Urgence afférents à l'interprétation des dispositions de l'avis n° 2004-15 du 23 juin 2004 du CNC relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs excluant dans les comptes individuels les contrats de location au sens d'IFRS 16 du champ d'application des articles 211-1 à 224-4 du règlement n° 2014-03 de l'ANC.

Les immobilisations données en location dans le cadre de l'activité de crédit-bail mobilier sont amorties, en utilisant la méthode linéaire, sur la durée réelle d'utilisation mais sans excéder la durée du contrat de location.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- mobilier et matériel de bureau : 5 ans ;
- matériel informatique : 3 ans ; et
- matériel et outillage : 5 à 7 ans.

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles données en location sont portées dans les charges sur opérations de crédit-bail et location avec option d'achat ou de location simple.

Dans la comptabilité financière, l'encours financier des contrats est substitué aux immobilisations nettes données en location. La différence entre les encours financiers et la valeur nette comptable des immobilisations est représentée par la réserve latente brute.

(j) Résultats exceptionnels

Ce poste comprend exclusivement les produits et les charges avant impôt, qui sont générés ou surviennent de manière exceptionnelle et qui ne relèvent pas de l'activité courante de l'établissement et le cas échéant, les corrections d'erreur significatives identifiées.

(k) Impôts différés

Des impôts différés sont constatés sur la base des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs au bilan et la valeur fiscale attribuée à ces actifs et passifs. En règle générale, tous les écarts temporaires imposables donnent lieu à l'enregistrement d'un passif d'impôt différé tandis que les actifs d'impôt différé sont constatés dans la mesure où il existe une probabilité de bénéfices imposables futurs sur lesquels sont affectés ces écarts temporaires déductibles.

Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'imposition applicables prévisionnels sur les périodes auxquelles les actifs seront réalisés ou les passifs réglés.

(l) Information sectorielle

L'information n'est pas disponible sur la base des comptes sociaux mais est détaillée sur une base consolidée dans le rapport de gestion.

2. – Prêts et créances sur les établissements de crédit

Ventilation des encours selon la durée restant à courir

(En millions d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Total après netting	28 381	22 634
Créance de centralisation Caisse des Dépôts et Consignations présentée en déduction de l'épargne réglementée	10	10
Netting titres reçus en pension livrée	46 274	31 880
Total avant netting - brut	74 665	54 524
À vue	2 924	3 051
À terme	71 560	51 303
≤ 3 mois	68 323	49 735
> 3 mois et ≤ 1 an	1 570	103
> 1 an et ≤ 5 ans	1 560	1 238
> 5 ans	107	227
Créances rattachées	181	170
Total général	74 665	54 524
– dont :		
Titres reçus en pension livrée	65 531	46 490
Prêts subordonnés	-	-

3. – Prêts et créances sur la clientèle

Ventilation des encours par nature

(En millions d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Total après netting	43 454	53 373
Netting titres reçus en pension livrée	9 662	5 287
Total avant netting – brut	53 116	58 660
Créances commerciales	2 705	2 609
Comptes ordinaires débiteurs	3 492	3 420
Autres concours à la clientèle	46 919	52 631
Total	53 116	58 660
– dont :		
Crédits éligibles au refinancement de la Banque centrale européenne ou Banque de France	2 875	3 533
Titre reçus en pension livrée	20 001	16 718

Ventilation des encours par qualité de crédit

(En millions d'euros.)	31/12/2025				31/12/2024
	Encours sains	Encours douteux	Dépréciation sur encours douteux	Total	Total
Crédits aux particuliers	1	9	-3	7	5 997
Crédits à la clientèle financière	6 275	156	-39	6 392	5 724
Crédits à la clientèle non financière	25 882	977	-372	26 487	29 905
Titres reçus en pension livrée	20 001	-	-	20 001	16 718
Créances rattachées	223	6	-	229	316
Total	52 382	1 148	-414	53 116	58 660
– dont :					
Prêts subordonnés				-	-
Créances douteuses non compromises brutes				1 058	1 360
Créances douteuses compromises brutes				90	77
Dépréciations sur créances douteuses non compromises brutes				-361	-297
Dépréciations sur créances douteuses compromises brutes				-53	-37

Ventilation des encours selon la durée restant à courir

(En millions d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
À vue	4 157	3 917
À terme	48 730	54 427
≤ 3 mois	22 899	18 264
> 3 mois et ≤ 1 an	5 796	6 480
> 1 an et ≤ 5 ans	17 603	21 075
> 5 ans	2 432	8 608
Créances rattachées	229	316
Total	53 116	58 660

4. – Portefeuilles de titres de transaction, de placement et d'investissement

(En millions d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Effets publics et valeurs assimilées	43 193	29 557
– Titres de transaction	25 558	19 561
– Titres de placement	12 610	9 519
– Titres d'investissement	4 927	399
– Créances rattachées	98	78
– Dont : titres empruntés présentés en déduction de la dette sur titres empruntés	1 206	2 131
Effets publics et valeurs assimilées après netting	41 987	27 426
Obligations et autres titres à revenu fixe	13 251	11 864
Titres de transaction	4 306	1 707
– Titres cotés	4 306	1 707
– Obligations non cotées, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	-	-
Titres de placement	8 001	9 280
– Obligations cotées	5 905	6 884
– Obligations non cotées, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	2 096	2 396
Titres d'investissement	879	812
– Obligations cotées	-	-
– Obligations non cotées, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	879	812
Créances rattachées	65	65
– Dont :		
Titres subordonnés	-	100
Titres empruntés	287	101
Actions et autres titres à revenu variable et TAP	7 063	6 415
Titres de transaction	6 973	6 320
– Actions cotées	6 904	6 271
– Actions et autres titres non cotés	69	49
Titres de placement	80	85
– Actions cotées	-	-
– Actions et autres titres non cotés	80	85
Titres de l'activité de portefeuille ('TAP')	10	10
– TAP cotés	-	-
– TAP non cotés	10	10
Total	63 507	47 836

Ventilation des effets publics et obligations par durée restant à courir

(En millions d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Effets publics et valeurs assimilées		
≤ 3 mois	1 588	1 890
> 3 mois et ≤ 1 an	8 077	2 292
> 1 an et ≤ 5 ans	17 240	10 636
> 5 ans	16 190	14 661
Créances rattachées	98	78
Total	43 193	29 557
Obligations et autres titres à revenu fixe		
≤ 3 mois	2 542	2 292
> 3 mois et ≤ 1 an	1 605	1 389
> 1 an et ≤ 5 ans	6 435	5 865
> 5 ans	2 604	2 253
Créances rattachées	65	65
Total	13 251	11 864

Valeur estimée du portefeuille de titres de placement et des titres de l'activité de portefeuille (« TAP »)

(En millions d'euros.)	31/12/2025		31/12/2024	
	Valeur nette comptable	Valeur estimée	Valeur nette comptable	Valeur estimée
Effets publics et valeurs assimilées	12 610	12 768	9 519	9 640
Obligations et autres titres à revenu fixe	8 001	8 013	9 280	9 232
Actions et autres titres à revenu variable	10	12	10	14
Total titres de placement et TAP (hors créances rattachées)	20 621	20 793	18 809	18 886

Le portefeuille de titres de placement est constitué essentiellement de titres à revenu fixe dont le risque de taux est généralement couvert. Les règles d'évaluation de ce portefeuille sont indiquées dans la Note 1a.

Plus et moins-values latentes sur titres de placement et titres de l'activité de portefeuille (« TAP »)

(En millions d'euros.)	31/12/2025		
	Avant provisions	Provisions nettes de couverture	Plus-values/ moins-values nettes
Plus-values latentes sur titres de placement et TAP	252	-	252
– Effets publics et valeurs assimilées	207	-	207
– Obligations et autres titres à revenu fixe	43	-	43
– Actions et autres titres à revenu variable	2	-	2
Moins-values latentes sur titres de placement et TAP	102	22	80
– Effets publics et valeurs assimilées	60	11	49
– Obligations et autres titres à revenu fixe	40	9	31
– Actions et autres titres à revenu variable et TAP	2	2	-

Informations complémentaires sur les titres données en application du règlement 2014-07 de l'ANC en date du 26 novembre 2014

La surcote (différence non amortie entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres) des titres de placement et d'investissement s'élève à 259,6 millions EUR pour 2025 et à 93,8 millions EUR pour 2024.

Aucun titre n'a fait l'objet d'un transfert d'un portefeuille à un autre en 2025 ou en 2024. Aucun titre d'investissement n'a été cédé durant l'exercice.

5. – Titres de participation, titres détenus à long terme et parts dans les filiales et entreprises liées

(En millions d'euros.)	31/12/2025 Valeur nette comptable	31/12/2024 Valeur nette comptable
Titres de participation	35	33
Titres cotés	-	-
– Établissements de crédit	-	-
– Autres	-	-
Titres non cotés	35	33
– Établissements de crédit	6	6
– Autres	29	27
Autres titres détenus à long terme	29	29
Titres cotés	-	-
– Établissements de crédit	-	-
– Autres	-	-
Titres non cotés	29	29
– Établissements de crédit	-	-
– Autres	29	29
Parts dans les entreprises liées	1 358	1 878
Titres cotés	204	-
– Établissements de crédit	204	-
– Autres	-	-
Titres non cotés	1 154	1 878
– Établissements de crédit	501	705
– Autres (1)	653	1 173
Créances rattachées		
Total	1 422	1 940

(En millions d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Valeur brute au 1 ^{er} janvier (hors avances et créances rattachées)	2 297	2 493
Variations de l'année :		
– Acquisitions de titres / augmentations de capital	-	22
– Cessions / réductions de capital (1)	-520	-218
– Incidence des différences de conversion	-	-
– Autres mouvements / fusions	-	-
Valeur brute au 31 décembre (hors avances et créances rattachées)	1 777	2 297
Dépréciation au 1 ^{er} janvier	-357	-294
Variations de l'année :		
– Dotations de l'exercice	-	-235
– Reprises de dépréciations	2	172
– Autres mouvements	-	-
– Incidence des différences de conversion	-	-
Dépréciations au 31 décembre	-355	-357
Créances rattachées	-	-
Valeurs nettes au bilan y compris créances rattachées	1 422	1 940

(1) Dont la cession de l'investissement dans les activités d'assurance vie en France, HSBC Assurances Vie (France), pour 514 millions EUR.

6. – Immobilisations incorporelles

(En millions d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Valeur brute au 1 ^{er} janvier	464	534
Variations de l'année :		
– Transferts et autres mouvements (1)	154	-4
– Acquisitions d'immobilisations	160	58
– Cessions d'immobilisations et autres mouvements	-4	-124
Valeur brute au 31 décembre	774	464

Amortissements au 1 ^{er} janvier	351	452
Variations de l'année :		
– Dotations de l'exercice aux amortissements et aux dépréciations (2)	129	28
– Transferts et autres mouvements (1)	60	-
– Cessions, retraits d'immobilisations et autres mouvements	-17	-129
Amortissements au 31 décembre	523	351
Valeurs nettes des immobilisations incorporelles au 31 décembre	251	113

(1) Principalement liés à la capitalisation de coûts de logiciels conçus en interne de 154 millions EUR (bruts). Ces coûts remplissaient les critères pour être comptabilisés à titre d'actif, mais avaient été comptabilisés en charges au lieu d'être capitalisés et immédiatement dépréciés lorsqu'ils avaient été encourus, tandis que le test de dépréciation réalisé sur les actifs non financiers indique une valeur comptable inférieure à la valeur d'utilité (au 31 décembre 2024 : valeur brute : 154 millions ; amortissement cumulé : 59 millions EUR ; dépréciation : 95 millions EUR). À compter du 1^{er} janvier 2025, à la suite de la révision de la structure des segments d'activité de HSBC Continental Europe et de l'amélioration des prévisions des flux de trésorerie, le test de dépréciation indique une reprise de dépréciation de 95 millions EUR, comptabilisée en tant que résultat exceptionnel (Note 30).

(2) Inclut une dépréciation dans la succursale allemande de 51 millions EUR.

7. – Immobilisations corporelles et crédit-bail et location avec option d'achat

Immobilisations corporelles (En millions d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Valeur brute au 1 ^{er} janvier	391	710
Variations de l'année :		
– Transferts et autres mouvements	-	-
– Acquisitions d'immobilisations	14	8
– Cessions d'immobilisations et autres mouvements	-3	-327
Valeurs brutes au 31 décembre	402	391

(En millions d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Amortissements au 1 ^{er} janvier	307	613
Variations de l'année :		
– Dotations de l'exercice aux amortissements et aux dépréciations (1)	39	25
– Transferts et autres mouvements	1	-
– Cessions, retraits d'immobilisations et autres mouvements	-10	-331
Amortissements au 31 décembre	337	307
Valeurs nettes au bilan au 31 décembre	65	84

(1) Incluent une dépréciation dans la succursale allemande de 19 millions EUR.

Ventilation des immobilisations corporelles par nature

(En millions d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Terrains et constructions d'exploitation	8	8
Terrains et constructions hors exploitation	-	-
Autres immobilisations corporelles	57	76
Valeurs nettes au bilan au 31 décembre	65	84

Crédit-bail et location avec option d'achat

(En millions d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisation en cours	-	-
Valeurs brutes (1)	97	206
Amortissements	-86	-174
Créances rattachées	-	-
Total	11	32

(1) Comprennent des machines de construction et outillages pour 48 millions EUR, des véhicules pour 30 millions EUR et d'autres équipements pour 19 millions EUR.

Au 31 décembre 2025, l'encours financier des contrats de crédit-bail mobilier s'élève à 15 millions EUR (42 millions EUR en 2024) et la provision pour réserve latente négative avant impôts différés est de 3 millions EUR (9 millions EUR en 2024).

8. – Dépréciations et provisions enregistrées en coût du risque

(En millions d'euros.)	Encours au 1 ^{er} janvier 2025	Dotations	Reprises utilisées	Reprises disponibles	Autres variations	Encours au 31/12/2025
Dépréciations sur les prêts bancaires et autres prêts à la clientèle (hors intérêts douteux)	334	207	-78	-49	1	415
Dépréciations sur titres	-	-	-	-	-	-
Provisions pour engagements par signature	38	26	-8	-24	-	32
Total des dépréciations et des provisions enregistrées en coût du risque	372	233	-86	-73	1	447

Coût du risque

(En millions d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Dotations nettes aux dépréciations de l'exercice :		
– Créances douteuses, douteux compromis, clientèle et interbancaires (hors intérêts douteux)	-172	-109
– Risques de contrepartie sur titres	-	-
– Engagements par signature	-6	-10
– Récupération sur créances amorties	1	2
Total coût du risque	-177	-117
– dont pertes :		
Non couvertes sur créances douteuses	-5	-58
Non couvertes sur engagements par signature	-	-
Couvertes par des provisions	-86	-348

9. – Autres actifs

(En millions d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Total après netting	14 922	20 755
Netting du collatéral associé aux dérivés	8 192	2 312
Total avant netting	23 114	23 067
– Dont :		
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	376	319
Débiteurs divers et autres comptes d'actif	22 738	22 748

10. – Comptes de régularisation actif

(En millions d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Total après netting	39 796	39 056
Netting des dérivés	13 538	14 834
Netting du collatéral associé aux dérivés	421	-
Total avant netting	53 754	53 890
– Dont :		
Comptes d'encaissement	49	70
Autres comptes de régularisation (1)	53 705	53 820

(1) Dont valeur de marché des dérivés : 51 812 millions EUR en 2025 (2024 : 52 112 millions EUR).

11. – Opérations de trésorerie et interbancaires

Répartition des opérations par échéance contractuelle résiduelle

(En millions d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Total après netting	26 926	20 276
Netting titres donnés en pension livrée	46 274	31 880
Total avant netting	73 200	52 156
À vue	13 952	10 694
À terme	59 138	41 359
≤ 3 mois	11 350	7 909
> 3 mois et ≤ 1 an	531	529
> 1 an et ≤ 5 ans	46 681	32 379
> 5 ans	576	542
Dettes rattachées	110	103
Total	73 200	52 156
– Dont : titres donnés en pension livrée	56 594	38 926

12. – Dépôts de la clientèle

Nature des opérations

(En millions d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Total après netting	105 258	97 977
Créance de centralisation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations présentée en déduction de l'épargne réglementée	10	10
Netting titres donnés en pension livrée	9 662	5 287
Total avant netting	114 930	103 274
Dépôts à vue	52 005	50 611
Comptes à régime spécial à vue	32	48
Comptes à régime spécial à terme	-	-
Comptes à terme	48 883	41 811
Total des dépôts de la clientèle (hors pensions livrées)	100 920	92 470
Titres donnés en pension livrée	13 828	10 596
Dettes rattachées	182	208
Total des comptes créditeurs de la clientèle	114 930	103 274

Ventilation des comptes créditeurs de la clientèle par durée restant à courir

(En millions d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
À vue	52 036	50 659
À terme	62 712	52 407
≤ 3 mois	57 493	48 747
> 3 mois et ≤ 1 an	4 994	3 148
> 1 an et ≤ 5 ans	53	346
> 5 ans	172	166
Dettes rattachées	182	208
Total	114 930	103 274

13. – Dettes représentées par un titre

Répartition des dettes représentées par un titre par type

(En millions d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Bons de caisse	-	-
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	9 835	9 860
Emprunts obligataires	14 915	15 587
Dettes rattachées	410	374
Total	25 160	25 821

Ventilation des dettes représentées par un titre par durée restant à courir

(En millions d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Dettes représentées par un titre	24 750	25 447
≤ 3 mois	3 887	2 541
> 3 mois et ≤ 1 an	2 807	4 187
> 1 an et ≤ 5 ans	10 933	10 121
> 5 ans	7 123	8 598
Dettes rattachées	410	374
Total	25 160	25 821

14. – Provisions

(En millions d'euros.)	Encours au 1 ^{er} janvier 2025	Dotations	Reprises utilisées	Reprises disponibles	Autres variations	Encours au 31/12/2025
Provisions pour engagements et litiges	39	26	-8	-23	-1	33
Autres provisions (1)	231	270	-36	-32	2	435
Total	270	296	-44	-55	1	468

(1) Dotations aux provisions principalement liées aux provisions pour restructuration : 156 millions EUR pour la France, 63 millions EUR pour la succursale allemande et 12 millions EUR pour d'autres succursales. Veuillez vous référer à la section Faits significatifs de l'exercice 2025 à la page 265 pour plus d'informations.

15. – Autres passifs

(En millions d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Total après netting	45 937	38 296
Netting du collatéral associé aux dérivés	421	2 312
Dont titres empruntés présentés en déduction de la dette sur titres empruntés	1 206	2 131
Total avant netting	47 564	42 739
– Dont :		
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	44	314
Créditeurs divers et autres (1)	18 693	16 788
Titres de transaction vendus à découvert et titres reçus en pension livrée revendus fermes	28 827	25 637

(1) Dont dépôts de garantie en espèces sur instruments financiers reçus en 2025 : 18 113 millions EUR, contre 13 782 millions EUR en 2024.

16. – Comptes de régularisation passif

(En millions d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Total après netting	30 423	36 563
Netting des dérivés	13 538	14 834
Netting du collatéral associé aux dérivés	8 192	-
Total avant netting	43 961	51 397
– Dont :		
Comptes de décaissement	32	29
Autres comptes de régularisation (1)	52 120	51 368

(1) Dont valeur de marché des dérivés (avant netting) : 51 144 millions EUR en 2025 et 50 321 millions EUR en 2024.

17. – Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes à terme ou à durée indéterminée, matérialisées ou non par des titres, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

(En millions d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Titres subordonnés remboursables	-	25
Titres participatifs et subordonnés à durée indéterminée	-	16
Emprunts subordonnés (à terme ou à durée indéterminée)	3 335	3 335
Dettes rattachées	34	31
Total	3 369	3 407

Émissions de HSBC Continental Europe

Les titres subordonnés émis par HSBC Continental Europe, en euros comme en devises, sont des dettes dont le remboursement, en cas de liquidation, n'est possible qu'après le désintéressement des autres créanciers mais avant celui des porteurs de titres participatifs ou de parts de capital.

Titres subordonnés

(En millions d'euros.)	Date d'émission	Date d'échéance	Taux de référence	Devise d'émission	31/12/2025 (En millions d'euros.)	31/12/2024 (En millions d'euros.)
Titres subordonnés remboursables (1)	07/07/2005 08/07/2005 25/06/2002	07/07/2025 08/07/2025 26/06/2028	Taux fixe Taux fixe Taux fixe	EUR EUR EUR	- - -	10 5 10
Titres subordonnés à durée indéterminée (1)	22/07/1985	Perpétuelle	TMO – 0.25	FRF	-	16
Dettes rattachées					-	-
Total (y compris les dettes rattachées) (1)					-	41

(1) En 2025, remboursement intégral des titres subordonnés.

Emprunts subordonnés

Emprunts subordonnés	Date d'émission	Date d'échéance	Type de taux	Devise d'émission	31/12/2025 (En millions d'euros.)	31/12/2024 (En millions d'euros.)
Emprunts à durée indéterminée (1)	26/05/2017 28/03/2018 18/12/2024 18/03/2022 06/12/2016 23/01/2019	Perpétuelle Perpétuelle Perpétuelle Perpétuelle Perpétuelle Perpétuelle	Taux fixe Taux fixe Taux fixe Taux variable Taux variable Taux fixe	EUR EUR EUR EUR EUR EUR	200 300 250 250 235 200	200 300 250 250 235 200
Emprunts subordonnés (2)	22/05/2020 08/12/2023 29/01/2024 21/03/2024 10/12/2024 22/05/2025	22/05/2030 08/12/2034 29/01/2035 21/03/2035 10/12/2036 22/05/2036	Taux variable Taux variable Taux variable Taux variable Taux variable Taux variable	EUR EUR EUR EUR EUR EUR	- 200 400 300 500 500	500 200 400 300 500 -
Dettes rattachées					34	31
Total (y compris dettes rattachées)					3 369	3 366

(1) Tier 1 additionnel : le remboursement total ou partiel de ces titres (Tier 1 additionnel ou « Additional Tier 1 ») est possible à partir de ou après la date d'échéance sous certaines conditions, à l'exception de deux dettes émises par la succursale allemande en 2016 et 2019 d'un montant de 435 millions EUR, dont le remboursement est possible uniquement en totalité.

(2) Le remboursement total ou partiel de ces titres (Tier 2) est possible, à partir de ou après la date d'échéance sous certaines conditions. Pour plus d'informations, voir les informations publiées au titre du Pilier 3 par HSBC Continental Europe.

18. – Capital social

	2025		2024	
	Nombre d'actions	Montant (En milliers d'euros)	Nombre d'actions	Montant (En milliers d'euros)
(Actions de 5 euros de nominal)				
Au 1 ^{er} janvier	265 583 192	1 327 916	212 466 555	1 062 333
– Exercice d'options de souscription	-	-	-	-
– Augmentation de capital	-	-	53 116 637	265 583
– Réduction du capital	-	-	-	-
Au 31 décembre	265 583 192	1 327 916	265 583 192	1 327 916

Droits de vote

Au 31 décembre 2025, le total des droits de vote s'établit à 265 583 192.

19. – Capitaux propres

(En millions d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Capital souscrit	1 328	1 328
Prime d'émission	7 291	7 291
Réserves	1 113	1 088
– Réserve légale	110	85
– Réserve des plus-values à long terme	405	405
– Réserve de réévaluation	3	3
– Réserve extraordinaire et autres	305	305
– Réserve libre	290	290
– Écart de réévaluation sur coût des services passés	-	-
Report à nouveau (1)	2 280	1 808
Acomptes sur dividende	-282	-
Provisions réglementées	-	-
Résultat de la période	-66	499
Capitaux propres	11 664	12 014

(1) Avant affectation à la distribution de dividendes et/ou à la réserve légale de l'année en cours.

Variation des capitaux propres

(En millions d'euros.)	31/12/2025
Solde au 1 ^{er} janvier	12 014
Résultat de la période	-66
Augmentation de capital	-
Prime d'émission	-
Acompte sur dividendes (1)	-282
Autres	-2
Solde au 31 décembre	11 664

(1) Acompte sur dividende de 282 millions EUR versé en octobre 2025.

Réserve légale

Cette réserve est constituée par un prélèvement d'un vingtième au moins des bénéfices de l'année. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital social. Elle n'est pas distribuable.

Réserve des plus-values nettes à long terme

La distribution de cette réserve entraînerait une imposition complémentaire égale à la différence entre l'imposition à taux normal et l'imposition à taux réduit.

Réserve de réévaluation (réévaluation de 1976)

Cette réserve peut être incorporée au capital mais elle ne peut être distribuée ou utilisée pour compenser des pertes.

Autres réserves

Les sommes mises en réserves depuis plus de cinq ans feraient l'objet d'un précompte si elles étaient distribuées. Pour les distributions mises en paiement à compter du 1^{er} janvier 2000, HSBC Continental Europe pourra, désormais, prélever les dividendes sur les bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés au titre d'exercices clos depuis cinq ans au plus, en commençant par le plus ancien, en application du décret du 21 décembre 1999.

20. – Engagements de retraites et autres avantages assimilés

(En millions d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Provision pour engagements sociaux	-48	10

Principales hypothèses actuarielles retenues pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements des régimes de retraite, qui serviront de base au calcul des charges étaient les suivantes :

France (en %)	Taux d'actualisation	Taux d'inflation	Taux de revalorisation des retraites versées et différées	Taux de revalorisation des salaires
Au 31 décembre 2025	3,50	2,00	2,00	2,85
Au 31 décembre 2024	3,25	2,00	2,00	2,92

Allemagne (en %)	Taux d'actualisation	Taux d'inflation	Taux de revalorisation des retraites versées et différées	Taux de revalorisation des salaires
Au 31 décembre 2025	4,12	2,10	2,10	2,10
Au 31 décembre 2024	3,41	2,25	2,25	2,25

HSBC Continental Europe détermine les taux d'actualisation en liaison avec ses actuaires sur la base du rendement actuel moyen d'emprunts de qualité (notés AA), dont les échéances correspondent à celles de ses obligations à régime de prestations définies.

Provision comptabilisée

(En millions d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Valeur actuarielle des engagements à prestations définies	324	373
Juste valeur des actifs des régimes	-372	-363
Passif/actif net comptabilisé	-48	10

L'ensemble des éléments constituant le tableau ci-dessous a été passé par résultat.

Passif/actif net des régimes de retraite à prestations définies

(En millions d'euros.)	Juste valeur des actifs des régimes de retraite	Valeur actualisée des obligations postérieures à l'emploi	Passif/actif net au titre des avantages postérieurs à l'emploi
Passif net au titre des avantages postérieurs à l'emploi au 1 ^{er} janvier 2025	-363	373	10
Coûts des services rendus	-	-5	-5
Revenu / (coût) d'intérêt net sur les passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi	-11	12	1
Effets de revalorisation	1	-22	-21
Prestations versées	1	-18	-17
Autres	-	-16	-16
Au 31 décembre 2025	-372	324	-48

Juste valeur des actifs des régimes de retraite ventilés par classe d'actif

(En millions d'euros.)	31/12/2025			
	Juste valeur	Prix coté observable sur un marché actif	Absence de prix coté observable sur un marché actif	Dont : HSBC
Juste valeur des actifs des régimes de retraite	-372	362	10	-
– Actions	-3	3	-	-
– Titres	-227	227	-	-
– Immobilier	-	-	-	-
– Dérivés	-	-	-	-
– Autres	-142	132	10	-

21. – Hors bilan

(En millions d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
A – Engagements de financement		
Engagements donnés	61 224	60 036
Accords de refinancement et autres engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	8 933	8 327
Accords de refinancement et autres engagements de financement en faveur de la clientèle	52 291	51 709
– Ouvertures de crédits confirmés	52 212	51 646
– Acceptations à payer et divers	79	63
Engagements reçus	522	1 052
Accords de refinancement et autres engagements de financement reçus d'établissements de crédit	522	1 052
B – Engagements de garantie		
Engagements donnés	20 632	19 273
– Cautions, avals et autres garanties d'ordre d'établissements de crédit	3 636	3 216
– Cautions, avals et autres garanties d'ordre de la clientèle	16 996	16 057
Engagements reçus	697	7 379
– Cautions, avals et autres garanties d'ordre (1)	697	7 379

(1) Principalement liés à la cession du portefeuille conservé de prêts immobiliers et d'autres prêts en France.

Autres valeurs données en garantie

(En millions d'euros.)	31/12/2025
Créances données en garantie de covered bonds	-
Créances données en garantie 3G (Gestion Globale des Garanties) et TRICP (Traitement Informatique des Créances Privées)	2 875
Créances données en garantie CCBM (Mo dèle de Banque Centrale Correspondante)	-
Titres donnés en garantie	4 026
Total	6 901

22. – Opérations sur instruments financiers à terme

(En millions d'euros.)	31/12/2025				31/12/2024			
	Juste valeur nette	Opérations de couverture (1)	Opérations de marché (1)	Total (1)	Juste valeur nette	Opérations de couverture (1)	Opérations de marché (1)	Total (1)
Opérations fermes	8,9	35	4 539	4 574	2,0	34	5 193	5 227
Opérations sur marchés organisés	-	-	115	115	-	-	99	99
– Contrats de taux	-	-	83	83	-	-	69	69
– Contrats de change	-	-	10	10	-	-	14	14
– Indices et actions	-	-	22	22	-	-	16	16
Opérations de gré à gré	8,9	35	4 424	4 459	2,0	34	5 094	5 128
– Futures de taux	-	-	416	416	-	-	627	627
– Swaps de taux	9,3	35	2 918	2 953	1,8	34	3 368	3 402
– Swaps de devises et swaps cambistes	-0,1	-	183	183	-0,1	-	172	172
– Autres contrats à terme	-0,3	-	907	907	0,3	-	927	927
Opérations conditionnelles	-2,2	-	449	449	-1,4	-	497	497
Opérations sur marchés organisés	-0,9	-	178	178	-0,8	-	191	191
– Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	-
– Options de change	-	-	81	81	-	-	94	94
– Autres options	-0,9	-	97	97	-0,8	-	97	97
Opérations de gré à gré	-1,3	-	271	271	-0,6	-	306	306
– Caps et floors	-0,2	-	77	77	-	-	98	98
Swaptions et options	-1,1	-	194	194	-0,6	-	208	208
– Achetés	-1,1	-	99	99	-0,6	-	109	109
– Vendus	-	-	95	95	-	-	99	99
Total des opérations sur instruments financiers à terme	6,7	35	4 988	5 023	0,6	34	5 690	5 724

(1) Montant des notionnels.

Informations complémentaires sur les contrats de taux d'intérêt de gré à gré

Montant des notionnels (En millions d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Contrats de couverture individualisée (1)	9	8
Contrats de couverture globale (2)	26	26
Contrats permettant une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction	2 918	3 368
Opérations de marché en position isolée	-	-

(1) Les swaps comptabilisés dans la catégorie « Contrats de couverture individualisée » ont pour objectif de couvrir le risque de taux et de change d'un actif et d'un passif.

(2) Les swaps comptabilisés dans la catégorie de « Gestion globale du risque de taux » ont pour objectif de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt du portefeuille d'actifs et de passifs de la banque.

Instruments financiers à terme : durée restant à courir

(En milliards d'euros.)	31/12/2025			
	≤1 an	>1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Instruments financiers de :				
– Devises	59	300	19	378
– Taux	1 186	1 362	1 149	3 697
– Autres	977	-32	3	948
Total	2 222	1 630	1 171	5 023

Montants de l'équivalent risque de crédit sur produits dérivés

(En millions d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
A – Contrats négociés à l'intérieur de conventions-cadres et bénéficiant des effets de compensation	9 973	12 378
1. Transactions réalisées avec des établissements de crédit appartenant à un pays du groupe OCDE	9 414	11 901
2. Transactions réalisées avec la clientèle, et avec des établissements de crédit n'appartenant pas à un pays du groupe OCDE	559	477
B – Autres contrats	2 478	2 579
1. Transactions réalisées avec des établissements de crédit appartenant à un pays du groupe OCDE	2 422	2 545

– Contrats sur taux d'intérêts	242	254
– Contrats sur devises	1 181	1 241
– Contrats sur actions	849	893
– Contrats de dérivés de crédit	1	1
– Contrats sur produits de base	149	156
2. Transactions réalisées avec la clientèle, et avec des établissements de crédit n'appartenant pas à un pays du groupe OCDE	56	34
– Contrats sur taux d'intérêts	-	-
– Contrats sur devises	56	34
– Contrats sur actions	-	-
Total des équivalents risque de crédit	12 451	14 957
Soit un montant équivalent risque de crédit après pondération de :	4 014	4 488

Effets des compensations sur les équivalents risque de crédit

(En millions d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Equivalents risques avant compensation	126 665	108 652
Bénéfices résultant de la liquidation des positions	-113 392	-93 025
Bénéfice résultant des garanties reçues	-822	-670
Equivalents risques après compensation	12 451	14 957

23. – Marge d'intérêts

(En millions d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts et produits assimilés		
Etablissements de crédits et assimilés	3 208	4 818
Clientèle	2 810	3 051
Obligations et autres titres à revenu fixe	999	937
Total	7 017	8 806
Intérêts et charges assimilés		
Etablissements de crédits et assimilés	-1 832	-2 806
Clientèle	-3 190	-3 645
Dettes subordonnées	-174	-206
Obligations et autres titres à revenu fixe	-1 060	-1 287
Total	-6 256	-7 944

24. – Ventilation des revenus des titres à revenu variable

(En millions d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Revenus		
Titres de placement et autres titres de l'activité de portefeuille	17	16
Titres de participation et autres titres détenus à long terme	-	-
Parts dans les entreprises liées	69	603
Total	86	619

25. – Ventilation des commissions

(En millions d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Commissions		
Produits	1 521	1 429
Sur opérations avec les établissements de crédit	126	123
Sur opérations avec la clientèle	126	126
Sur opérations de change	24	21

Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	300	307
Sur prestations de services pour compte de tiers	626	527
Sur engagements	264	260
Autres commissions	55	65
Charges	-766	-635
Sur opérations avec les établissements de crédit	-78	-69
Relatives aux opérations sur titres	-488	-379
Relatives aux opérations sur instruments financiers à terme	-1	-
Sur prestations de service pour compte de tiers	-166	-164
Sur engagements	-6	-8
Autres commissions	-27	-15
Total des commissions	755	794

26. – Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

(En millions d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Résultats		
Titres de transaction	1 319	419
Opérations de change	417	353
Instruments financiers à terme	-804	-118
Total	932	654

27. – Gains ou pertes sur opérations de placement et assimilés

(En millions d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Titres de placement		
Plus et moins-values	16	-48
Dépréciation :	59	-43
– Dotations	-70	-168
– Reprises	129	125
Titres de placement (activité de portefeuille)		
Plus et moins-values	-	1
Dépréciation :	-	-
– Dotations	-	-
– Reprises	-	-
Total	75	-90

28. – Ventilation des charges générales d'exploitation

(En millions d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Frais de personnel		
Salaires et traitements, charges sociales, impôts et taxes sur rémunération	-791	-757
Charges de retraite	-72	-76
Participation et intéressement	-12	-10
Total frais de personnel	-875	-843
Autres frais administratifs	-1 233	-948
Total des charges générales d'exploitation	-2 108	-1 791

Plan d'attribution d'actions

Au 31 décembre 2025, la provision s'élève à 13,64 millions EUR.

29. – Gains ou pertes sur actifs immobilisés

(En millions d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Gains ou pertes sur titres d'investissement	-	-
Gains ou pertes sur immobilisations incorporelles ou corporelles (1)	146	-115
Gains ou pertes sur titres de participation et titres détenus à long terme et entreprises liées (2)	453	-234
Total	599	-349

(1) Principalement liés à la cession des activités de banque privée en Allemagne en 2025.

(2) Comprennent le gain avant impôt de la cession des activités d'assurance vie en France, HSBC Assurances Vie (France), pour 450 millions EUR en 2025.

30. – Résultats exceptionnels

(En millions d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Gain/perte exceptionnel(le)		
Gain/perte sur cession d'une ligne d'activité principale (1)	-1 056	9
Dépréciations des actifs corporels et titres de participation	-	-
Coûts de la vente	-	4
Correction d'erreur (2)	95	-
Autres	-	-
Total	-961	13

(1) Principalement lié à la cession du portefeuille conservé de prêts immobiliers et d'autres prêts en France.

(2) Impact de la correction d'erreur liée à la capitalisation d'actifs incorporels décrit dans la Note 6.

31. – Impôts courants et différés

(En millions d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Impôts courants		
À taux normal	-172	-119
À taux réduit	-	-
Impôts différés	177	-174
Total	5	-293

Les impôts différés sont calculés selon les principes définis à la Note 1.

Les taux français retenus pour le calcul de ces impôts sont les suivants, tels que basés sur la date de liquidation de l'impôt :

(En %.)	2026	2025	2024
Impôts courants (1)	25,00	25,00	25,00
Taux réduit (imposition PVL T) (2)	3,1	3,1	3,1
Taux réduit (Plus-value de cession immeubles SIIC) (3)	19,0	19,0	19,0
Taux réduit (Fonds communs de placement à risque) (3)	15,0	15,0	15,0
Contributions sur l'impôt			
CSB	3,3	3,3	3,3
Contribution exceptionnelle	-	-	-
Impôts différés			
ID taux normal si retournement en 2025	25,00	25,00	25,00
ID taux normal si retournement en 2026	25,00	25,00	25,00
ID taux normal si retournement en 2027	25,00	25,00	25,00
ID taux normal si retournement en 2028	25,00	25,00	25,00
ID taux réduit si retournement en 2025	3,1	3,1	3,1
ID taux réduit si retournement en 2026	3,1	3,1	3,1
ID taux réduit si retournement en 2027	3,1	3,1	3,1
ID taux réduit si retournement en 2028	3,1	3,1	3,1

(1) Taux standard de 25 % (hors CSB de 3,3 %).

(2) Conformément à la législation fiscale française, les plus-values sur cession d'actions enregistrées comme des titres de participation selon le référentiel comptable français et détenues depuis au moins deux ans, sont imposables en France au taux effectif de 3,1 % (soit 12 % de la plus-value au taux standard de 25,83 %).

(3) Le régime est soumis à des conditions spécifiques.

Les bénéfices de HSBC Continental Europe sont imposés à des taux différents en fonction des pays dans lesquels ces bénéfices sont réalisés. La charge d'impôt la plus importante concerne la France où le taux applicable d'impôt sur les sociétés était de 25 % en 2024 et 2025. La contribution sociale sur les bénéfices est maintenue à 3,3 % sur la base de l'impôt sur les sociétés, ce qui porte le taux d'imposition effectif à 25,83 %.

Le taux d'imposition effectif final varie en fonction de la contribution des entités hors de France, notamment l'Allemagne, dont le taux d'imposition en 2025 est de 31,4 %, ainsi que d'autres succursales européennes. Comme prévu dans la Loi de finances allemande 2025, le taux de l'impôt sur les sociétés sera réduit de 1 % chaque année à compter de 2028 jusqu'en 2032, ce qui entraînera une réduction totale de 5 %.

Une surtaxe exceptionnelle d'impôt sur les sociétés a été instaurée par la Loi de finances française 2025 pour les sociétés réalisant un chiffre d'affaires d'au moins 1 milliard EUR. Bien que le chiffre d'affaires du groupe d'intégration fiscale français ait dépassé ce seuil en 2025, celui-ci n'est pas assujéti à la surtaxe en raison de ses résultats fiscaux négatifs au titre de 2024 et 2025.

La Loi de finances française 2026 prolonge la surtaxe d'une année supplémentaire. En 2026, un taux de 20,6 % s'appliquera aux sociétés réalisant un chiffre d'affaires compris entre 1,5 milliard EUR et 3 milliards EUR, et de 41,2 % pour celles dont le chiffre d'affaires dépasse 3 milliards EUR.

Impôt courant

Le compte de résultat affiche une charge d'impôt courant de 172 millions EUR en 2025 (2024 : 119 millions EUR), qui s'explique principalement par l'effet de la charge d'impôt enregistrée par les succursales de HSBC Continental Europe de 195 millions EUR (2024 : 160 millions EUR), dont notamment 101 millions EUR ont été constatés par l'Allemagne, 30 millions EUR par les Pays-Bas, 20 millions EUR par l'Irlande et 19 millions EUR par le Luxembourg. Ces charges d'impôt sont compensées par un crédit d'impôt en France de 24 millions EUR.

Impôt différé

L'exercice 2025 se solde par un crédit d'impôt différé de 177 millions EUR (2024 : charge de 174 millions EUR), qui s'explique principalement par le crédit d'impôt différé de la seule entité HSBC Continental Europe France de 134 millions EUR, y compris la comptabilisation de 100 millions EUR d'actif d'impôt différé sur des pertes reportables.

Au 31 décembre 2025, l'actif d'impôt différé net était de 834 millions EUR, contre 658 millions EUR au 31 décembre 2024. Cet actif d'impôt différé net comprend 672 millions EUR en France, 155 millions EUR pour l'Allemagne et 7 millions EUR pour les autres succursales européennes de HSBC Continental Europe.

L'actif d'impôt différé net en France de 672 millions EUR s'explique principalement par des pertes reportables des années précédentes de 601 millions EUR (2024 : 501 millions EUR). En 2025, la Direction a estimé le caractère probable des bénéfices imposables futurs permettant de recouvrer les actifs d'impôt différé du groupe d'intégration fiscale français, en tenant compte du reversement des différences temporaires imposables existantes, des déterminants de la performance passée, des prévisions des performances futures et de l'incertitude associée aux prévisions. Ces déficits sont indéfiniment reportables et il est estimé qu'ils seront utilisés à une échéance de 10 ans.

Impôt différé non comptabilisé

Les impôts différés non comptabilisés du groupe d'intégration fiscale français s'élèvent à 313 millions EUR (déficits fiscaux non reconnus : 1 210 millions EUR) au 31 décembre 2025 (2024 : 177 millions EUR (déficits fiscaux non reconnus : 685 millions EUR)).

32. – Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC

Des entités du Groupe HSBC, dont HSBC Continental Europe, font l'objet d'actions en justice et autres procédures menées par les autorités de régulation, découlant de l'exercice de leurs activités courantes. En dehors des cas décrits ci-dessous et de ceux décrits à la section « Risques juridiques et gestion des litiges » aux pages 175 et 176 du Document d'Enregistrement Universel 2025, HSBC Continental Europe considère qu'aucune de ces affaires ne revêt d'importance majeure. HSBC Continental Europe a procédé, en lien avec ces affaires, à des provisions dans tous les cas où un paiement pourrait être demandé en règlement des obligations découlant d'événements antérieurs et où une estimation fiable du montant desdites obligations peut être faite. Aucune provision comptabilisée ne constitue une reconnaissance de la part de HSBC Continental Europe d'un quelconque manquement ou d'une responsabilité juridique. Bien que l'issue de ces affaires et actions en justice soit par définition incertaine, la Direction estime que, sur la base des informations disponibles, HSBC Continental Europe a passé des dotations aux provisions appropriées, lorsque nécessaire, au titre des actions en justice à la date du 31 décembre 2025.

Bernard L. Madoff Investment Securities LLC

Diverses sociétés HSBC, qui fournissaient des services de conservation, d'administration et équivalents à un certain nombre de fonds dont les actifs étaient investis dans Bernard L. Madoff Investment Securities LLC (« Madoff Securities ») ont été cités comme défendeurs dans le cadre d'actions en justice liées à la fraude de Madoff Securities. HSBC Institutional Trust Services (Ireland) DAC (« HTIE ») et/ou sa filiale Somers Dublin DAC (« Somers ») sont visés par des demandes conjointement à d'autres sociétés HSBC.

Le 1^{er} août 2018, HSBC Continental Europe a acquis auprès de HSBC Bank plc 100 % des actions de HTIE. Le contrat d'acquisition prévoit qu'HSBC Bank plc indemniserait HSBC Continental Europe et/ou ses filiales au titre de certains passifs liés aux activités de HTIE et/ou de Somers. (HTIE a par la suite fusionné avec HSBC Continental Europe Dublin Branch).

Le trustee de Madoff Securities (le « Trustee ») a engagé des procédures judiciaires aux États-Unis contre diverses sociétés HSBC, y compris Somers, en vue de recouvrer des virements allégués de Madoff Securities aux sociétés HSBC d'un montant de 508 millions USD (plus intérêts). En septembre 2025, le tribunal des faillites du district sud de New York a rejeté certaines demandes (non liées à Somers) pour un montant de 324 millions USD. Le Trustee a interjeté appel. Les autres demandes du Trustee (y compris celles contre Somers) pour un montant de 184 millions USD, sont en instance.

Le Trustee a formé une demande contre diverses sociétés HSBC, y compris HTIE, devant la Haute Cour de justice d'Angleterre et du Pays de Galles (High Court of England and Wales) en vue de recouvrer des virements allégués de Madoff Securities à des sociétés HSBC. La demande n'a pas encore été signifiée et le montant réclamé n'a pas été précisé.

Enquêtes fiscales

Depuis 2023, le Parquet national financier français (« PNF ») enquêtait sur HSBC Continental Europe et la succursale de Paris de HSBC Bank plc, pour une présumée fraude fiscale en relation avec le régime de retenue à la source sur les dividendes appliqués à certaines activités de trading. En janvier 2026, HSBC Bank plc a conclu un accord avec le PNF afin de mettre un terme à l'enquête qui le visait. HSBC Bank plc a versé au total 302 millions EUR et cette affaire est désormais close. L'enquête qui visait HSBC Continental Europe a été close et aucune autre action n'a été engagée.

HSBC Bank plc et la succursale allemande de HSBC Continental Europe continuent de coopérer dans le cadre d'une enquête menée par le ministère public allemand sur de nombreuses institutions financières et leurs employés, en relation avec le régime de retenue à la source sur les dividendes appliqués à certaines activités de trading.

Sur la base des faits actuellement connus, il n'est pas possible à l'heure actuelle pour HSBC de prédire la résolution de cette affaire, notamment leur calendrier ou tout impact éventuel sur HSBC, qui pourrait être significatif.

Autres enquêtes réglementaires, examens et litiges

HSBC Continental Europe et/ou certaines de ses sociétés affiliées font également l'objet d'un certain nombre d'autres enquêtes et examens, de demandes d'informations, d'investigations et de vérifications de la part de diverses autorités fiscales, divers organismes de réglementation, d'autorités chargées de la concurrence et de l'application de la loi, ainsi que des procédures judiciaires, incluant des litiges et autres contentieux en rapport avec diverses questions découlant de leurs activités et opérations.

À l'heure actuelle, HSBC Continental Europe ne s'attend pas à ce que la résolution finale de ces questions ait une incidence significative sur sa situation financière. Toutefois, compte tenu des incertitudes liées aux procédures judiciaires et aux questions réglementaires, aucune garantie ne peut être donnée quant à l'issue finale d'une ou de plusieurs affaires en particulier.

33. – Implantations dans les États ou territoires non coopératifs

HSBC Continental Europe ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans les États ou territoires non coopératifs au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

34. – Événements postérieurs à la clôture

Lors de sa séance du 24 février 2026, le Conseil d'Administration a décidé le versement d'un dividende de 5,20 EUR par action (soit une distribution d'environ 1,4 milliard EUR) au titre de l'exercice 2025. Ce dividende, s'il est approuvé par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Mixte, sera payable après déduction de l'acompte sur dividende de 1,06 EUR par action déjà versé aux actionnaires au titre de l'exercice 2025.

Il n'y a pas eu d'autres événements significatifs entre le 31 décembre 2025 et la date d'approbation de ces états financiers par le Conseil d'Administration qui nécessiteraient un ajustement ou une information supplémentaire dans les états financiers.

35. – Autres informations

35.1. – Renseignements concernant les filiales et participations au 31 décembre 2025

(En milliers d'euros, sauf indication contraire)	Forme juridique	Activités	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus	
						Brute	Nette
A – Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de HSBC Continental Europe							
1 – Filiales (+ 50 %)							
HSBC Factoring (France) 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SA	Affacturage	9 240	161 161	99,99	39 236	39 236
Société Française et Suisse, 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SA	Société de portefeuille	599	8 789	100,00	60 384	9 676
SAPC UFIPRO Recouvrement 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SARL	Société de recouvrement	7 619	1 554	99,98	16 262	9 168
HSBC Global Asset Management (France) Immeuble Coeur Défense-110 esplanade du Général de Gaulle – 92400 Courbevoie (France)	SA	Gestion d'actifs	8 050	61 895	100,00	153 967	153 967
HSBC Services (France) 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SA	Société commerciale	2 242	456	100,00	36 877	1 970
Valeurs Mobilières Elysées, 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SA	Société de portefeuille	41 920	12 044	100,00	67 757	55 180
HLF 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SA	Crédit-bail	168 528	108 677	100,00	281 756	281 756
SFM 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SA	Société de participations	11 987	15 889	100,00	25 201	25 201
Foncière Elysées S.A. 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SAS	Société immobilière	14 043	5 758	100,00	44 478	28 464
Charterhouse Management Services Ltd 8 Canada Square – London E14 5HQ (Royaume-Uni)	Société à responsabilité limitée de droit anglais	Société de portefeuille	11 439	-	100,00	11 460	11 460
HSBC Real Estate Leasing (France), 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SA	Crédit-bail immobilier	38 255	62 852	80,98	37 190	37 190
CCF & Partners Asset Management Ltd 8 Canada Square – London E14 5HQ (Royaume-Uni)	Société à responsabilité limitée de droit anglais	Holding d'investissement	1	-	100,00	-	-
HSBC Bank Malta p.l.c. 116 Archbishop Street, Valletta, Malta	Public Limited company (SA)	Banque d'entreprises, assurance et gestion d'actifs	108 092	511 920	70,03	203 875	203 875
HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A. 18 Bd de Kockelscheuer, 1821 Gasperich Luxembourg	Limited Company (SA)	Banque privée	160 000	64 421	100,00	195 000	195 000
B – Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de HSBC Continental Europe							
1 – Filiales	-	-	-	-	-	-	-
a) Filiales françaises (ensemble)-	-	-	-	-	-	-	-
b) Filiales étrangères (ensemble)	-	-	-	-	-	-	-
2 – Participations							
a) Participations françaises (ensemble)	-	-	-	-	-	-	-
b) Participations étrangères (ensemble)	-	-	-	-	-	-	-

(En milliers d'euros, sauf indication contraire)	Prêts et avances consentis par HSBC Continental Europe et non remboursés	Montants des cautions et avals fournis par HSBC Continental Europe	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat (bénéfice net ou perte du dernier exercice)	Dividendes encaissés par HSBC Continental Europe au cours de l'exercice
A – Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de HSBC Continental Europe					
1 – Filiales (+50 %)					
HSBC Factoring (France) 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	2 951 363	-	111 258	20 485	-
Société Française et Suisse, 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	-	-	-	108	-
SAPC UFIPRO Recouvrement 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	-	-	-	-6	-
HSBC Global Asset Management (France) Immeuble Coeur Défense-110 esplanade du Général de Gaulle – 92400 Courbevoie (France)	-	-	206 938	14 380	10 063

HSBC Services (France) 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	-	-	-	-12	-
Valeurs Mobilières Elysées, 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	-	-	-	1 204	-
HLF 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	7 323	-	-	21 187	20 780
SFM 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	-	-	-	10 905	-
Foncière Elysées S.A. 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	-	-	199	146	-
Charterhouse Management Services Ltd 8 Canada Square – London E14 5HQ (Royaume-Uni)	-	-	544	415	-
HSBC Real Estate Leasing (France), 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	-	-	78 171	3 042	-
CCF & Partners Asset Management Ltd 8 Canada Square – London E14 5HQ (Royaume-Uni)	-	-	-	-616	613
HSBC Bank Malta p.l.c. 116 Archbishop Street, Valletta, Malta	-	-	222 251	71 592	36 082
HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A. 18 Bd de Kockelscheuer, 1821 Gasperich Luxembourg	780 000	451 000	48 165	-14 943	-
B – Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de HSBC Continental Europe					
1 – Filiales	-	-	-	-	-
a) Filiales françaises (ensemble)-	-	-	-	-	-
b) Filiales étrangères (ensemble)	-	-	-	-	-
2 – Participations	-	-	-	-	-
a) Participations françaises (ensemble)	-	-	-	-	-
b) Participations étrangères (ensemble)	-	-	-	-	-

35.2. – Transactions avec les filiales et les autres entreprises liées

(En millions d'euros.)	31/12/2025	
	Filiales	Autres entreprises liées
Actif		
Effets publics et valeurs assimilées	-	4 571
Créances sur les établissements de crédit	3 242	5 275
Opérations avec la clientèle	-	3 700
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	32
Passif		
Dettes envers les établissements de crédit	440	16 518
Opérations avec la clientèle	286	303
Dettes représentées par un titre	-	-
Autres passifs	-	3 899
Dettes subordonnées	-	2 895
Hors Bilan		
Engagements de financement donnés	2 216	25
Engagements de garantie donnés	-	2 103
Engagements sur titres donnés	-	-

Répartition et affectation des bénéfices

(En millions d'euros.)	31/12/2025	31/12/2024
Bénéfices disponibles		
– Report à nouveau des exercices précédents (1)	2 280	1 808
– Bénéfice de l'exercice	-66	499
Total (a)	2 214	2 307
Affectation des bénéfices		
– Dividendes (2)	1 381	-
– Réserve légale	-	-
Total (b)	1 381	-
Report à nouveau (A – B)	833	2 307

(1) La variation du report à nouveau s'explique par la dotation à la réserve légale de 25 millions EUR sur le bénéfice 2024.

(2) Sous réserve de l'approbation par les actionnaires, le dividende sera mis en paiement à compter du 27 mars 2026, après déduction de l'acompte de 1,06 EUR par action décidé par le Conseil d'Administration dans sa séance du 19 novembre 2025 et versé aux 265 583 192 actions émises à cette date.

Résultats financiers de la société au cours des cinq dernières années

(Articles R. 225-81 et R. 225-102 du Code de commerce)

(En millions d'euros.)	2025	2024	2023	2022	2021
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	1 328	1 328	1 062	1 062	491
Nombre d'actions émises	265 583 192	265 583 192	212 466 555	212 466 555	98 231 196
Valeur nominale des actions en euros	5	5	5	5	5
Résultats globaux des opérations effectives					
Chiffre d'affaires	9 807	11 611	9 751	4 242	3 228
Bénéfice avant impôts, amortissements, dépréciations et provisions	97	1 005	703	-352	-2 042
Bénéfice après impôts, amortissements, dépréciations et provisions	-66	499	671	275	-1 589
Résultats des opérations ramenés à une seule action (en euros)					
Bénéfice après impôts mais avant amortissements, dépréciations et provisions	0,4	2,7	2,2	-0,3	-15,8
Bénéfice après impôts, amortissements, dépréciations et provisions	-0,2	1,9	3,2	1,3	-16,2
Dividende versé par action ordinaire jouissance 1 ^{er} janvier	5,20	-	-	-	-
Personnel					
Nombre de salariés (1)	6 394	6 869	10 511	11 122	7 993
Nombre de salariés moyen (hors salariés mis à disposition)	6 624	6 986	10 770	8 342	8 338
Montant de la masse salariale	641	614	662	641	629
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	188	187	246	230	245
Taxe sur les salaires et taxes diverses	24	22	31	36	63
Montant de l'intéressement et/ou de la participation aux résultats de l'entreprise (2)	13	11	6	-	-

(1) Salariés inscrits au 31 décembre de chaque année.

(2) Au titre des résultats de l'exercice précédent.

Inventaire du portefeuille titres au 31 décembre 2025 (hors titres de transaction)

Titres d'investissement, titres de placement et titres de l'activité de portefeuille

(En millions d'euros.)	31/12/2025
A – Titre d'investissement	880
Valeurs à revenu fixe	880
Bons du trésor	-
Autres effets publics	-
Titres du marché interbancaire	-
Certificats de dépôt négociables	-
Bons à moyen terme négociables	-
Obligations et assimilés	880
Créances rattachées	-
B – Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	20 864
Valeurs à revenu fixe	20 774
Bons du trésor	-
Autres effets publics	12 611
Titres du marché interbancaire	-
Billets de trésorerie	-
Certificats de dépôt négociables	-
Bons à moyen terme négociables	-
Fonds Communs de créances	-
Obligations et assimilés	8 001
Bons à moyen terme négociables émis par des Etablissements de Crédit	-
Créances rattachées	162
Valeurs à revenu variable	90
Actions et assimilés	90
Parts ou actions d'OPCVM	-
Total des titres d'investissement, de placement et de l'activité de portefeuille	21 744

Titres d'investissement, titres de placement et titres de l'activité de portefeuille

(En millions d'euros.)		31/12/2025
A – Titres de participation et titres détenus à long terme		64
Valeurs cotées à la cote officielle		-
Valeurs françaises non cotées		64
Valeurs étrangères cotées à la cote officielle		-
Valeurs étrangères cotées à l'étranger		-
Valeurs étrangères non cotées		-
Total des créances rattachées		-
B – Parts dans les entreprises liées		1 358
Valeurs françaises cotées		-
Valeurs françaises non cotées		948
Valeurs étrangères cotées		-
Valeurs étrangères non cotées		410
Total des créances rattachées		-
Total des parts dans les entreprises liées et titres de participation et autres titres détenus à long terme		1 422

V. — Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, ayant constaté que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025 font ressortir un résultat net comptable de - 66 329 345,44 euros, approuve la proposition d'affectation de ce résultat faite par le Conseil d'Administration et décide d'affecter ce résultat de la manière suivante :

Le résultat de l'exercice arrêté à	-66 329 345,44 EUR
Augmenté du report à nouveau	2 279 834 227,40 EUR
Soit au total	2 213 504 881,96 EUR
Sera réparti de la manière suivante :	
Dividende à payer aux actionnaires :	
5,20 EUR par action	1 381 032 598,40 EUR
Dotation du compte report à nouveau	832 472 283,56 EUR

Le dividende sera mis en paiement à compter du 27 mars 2026, après déduction de l'acompte de 1,06 EUR par action décidé par le Conseil d'Administration dans sa séance du 23 octobre 2025 et versé aux 265 583 192 actions émises à cette date.

Le montant du dividende distribué est éligible à l'abattement mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Conformément aux prescriptions légales, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été versé au titre des trois derniers exercices.

VI. – Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société HSBC Continental Europe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 30 « Résultats exceptionnels » qui expose les incidences, sur les comptes sociaux, de la correction d'erreur de 95 millions EUR relative au traitement comptable des logiciels conçus en interne.

Nous attirons par ailleurs votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dépréciation des prêts et créances à la clientèle non financière

Risque identifié

Au 31 décembre 2025, le montant brut des prêts à la clientèle non financière s'élève à 26 487 millions EUR. Les dépréciations associées s'élèvent à 372 millions EUR.

La direction recourt, pour évaluer ces dépréciations, à du jugement notamment en ce qui concerne :

- la classification des encours en créances douteuses et douteuses compromises, qui est notamment basée sur le système de notation interne,
- l'appréciation du caractère recouvrable de ces encours.

Nous avons considéré que les dépréciations relatives à la clientèle non financière constituaient un point clé de l'audit dans la mesure où elles représentent une zone de jugement significative pour l'établissement des comptes, en particulier dans le contexte économique et géopolitique actuel.

Notre réponse

En réponse à ce risque, nous avons testé les contrôles, jugés clés pour notre audit, de manière à apprécier la pertinence des dépréciations estimées.

Ainsi nos tests ont porté sur la conception et l'efficacité des contrôles relatifs à l'évaluation de ces dépréciations dont notamment le système de notation interne, à la classification des encours et à l'approbation des dépréciations individuelles comptabilisées. Avec l'aide de nos experts en risque de crédit, nous avons testé sur la base d'un échantillon de prêts sélectionnés en fonction du niveau de risque, l'adéquation des méthodologies et des politiques de provisionnement.

Sur la base de cet échantillon, nous avons évalué de manière indépendante le niveau des provisions comptabilisées.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations relatives aux dépréciations sur les prêts et créances à la clientèle.

Se référer aux notes 1.b et 3 dans les annexes aux comptes sociaux.

Reconnaissance des impôts différés actifs liés aux pertes fiscales reportables**Risque identifié**

Au 31 décembre 2025, les impôts différés actifs nets sur le groupe d'intégration fiscale français s'élèvent à 672 millions EUR dans les comptes sociaux de HSBC Continental Europe, dont 601 millions EUR d'impôts différés actifs au titre de pertes fiscales reportables.

La valorisation et le caractère recouvrable des impôts différés actifs résultant de ces pertes reportables dépendent principalement :

- du résultat taxable que HSBC Continental Europe prévoit de générer dans le futur ;
- de la législation fiscale française applicable à la reconnaissance et à l'utilisation des impôts différés actifs provenant des pertes fiscales reportables de HSBC Continental Europe en France.

La valorisation et l'utilisation future des impôts différés actifs sur déficits reportables reposent sur des jugements importants de la part de la direction. Ces jugements portent principalement sur les projections des résultats fiscaux, la durée des pertes fiscales ainsi que les stratégies de planification fiscale disponibles et réalisables.

Par conséquent, compte tenu de l'importance du montant des impôts différés actifs au 31 décembre 2025 et des estimations et jugements exercés par la direction pour la reconnaissance de ces impôts différés sur pertes fiscales reportables, nous avons considéré que ces derniers constituaient un point clé de l'audit des comptes de HSBC Continental Europe.

Notre réponse

En réponse à ce risque, nous avons mené les diligences suivantes :

- tester les contrôles en place au titre du calcul et de la comptabilisation des impôts différés actifs sur pertes fiscales reportables ;
- réaliser, avec l'aide de nos fiscalistes, une revue critique des hypothèses utilisées par la direction pour estimer la valeur recouvrable des impôts différés actifs estimée sur les déficits reportables à la clôture de l'exercice. Nos travaux ont notamment consisté à :
 - tester les données clés utilisées dans l'estimation des impôts différés liés aux pertes reportables, y compris les prévisions de trésorerie des plans approuvés par le Conseil d'Administration ;
 - apprécier les estimations faites par la direction des projections de résultats fiscaux en examinant les différences temporelles et permanentes des années précédentes et prises en compte dans les projections futures ;
 - évaluer la pertinence des analyses de sensibilité réalisées par HSBC Continental Europe pour estimer les impôts différés activés sur pertes reportables.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations communiquées dans les annexes aux comptes sociaux.

Se référer aux notes 1.k et 31 dans les annexes aux comptes sociaux.

Comptabilisation des opérations de cession et des provisions pour restructuration**Risque identifié**

Dans le cadre de son plan de transformation visant à se recentrer sur les clients institutionnels et les grandes entreprises, HSBC Continental Europe a engagé la cession de certains portefeuilles et activités non stratégiques. Par ailleurs, dans le cadre de cette réorientation stratégique, HSBC Continental Europe a lancé en 2025 des plans de restructuration de ses effectifs, principalement en France et en Allemagne.

HSBC Continental Europe a finalisé en 2025 les cessions suivantes :

- cession du portefeuille de prêts immobiliers et d'autres prêts d'une valeur comptable de 7,1 milliards EUR, se traduisant par une perte avant impôt de 1,1 milliard EUR ;
- cession de l'activité d'assurance se traduisant par un gain avant impôt de 450 millions EUR.
- cession des activités de banque privée en Allemagne se traduisant par un gain avant impôt de 149 millions EUR.

Ces opérations requièrent l'exercice du jugement de la direction, notamment en ce qui concerne l'évaluation des actifs et passifs cédés et l'information à donner en annexes. Au 31 décembre 2025, les provisions pour restructuration s'élèvent à 231 millions EUR.

L'évaluation de ces provisions repose sur des hypothèses et des jugements importants de la direction, notamment en ce qui concerne l'estimation des indemnités de départ, la probabilité de départ et l'évaluation des autres coûts directement attribuables à la restructuration.

Compte tenu de la complexité des transactions de cession, des plans de restructuration et du niveau de jugement exercé pour en évaluer les conséquences sur les états financiers sociaux au 31 décembre 2025, nous avons considéré ces opérations comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

S'agissant des opérations de cession, nos diligences ont principalement consisté à :

- apprécier le caractère approprié des principaux jugements retenus par la direction, notamment pour évaluer les actifs et passifs cédés ;
- tester l'exhaustivité et l'exactitude des actifs et passifs cédés ainsi que du résultat comptabilisé.

En ce qui concerne les provisions de restructuration, nous avons réalisé, avec l'aide de nos experts, les diligences d'audit suivantes :

- évaluer le caractère raisonnable des méthodologies et hypothèses retenues pour estimer les provisions comptabilisées, notamment au regard des législations sociales spécifiques en vigueur en France et en Allemagne et des accords négociés ;
- apprécier le respect des critères de comptabilisation des provisions de restructuration ;
- tester sur base d'échantillons les données utilisées dans le calcul des provisions.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes annexes aux états financiers sociaux relatives aux opérations de cession et aux provisions de restructuration.

Se référer aux notes "Faits significatifs de la période 2025", 14, 29 et 30 dans les annexes des comptes sociaux.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'Administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4 et L. 22-10-10 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société HSBC Continental Europe par votre Assemblée Générale du 23 avril 2015 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 10 mai 2007 pour le cabinet BDO Paris.

Au 31 décembre 2025, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 11^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet BDO Paris dans la 19^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 25 février 2026

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Amel Hardy-Ben Bdira

BDO Paris

Vincent Génibrel

B. – Compte de résultat consolidé

I. – Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2025

(En millions d'euros.)	Notes	2025	2024 (1)
Activités poursuivies			
Marge nette d'intérêt		1 382	1 695
– Intérêts et produits assimilés		6 242	8 219
– Intérêts et charges assimilées		-4 860	-6 524
Commissions nettes	3	1 180	1 214
– Commissions (produits)	3	1 845	1 755
– Commissions (charges)	3	-665	-541
Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur	4	818	484
Résultat net des actifs et des passifs des entreprises d'assurance, y compris les dérivés associés, évalués à la juste valeur par le compte de résultat	4	39	40
Variation de juste valeur de la dette à long terme et des dérivés associés	4	2	3
Variation de juste valeur des actifs financiers évalués obligatoirement à la juste valeur par le compte de résultat	4	35	63
Résultat net de cession des investissements financiers		7	-2
Produits/(charges) financiers d'assurance	5	-34	-38
Résultat des services d'assurance		10	18
– Produits des services d'assurance		21	26
– Charges des services d'assurance		-11	-8
Gains/(pertes) comptabilisés sur les actifs détenus en vue de la vente		143	-11
Autres produits/(charges) d'exploitation		101	81
Produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit		3 683	3 547
Variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit		-166	-91
Produit net bancaire		3 517	3 456
Total des charges d'exploitation		-2 792	-2 318
– Frais de personnel	6	-1 319	-1 007
– Frais généraux et administratifs		-1 288	-1 214
– Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations corporelles et du droit d'utilisation		-109	-62
– Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et dépréciation des écarts d'acquisition	21	-76	-35
Résultat avant impôt		725	1 138
Impôt sur les bénéfices	8	-64	-406
Résultat après impôt au titre des activités poursuivies		661	732
Résultat après impôt au titre des activités abandonnées	2	-1 305	-129
Résultat net		-644	603
Attribuable à :			
– Résultat net part du groupe		-657	568
– Part des intérêts minoritaires au titre des activités poursuivies		13	35
– Part des intérêts minoritaires au titre des activités abandonnées	2	-	-
Bénéfice par action	10	-2,47	2,65
Bénéfice par action après dilution	10	-2,47	2,65
Dividende par action	9	1,06	-

(1) Conformément à la norme IFRS 5, les données comparatives ont été retraitées pour refléter les activités abandonnées liées au portefeuille conservé de prêts immobiliers et d'autres prêts en France.

II. – État consolidé du résultat global au 31 décembre 2025

(En millions d'euros.)	Notes	2025	2024 (1)
Résultat net des activités poursuivies		661	732
Autres éléments du résultat global			
Éléments pouvant être reclassés par la suite en compte de résultat sous certaines conditions :			
Instruments de dettes évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global :		80	3
– Profits/(pertes) de juste valeur		115	3
– (Plus)/moins-values de cession transférées dans le compte de résultat		-7	4
– Pertes de crédit attendues comptabilisées en compte de résultat		2	-
– Impôt différé		-30	-4
Couvertures de flux de trésorerie :		-85	86
– Profits/(pertes) de juste valeur	16	-116	-111
– (Profits)/pertes de juste valeur reclassés dans le compte de résultat	16	3	228
– Impôt différé	16	28	-31
Différence de change nette d'impôt différé		5	2
Éléments ne pouvant pas être reclassés par la suite en compte de résultat :			
Gains/(pertes) actuariels sur régime de retraite à prestations définies :		18	3
– Avant impôt différé	6	24	5
– Impôt différé		-6	-2
Variation de la juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre des passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur :		-81	-20
– Avant impôt différé	24	-112	-26
– Impôt différé		31	6
Actions évaluées à la juste valeur par les autres éléments du résultat global :		17	-4
– Profits/(pertes) de juste valeur		17	-4
– Impôt différé		-	-
Total des autres éléments du résultat global, nets d'impôt		-46	70
Total du résultat global au titre des activités poursuivies		615	802
Total du résultat global au titre des activités abandonnées	2	-1 277	-118
Total des produits et charges :			
– Part du groupe		-676	648
– Part des intérêts minoritaires au titre des activités poursuivies		14	36
– Part des intérêts minoritaires au titre des activités abandonnées		-	-
Total du résultat global		-662	684

(1) Conformément à la norme IFRS 5, les données comparatives ont été retraitées pour refléter les activités abandonnées liées au portefeuille conservé de prêts immobiliers et d'autres prêts en France.

III. – Bilan consolidé au 31 décembre 2025

(En millions d'euros.)

Actif	Notes	2025	2024
Caisse, banques centrales et CCP		58 092	48 907
Portefeuille de transaction	12	30 801	22 853
Actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	15	1 619	1 563
Instruments dérivés	16	40 579	43 251
Prêts et créances sur les établissements de crédit (1)		5 715	5 703
Prêts et créances sur la clientèle (1)		42 835	51 288
Opérations de prise en pension – hors-trading		29 308	25 764
Investissements financiers	17	28 003	20 740
Actifs détenus en vue de la vente	2	377	25 477
Comptes de régularisation et autres actifs	22	12 684	17 998
Impôt courant		164	595
Écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles	21	319	219
Actifs d'impôt différé	8	895	650
Total de l'actif		251 391	265 008

(1) Les prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle incluent les pertes de crédit attendues prévues par IFRS 9. Une analyse plus détaillée des pertes de crédit attendues est présentée dans le tableau « Synthèse des instruments financiers auxquels les provisions pour pertes de crédit attendues s'appliquent selon la norme IFRS 9 » sous la section « Risque de crédit ».

Passif	Notes	2025	2024
Dettes envers les établissements de crédit		14 514	11 820
Comptes créditeurs de la clientèle		97 107	97 065
Opérations de mise en pension – hors-trading		14 486	12 344
Portefeuille de transaction	23	18 376	16 480
Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	24	11 086	9 906
Instruments dérivés	16	33 178	41 857
Dettes représentées par un titre		14 129	15 257
Passifs d'un groupe destiné à être cédé détenus en vue de la vente	2	10 648	24 718
Comptes de régularisation et autres passifs	25	21 221	17 848
Impôt courant		208	236
Passifs des contrats d'assurance	5	531	518
Provisions	26	444	184
Passifs d'impôt différé	8	3	3
Dettes subordonnées	27	1 894	1 941
Total des dettes		237 825	250 177
Fonds propres			
Capital social appelé	30	1 328	1 328
Primes d'émission	30	6 747	6 747
Autres fonds propres	9	1 230	1 430
Autres réserves		1 552	1 574
Report à nouveau et résultat de la période		2 524	3 563
Total des fonds propres – part du groupe		13 381	14 642
Part des intérêts minoritaires		185	189
Total des fonds propres		13 566	14 831
Total du passif et des capitaux propres		251 391	265 008

IV. – Tableau des flux de trésorerie consolidés au 31 décembre 2025

(En millions d'euros.)	Notes	2025	2024 (1)
Activités poursuivies			
Résultat avant impôt		725	1 138
Retraitement des éléments non monétaires		1 419	-344
– Amortissements, dépréciations et provisions des immobilisations corporelles, incorporelles et du droit d'utilisation		185	96
– Flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement		-8	-1
– Pertes attendues sur portefeuille de crédit et dépréciations pour risque de crédit		172	100
– Provisions (y compris provision pour retraites)		297	9
– Paiement à base d'actions	6	26	22
– Autres éléments non monétaires inclus dans le résultat avant impôts		-71	-80
– (Gain)/perte sur acquisition/cession de filiales et activités (2)		-149	-
– Élimination des écarts de conversion (3)		967	-490
Variation des actifs et passifs d'exploitation		6 317	-6 246
– Variation nette sur titres de transaction et dérivés		-12 207	-8 424
– Variation des prêts et créances sur établissements de crédit et à la clientèle		2 383	-2 165
– Variation sur opérations de prise en pension – hors trading		-4 248	-3 931
– Variation des actifs financiers obligatoirement à la juste valeur par le compte de résultat		-154	-629
– Variation des autres actifs (4)		2 397	1 189
– Variation des comptes créditeurs de la clientèle et des établissements de crédit		12 560	6 668
– Variation des opérations de mise en pension – hors trading		2 142	1 191
– Variation des dettes représentées par un titre		-1 128	2 348
– Variation des passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur		954	309
– Variation des autres passifs		3 500	-2 613
– Impôts payés		118	-189
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation		8 461	-5 452
Acquisition d'investissements financiers		-18 254	-9 956
Cession et arrivée à échéance d'investissements financiers		10 448	3 658
Flux nets de trésorerie sur acquisition/cession d'actifs corporels		-14	-13
Flux nets de trésorerie sur acquisition/cession d'actifs incorporels		-176	-69
Flux nets de trésorerie sur cession de filiales, entités mises en équivalence et opérations conjointes (5), (6)		5 089	-430
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement		-2 907	-6 810
Émissions d'actions et autres instruments de capitaux propres	30	-	1 745
Passifs subordonnés émis	27	500	500
Passifs subordonnés remboursés	27	-541	-510
Dividendes versés	9	-380	-83
Dividendes versés aux intérêts minoritaires		-18	-13
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		-439	1 639

Flux nets de trésorerie au titre des activités abandonnées	2	-336	-9 501
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie		4 779	-20 124
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture (4)		75 742	95 653
Effet de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		-278	213
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture (4)		80 243	75 742
Trésorerie et équivalents de trésorerie :			
– caisse, banques centrales et CCP (7)		58 092	48 907
– Prêts et créances sur les établissements de crédit de maturité inférieure ou égale à un mois		5 250	4 572
– Opérations de prise en pension avec les établissements de crédit de maturité inférieure ou égale à un mois		12 795	13 498
– Dépôts de garantie, comptes de règlement nets et comptes d'encaissement / de décaissement (4)		4 092	6 799
– Trésorerie et équivalents de trésorerie des activités détenues en vue de la vente / abandonnées (8)		14	1 966
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre (4)		80 243	75 742

(1) Conformément à la norme IFRS 5, les données comparatives ont été retraitées pour refléter les activités abandonnées liées au portefeuille conservé de prêts immobiliers et d'autres prêts en France.

(2) Représente un gain sur la cession des activités de banque privée en Allemagne pour un montant de 149 millions EUR.

(3) Ajustement effectué pour ramener les variations entre les montants du bilan d'ouverture et du bilan de clôture aux taux moyens. Cet ajustement n'est pas effectué ligne par ligne, car les détails ne peuvent être déterminés sans efforts et coûts considérables.

(4) À la suite d'une erreur de classification dans le tableau des flux de trésorerie consolidés en 2024, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ont été retraités à hauteur de 30 millions EUR au début de la période de comparaison, à savoir le 1^{er} janvier 2024, et de 265 millions EUR à la fin de la période de comparaison, à savoir le 31 décembre 2024, ainsi qu'au début de la période en cours, à savoir le 1^{er} janvier 2025, avec un impact net sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie de 235 millions EUR dans les variations des activités d'exploitation pour la période de comparaison close au 31 décembre 2024. Ce retraitement n'a pas d'impact sur la présentation du bilan.

(5) Les flux de trésorerie nets sur cession au titre de 2025 sont composés du produit net en espèces de la cession des activités d'assurance vie en France pour 843 millions EUR, du portefeuille conservé de prêts immobiliers et d'autres prêts en France pour 5 milliards EUR et des sorties de trésorerie nettes sur la cession des activités de banque privée en Allemagne pour 799 millions EUR.

(6) Les flux nets de trésorerie sur cession au titre de 2024 incluent l'impact net de 0,4 milliard EUR des liquidités supplémentaires versées sur la cession des activités de banque de détail en France en janvier 2024 (sur le produit total de la vente de 9,9 milliards EUR, 9,5 milliards EUR ont été reclassés comme détenus en vue de la vente au 31 décembre 2023, dont 9,3 milliards EUR de prêts et créances sur la clientèle et 0,2 milliard EUR de caisse, banques centrales et CCP) et de 38 millions EUR sur la cession de HSBC Épargne Entreprise à Natixis Interépargne en novembre 2024.

(7) Au 31 décembre 2025, 5,1 milliards EUR (2024 : 7,8 milliards EUR) étaient indisponibles pour les usages de HSBC Continental Europe en raison de plusieurs restrictions, parmi lesquelles des dépôts obligatoires.

(8) Au 31 décembre 2025, comprend 14 millions EUR dans le cadre de la cession planifiée des activités de conservation de titres en Allemagne (prêts et créances sur les établissements de crédit de maturité inférieure ou égale à un mois pour un montant de 13 millions EUR, comptes de règlement avec les établissements de crédit de maturité inférieure ou égale à un mois pour un montant de 1 million EUR. Au 31 décembre 2024, ce montant inclut 1,8 milliard EUR liés à la cession planifiée des activités de banque privée en Allemagne (1,8 milliard EUR de caisse, banques centrales et CCP) et 139 millions EUR liés à la cession planifiée des activités d'assurance vie en France (139 millions EUR de prêts et créances sur les établissements de crédit de maturité inférieure ou égale à un mois).

Les intérêts reçus s'élèvent à 7 043 millions EUR, dont 445 millions EUR au titre des activités abandonnées (2024 : 8 932 millions EUR, dont 424 millions EUR au titre des activités abandonnées). Les intérêts payés s'élèvent à 5 763 millions EUR, dont 402 millions EUR au titre des activités abandonnées (2024 : 7 530 millions EUR, dont 111 millions EUR au titre des activités abandonnées). Les dividendes reçus s'élèvent à 83 millions EUR (2024 : 43 millions EUR).

V. – Tableau de variation des capitaux propres consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre

(En millions d'euros.)	Capital social appelé et primes d'émission	Autres fonds propres	Report à nouveau et résultat de l'exercice	Autres réserves	
				Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	Couverture de flux de trésorerie
Au 1 ^{er} janvier 2025	8 075	1 430	3 563	-638	23
Résultat net des activités poursuivies	-	-	648	-	-
Autres éléments du résultat global	-	-	-63	98	-85
– Instruments de dettes à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	-	-	-	79	-
– Actions à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	-	-	-	17	-
– Couvertures de flux de trésorerie	-	-	-	-	-85
– Gains/(pertes) actuariels sur régime de retraite à prestations définies	-	-	18	-	-
– Variation du risque de crédit propre des passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	-	-	-81	-	-
– Produits/(charges) financiers d'assurance comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-
– Écart de change	-	-	-	2	-
Total du résultat global des activités poursuivies	-	-	585	98	-85
Total du résultat global des activités abandonnées	-	-	-1 305	618	-
– Fonds propres additionnels	-	-	-	-	-
– Dividendes (1)	-	-	-380	-	-

– Autres mouvements (2)	-	-200	61	2	-
Total autres variations des capitaux propres	-	-200	-319	2	-
Au 31 décembre 2025	8 075	1 230	2 524	80	-62

(1) Les dividendes versés aux actionnaires comprennent la distribution d'un acompte sur dividende de 282 millions EUR (1,06 EUR par action) au titre de l'exercice 2025 ainsi que le paiement d'un coupon de 98 millions EUR sur des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 (Additional Tier 1 (AT1)). Ce montant comprend un dividende de 14 millions EUR comptabilisé au titre de 2025, payable en avril 2026, lié à l'instrument subordonné perpétuel Tier 1 additionnel réinitialisable de 200 millions EUR (émis en 2019), qui a été reclassé des capitaux propres aux passifs.

(2) À la suite de l'approbation de la BCE autorisant le remboursement de l'instrument subordonné perpétuel Tier 1 additionnel réinitialisable de 200 millions EUR (émis en 2019), l'instrument a été reclassé des capitaux propres aux passifs au 31 décembre 2025. Le remboursement du principal de l'instrumenta été finalisé le 2 janvier 2026.

(En millions d'euros.)	Autres réserves		Réserve financière d'assurance	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
	Écarts de conversion	Réserve de fusion et autres réserves				
Au 1 ^{er} janvier 2025	-	1 609	580	14 642	189	14 831
Résultat net des activités poursuivies	-	-	-	648	13	661
Autres éléments du résultat global	3	-	-	-47	1	-46
– Instruments de dettes à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	-	-	-	79	1	80
– Actions à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	-	-	-	17	-	17
– Couvertures de flux de trésorerie	-	-	-	-85	-	-85
– Gains/(pertes) actuariels sur régime de retraite à prestations définies	-	-	-	18	-	18
– Variation du risque de crédit propre des passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	-	-	-	-81	-	-81
– Produits/(charges) financiers d'assurance comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	-
– Écart de change	3	-	-	5	-	5
Total du résultat global des activités poursuivies	3	-	-	601	14	615
Total du résultat global des activités abandonnées	-10	-	-580	-1 277	-	-1 277
– Fonds propres additionnels	-	-	-	-	-	-
– Dividendes (1)	-	-	-	-380	-18	-398
– Autres mouvements (2)	-	-68	-	-205	-	-205
Total autres variations des capitaux propres	-	-68	-	-585	-18	-603
Au 31 décembre 2025	-7	1 541	-	13 381	185	13 566

(1) Les dividendes versés aux actionnaires comprennent la distribution d'un acompte sur dividende de 282 millions EUR (1,06 EUR par action) au titre de l'exercice 2025 ainsi que le paiement d'un coupon de 98 millions EUR sur des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 (Additional Tier 1 (AT1)). Ce montant comprend un dividende de 14 millions EUR comptabilisé au titre de 2025, payable en avril 2026, lié à l'instrument subordonné perpétuel Tier 1 additionnel réinitialisable de 200 millions EUR (émis en 2019), qui a été reclassé des capitaux propres aux passifs.

(2) À la suite de l'approbation de la BCE autorisant le remboursement de l'instrument subordonné perpétuel Tier 1 additionnel réinitialisable de 200 millions EUR (émis en 2019), l'instrument a été reclassé des capitaux propres aux passifs au 31 décembre 2025. Le remboursement du principal de l'instrumenta été finalisé le 2 janvier 2026.

Pour l'exercice clos le 31 décembre

(Le montant des dividendes correspond au coupon versé au titre des autres instruments de capitaux propres de catégorie 1 pour 83 millions EUR)

(En millions d'euros.)	Capital social appelé et primes d'émission	Autres fonds propres	Report à nouveau et résultat de l'exercice	Autres réserves	
				Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	Couverture de flux de trésorerie
Au 1 ^{er} janvier 2024	6 326	1 433	3 103	-763	-63
Résultat net des activités poursuivies	-	-	697	-	-
Autres éléments du résultat global	-	-	-17	-3	86
– Instruments de dettes à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	-	-	-	2	-
– Actions à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	-	-	-	-4	-
– Couvertures de flux de trésorerie	-	-	-	-	86
– Gains/(pertes) actuariels sur régime de retraite à prestations définies	-	-	3	-	-
– Variation du risque de crédit propre des passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	-	-	-20	-	-
– Produits/(charges) financiers d'assurance comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-
– Écart de change	-	-	-	-1	-
Total du résultat global des activités poursuivies	-	-	680	-3	86
Total du résultat global des activités abandonnées	-	-	-129	138	-
– Fonds propres additionnels	1 749	-3	-	-	-

- Dividendes (1)	-	-	-83	-	-
- Autres mouvements	-	-	-8	-10	-
Total autres variations des capitaux propres	1 749	-3	-91	-10	-
Au 31 décembre 2024	8 075	1 430	3 563	-638	23

(1) Le montant des dividendes correspond au coupon versé au titre des autres instruments de capitaux propres de catégorie 1 pour 83 millions EUR.

(En millions d'euros.)	Autres réserves		Réserve financière d'assurance	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
	Écarts de conversion	Réserve de fusion et autres réserves				
Au 1 ^{er} janvier 2024	-6	1 603	709	12 342	166	12 508
Résultat net des activités poursuivies	-	-	-	697	35	732
Autres éléments du résultat global	3	-	-	69	1	70
- Instruments de dettes à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	-	-	-	2	1	3
- Actions à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	-	-	-	-4	-	-4)
- Couvertures de flux de trésorerie	-	-	-	86	-	86
- Gains/(pertes) actuariels sur régime de retraite à prestations définies	-	-	-	3	-	3
- Variation du risque de crédit propre des passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	-	-	-	-20	-	-20
- Produits/(charges) financiers d'assurance comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	-
- Écart de change	3	-	-	2	-	2
Total du résultat global des activités poursuivies	3	-	-	766	36	802
Total du résultat global des activités abandonnées	2	-	-129	-118	-	-118
- Fonds propres additionnels	-	-	-	1 746	-	1 746
- Dividendes (1)	-	-	-	-83	-13	-96
- Autres mouvements	1	6	-	-11	-	-11
Total autres variations des capitaux propres	1	6	-	1 652	-13	1 639
Au 31 décembre 2024	-	1 609	580	14 642	189	14 831

(1) Le montant des dividendes correspond au coupon versé au titre des autres instruments de capitaux propres de catégorie 1 pour 83 millions EUR.

VI. – Notes annexes aux comptes consolidés

1. – Base d'établissement et principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés de HSBC Continental Europe sont disponibles sur demande auprès du siège de HSBC Continental Europe, 38 Avenue Kléber – 75116 Paris ou sur les sites Internet www.hsbc.com et www.hsbc.fr. Les présents états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 24 février 2026.

1.1. – Base d'établissement

(a) Conformité avec les normes comptables internationales « International Financial Reporting Standards »

Les états financiers consolidés de HSBC Continental Europe ont été établis dans le respect des normes internationales d'informations financières (International Financial Reporting Standards, « IFRS ») telles que publiées par l'IASB (« International Accounting Standards Board ») et incluent les interprétations formulées par l'IFRS Interpretations Committee, et ont également appliqué les normes comptables internationales adoptées conformément au règlement (CE) n° 1606/2002 applicable dans l'Union européenne (« UE »). Il n'y avait aucune norme non approuvée en vigueur pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 affectant ces états financiers consolidés.

Normes comptables IFRS adoptées durant l'exercice clos au 31 décembre 2025

Aucune nouvelle norme, modification de norme ou interprétation n'a eu d'effet sur ces états financiers. Les politiques comptables ont été appliquées de manière cohérente.

(b) Évolution des principes comptables

Amendements mineurs aux normes comptables IFRS

L'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié un certain nombre d'amendements mineurs aux normes comptables IFRS en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026. HSBC Continental Europe anticipe un impact non significatif, au moment de leur adoption, sur les comptes consolidés.

Autres amendements et nouvelles normes comptables IFRS

Amendements aux normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir »
En mai 2024, l'IASB a publié des amendements aux normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir », entrant en vigueur pour les périodes de rapport annuel à compter du 1^{er} janvier 2026. Outre des indications sur le moment où certains passifs financiers peuvent être réputés réglés suite à l'utilisation d'un système de paiement électronique, ces amendements apportent également des précisions sur la classification des actifs financiers dont les conditions contractuelles modifient le calendrier ou le montant des flux de trésorerie contractuels, y compris ceux découlant d'éventualités liées à l'ESG, et des actifs financiers présentant certaines caractéristiques de non-recours. HSBC Continental Europe ne prévoit aucun impact important de ces amendements.

IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers »

En avril 2024, l'IASB a publié la norme IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers », applicable aux périodes de rapport annuel à compter du 1^{er} janvier 2027. Cette nouvelle norme comptable vise à donner aux utilisateurs des états financiers des informations plus transparentes et comparables sur la performance financière d'une entité. Elle remplacera l'IAS 1 « Présentation des états financiers », mais reprendra telles quelles de nombreuses dispositions de cette norme comptable IFRS. Elle comporte par ailleurs trois séries de nouvelles exigences relatives à la structure du compte de résultat, aux mesures de performance définies par la direction et à l'agrégation et à la désagrégation des informations financières.

La norme IFRS 18 ne modifiera pas les critères de comptabilisation ou les bases d'évaluation, mais elle pourra avoir un impact sur la présentation des informations dans les états financiers, en particulier au niveau du compte de résultat et, dans une moindre mesure, des flux de trésorerie. HSBC Continental Europe est actuellement en train d'évaluer les impacts et de s'assurer que la disponibilité des données est adéquate avant la mise en œuvre.

(c) Devises

La monnaie fonctionnelle de HSBC Continental Europe est l'euro qui est également la monnaie de présentation des états financiers consolidés de HSBC Continental Europe.

Les transactions en devises sont enregistrées au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et les passifs libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date d'établissement du bilan, à l'exception des actifs et des passifs non monétaires évalués au coût historique, qui sont convertis en utilisant le taux de change en vigueur à la date de la transaction initiale. Les différences de change sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global ou dans le compte de résultat, sauf disposition contraire, notamment pour les composantes de change des gains et pertes sur les éléments non monétaires, lesquelles sont comptabilisées dans le compte de résultat ou dans les autres éléments du compte de résultat, selon que le gain ou la perte sur cet élément sous-jacent est présenté.

Dans les états financiers consolidés, les actifs et passifs des succursales, filiales, coentreprises et entreprises associées, dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, sont convertis dans la monnaie de présentation de HSBC Continental Europe au taux de clôture, tandis que leurs résultats sont convertis en euro aux taux de change moyens de la période de reporting. Les différences de change sont constatées dans les autres éléments du résultat global. À la cession d'une opération réalisée à l'étranger, les différences de change comptabilisées précédemment dans les autres éléments du résultat global sont reclassées dans le compte de résultat.

(d) Présentation des informations

Certaines informations à déclarer au titre des normes comptables IFRS sont incluses dans les sections auditées du présent Document d'Enregistrement Universel 2025, comme suit :

- les informations concernant la nature et l'étendue des risques liés aux instruments financiers autres que le risque d'assurance sont incluses dans la section « Risques » aux pages 123 à 189 ; et
- les informations concernant les fonds propres sont incluses dans la section « Capital » à la page 166.

(e) Estimations et jugements critiques

La préparation des informations financières nécessite l'utilisation d'estimations et de jugements relatifs aux conditions futures. En raison des incertitudes et du niveau élevé de subjectivité inhérents à la comptabilisation ou à l'évaluation de certains éléments, présentés comme les « estimations et jugements critiques » dans la section 1.2 ci-dessous, il est possible que les résultats futurs définitifs des opérations concernées diffèrent des estimations retenues dans le cadre de la préparation des états financiers 2025. Cela pourrait entraîner des estimations et des jugements sensiblement différents de ceux formés par la direction aux fins des présents états financiers. Le choix par la direction des méthodes comptables de HSBC Continental Europe contenant des estimations et jugements critiques reflète le caractère significatif des éléments auxquels les règles sont appliquées et le degré élevé de jugement et d'incertitude d'estimation impliqués.

La Direction a pris en compte l'impact des risques liés au climat sur la situation financière et la performance de HSBC Continental Europe. Bien que les effets du changement climatique soient une source d'incertitude, au 31 décembre 2025, la direction estime qu'il n'y a pas d'impact significatif sur les jugements critiques et les estimations des risques physiques, de transition et autres risques liés au climat à court et moyen terme. En particulier, la Direction a pris en compte l'impact potentiel connu et observable des risques liés au climat des jugements et estimations associés dans les calculs de valeur d'utilité.

(f) Principe de continuité d'exploitation

Les états financiers sont établis sur le principe d'une continuité d'exploitation, la Direction considérant que HSBC Continental Europe et la maison mère disposent des ressources nécessaires aux besoins de l'activité dans un avenir prévisible. Ce principe de continuité d'exploitation s'appuie sur un large éventail d'informations ayant trait aux conditions économiques actuelles et futures, incluant les projections de rentabilité, de liquidité, de besoins en fonds propres et de ressources en capital.

Ces considérations incluent des scénarios de crise qui reflètent un environnement économique incertain, notamment les perturbations actuelles des chaînes d'approvisionnement, la volatilité de l'inflation, l'évolution rapide des taux de change, l'impact de la guerre entre la Russie et l'Ukraine et du conflit au Moyen-Orient, la concurrence stratégique accrue entre les États-Unis et la Chine, l'éventualité de restrictions commerciales et de droits de douane ainsi que les incidences potentielles d'autres risques importants ou émergents, notamment le changement climatique, ainsi que les impacts connexes sur la rentabilité, le capital et la liquidité.

1.2. – Principales méthodes comptables

(a) Consolidation et préparation des états financiers

Consolidation

HSBC Continental Europe consolide les entités qu'il contrôle, comme le reflète le pouvoir qu'il exerce sur l'entité faisant l'objet d'un investissement, son exposition à des rendements variables et sa capacité à exercer ce pouvoir pour influencer sur le montant de ses résultats. Lorsque le contrôle s'exerce par le biais de droits de vote, HSBC Continental Europe possède en général un pouvoir qui lui confère un contrôle, s'il détient directement ou indirectement les droits de vote nécessaires pour faire exécuter des décisions par la direction de l'entité. Dans tous les autres cas, l'appréciation du contrôle est plus complexe et suppose la prise en compte de plusieurs facteurs, notamment des accords contractuels.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le montant de la participation ne donnant pas le contrôle est évalué soit à la juste valeur, soit à la quote-part de celle-ci dans les actifs nets identifiables de l'entreprise acquise. Ce choix est fait pour chaque regroupement d'entreprises.

Entités structurées sponsorisées par HSBC Continental Europe

Une entité est considérée comme sponsorisée par HSBC Continental Europe si, en plus de son implication continue dans l'entité, HSBC Continental Europe a un rôle essentiel dans la création de cette entité ou dans le regroupement des contreparties concernées de manière à permettre la réalisation de la transaction. HSBC Continental Europe n'est généralement pas considéré comme un sponsor si la seule implication dans l'entité est uniquement administrative.

Intérêts dans les entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint

Les partenariats sont des investissements dans lesquels HSBC Continental Europe, conjointement avec une ou plusieurs parties, exerce un contrôle conjoint. Selon les droits et obligations de HSBC Continental Europe, le partenariat est classé comme une opération conjointe ou une coentreprise.

HSBC Continental Europe classe les investissements dans des entités sur lesquelles il exerce une influence notable mais ni le contrôle ni le contrôle conjoint comme des entreprises liées et les comptabilise selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la quote-part attribuable des actifs nets, des résultats et des réserves est incluse dans les états financiers consolidés sur la base soit des états financiers établis jusqu'au 31 décembre, soit des montants calculés au prorata ajustés pour tenir compte de toute transaction ou événement significatif survenus entre la date de disponibilité des états financiers et le 31 décembre.

Les participations dans des entreprises liées et des joint-ventures, mises en équivalence et sous contrôle conjoint sont évaluées à chaque date de clôture et soumises à un test de dépréciation lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, en comparant le montant recouvrable de l'investissement concerné à la valeur comptable de ce dernier. Les écarts d'acquisition relatifs aux acquisitions de participations dans des entreprises liées, mises en équivalence et sous contrôle conjoint ne font pas l'objet d'un test de dépréciation distinct, mais sont évalués comme faisant partie de la valeur comptable de la participation.

(b) Dépréciation de l'écart d'acquisition et d'autres actifs non financiers**Écart d'acquisition**

L'écart d'acquisition est affecté à une/aux unités génératrices de trésorerie (« UGT ») pour les besoins du test de dépréciation représentant le niveau au plus bas auquel l'écart d'acquisition est suivi pour les besoins de gestion interne.

Les UGT de HSBC Continental Europe sont considérées comme une « global business unit » au sein des principales entités opérationnelles. Un test de dépréciation est réalisé une fois par an, ou chaque fois qu'il existe une perte de valeur en comparant la valeur recouvrable d'une UGT à sa valeur comptable.

L'écart d'acquisition est affecté à un groupe d'actifs détenus en vue de la vente si celui-ci répond à la définition d'une unité génératrice de trésorerie auquel l'écart d'acquisition a été alloué ou s'il s'agit d'une opération avec cette unité génératrice de trésorerie. Le montant de l'écart d'acquisition affecté à un groupe d'actifs détenus en vue de la vente est mesuré sur la base des valeurs relatives de l'activité vendue et de la part de l'UGT conservée.

Autres actifs non financiers

Les logiciels en cours de développement font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an. Les autres actifs non financiers sont les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles (hors écart d'acquisition) et les actifs liés au droit d'utilisation (« ROU »). Ils font l'objet d'un test de dépréciation au niveau de l'actif pris individuellement lorsqu'il existe un indice de dépréciation à ce niveau ou au niveau de l'UGT pour les actifs qui n'ont pas de valeur recouvrable au niveau de l'actif isolé. Par ailleurs, un test de dépréciation est également réalisé au niveau de l'UGT lorsqu'il existe un indice de dépréciation à ce niveau. Le test de dépréciation compare la valeur comptable de l'actif non financier ou de l'UGT à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de cession ou la valeur d'utilité. La valeur comptable d'une UGT comprend la valeur comptable de ses actifs et passifs, y compris les actifs non financiers qui lui sont directement attribuables et les actifs non financiers qui peuvent lui être attribués de façon raisonnable et cohérente. Les actifs non financiers qui ne peuvent être attribués à une UGT individuelle sont soumis à un test de dépréciation au niveau d'un regroupement approprié d'UGT. La valeur recouvrable de l'UGT correspond au montant le plus élevé de la juste valeur de l'UGT diminuée des coûts de vente, ce montant étant déterminé par des experts indépendants qualifiés, le cas échéant, et de la valeur d'utilité, calculée sur la base des données appropriées (voir Note 22).

Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable, une charge de dépréciation est comptabilisée au compte de résultat. Cette perte de valeur peut être affectée aux autres actifs au prorata de leur valeur comptable de chaque actif dans l'UGT en s'assurant que la répartition de la perte de valeur ne puisse pas réduire la valeur comptable d'un actif en dessous de la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente ou de zéro.

Les dépréciations constatées au cours des périodes précédentes sur les actifs non financiers peuvent faire l'objet d'une reprise en cas de changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable des actifs. La comptabilisation d'une reprise de valeur ne doit pas générer une valeur comptable supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours des exercices antérieurs.

Estimations et jugements critiques

L'examen de l'écart d'acquisition et des actifs non financiers au titre de la dépréciation reflète la meilleure estimation par la direction des flux de trésorerie futurs des UGT et les taux utilisés pour actualiser ces flux de trésorerie, qui sont tous deux soumis à des facteurs incertains, comme suit :

Jugements

- L'exactitude des flux de trésorerie prévisionnels est soumise à un degré élevé d'incertitude dans des conditions de marché volatiles. Lorsqu'il est établi que de telles circonstances existent, la Direction réexamine les écarts d'acquisition plus d'une fois par an lorsque des indicateurs de dépréciation existent. Cela garantit que les hypothèses sur lesquelles reposent les prévisions de flux de trésorerie continuent de refléter les conditions actuelles du marché et la meilleure estimation par la Direction des perspectives commerciales futures.

Estimations

- Les flux de trésorerie futurs des UGT sont sensibles aux flux de trésorerie projetés pour les périodes pour lesquelles des prévisions détaillées sont disponibles ainsi qu'aux hypothèses relatives à l'évolution à long terme des flux de trésorerie durables par la suite. Les prévisions sont comparées aux performances réelles et aux données économiques vérifiables, mais elles reflètent le point de vue de la Direction sur les perspectives futures d'activités au moment de l'évaluation.
- Les taux utilisés au titre de l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus peuvent avoir un effet significatif sur leur valorisation et sont basés sur les coûts des fonds propres affectés aux UGT individuelles. Le coût des fonds propres est généralement basé sur un modèle d'évaluation des actifs financiers et du coût implicite des fonds propres du marché, qui intègre des données reflétant un certain nombre de variables financières et économiques, y compris le taux d'intérêt sans risque dans le pays concerné ainsi qu'une prime pour le risque lié à l'activité en cours d'évaluation. Ces variables sont soumises à des fluctuations des taux du marché extérieur et à des conditions économiques indépendantes de la volonté de la Direction.
- Les principales hypothèses utilisées pour estimer la dépréciation de l'écart d'acquisition sont décrites dans la Note 21.

(c) Produit net bancaire**Produits et charges d'intérêts**

Les produits et charges d'intérêts relatifs à tous les instruments financiers productifs d'intérêts, à l'exception des instruments classés en portefeuille de transaction ou comptabilisés à la juste valeur, sont inscrits au compte de résultat en « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » sur la base de la méthode du taux d'intérêt effectif. La seule exception à ce principe correspond aux intérêts attachés aux dettes émises par HSBC Continental Europe à des fins de financement, désignées à la juste valeur sur option pour réduire une asymétrie comptable ainsi qu'aux dérivés gérés conjointement, qui sont enregistrés en charges d'intérêt.

Les intérêts sur les actifs financiers dépréciés sont constatés en appliquant le taux d'intérêt effectif au coût amorti (soit la valeur comptable brute de l'actif diminuée des provisions pour pertes de crédit attendues).

Produits et charges autres que d'intérêts

HSBC Continental Europe encaisse des commissions provenant de services fournis dans le temps, tels que les services de tenue de compte et cartes de crédit, ou lorsque HSBC Continental Europe effectue une transaction spécifique à une date de réalisation donnée, tels que des frais de courtage et des services d'importations/exportations. Si les frais sont variables, par exemple, certaines commissions de gestion sous mandat et de performance, ces frais sont comptabilisés lorsque toutes les incertitudes sont résolues et dans la mesure où il est hautement probable que la résolution de ces incertitudes ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important.

HSBC Continental Europe agit en tant que mandant dans la majorité des contrats avec les clients, à l'exception des services de courtage. Pour la plupart des transactions de courtage, HSBC Continental Europe agit en tant que mandataire dans la transaction et comptabilise le revenu de courtage net des frais à payer aux autres parties du contrat.

HSBC Continental Europe comptabilise les commissions liées aux transactions à la date de la réalisation complète de la prestation de service. Lorsque le contrat exige que les services soient fournis au fil du temps, le revenu est systématiquement comptabilisé sur la durée de l'accord.

Lorsque HSBC Continental Europe propose un ensemble de services contenant plusieurs prestations non distinctes, telles que celles incluses dans la tenue de compte, les prestations sont traitées comme une seule prestation. Si un ensemble de services contient des prestations distinctes, le prix de transaction correspondant est attribué à chaque prestation sur la base des prix de vente individuels estimés.

Les dividendes reçus sont constatés lorsque le droit à paiement est acquis.

Les gains et pertes des instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net comprend les éléments suivants :

- « Résultat net d'instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur ». Cet élément comprend les activités de transaction nettes, qui incluent tous les gains et pertes résultant de la variation de la juste valeur des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction et des autres instruments financiers gérés à la juste valeur, ainsi que les intérêts et produits assimilés, les intérêts et charges assimilées et les dividendes reçus, à l'exclusion de l'effet des variations du risque de crédit des passifs gérés à la juste valeur. Il inclut également tous les gains et pertes résultant de la variation de la juste valeur des dérivés gérés conjointement avec des actifs et des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.
- « Résultat net des actifs et des passifs des entreprises d'assurance, y compris les dérivés évalués à la juste valeur par le compte de résultat ». Cela comprend tous les gains et pertes sur variations de juste valeur, les produits et charges assimilées, et les dividendes afférents sur les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur par le compte de résultat, ainsi que les dérivés gérés conjointement aux précédents instruments, qui peuvent être identifiables séparément à partir d'autres instruments dérivés de transaction.
- Les autres gains et pertes des instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les variations de la juste valeur des instruments de dette désignés à la juste valeur sur option et les dérivés associés lorsque cette désignation réduit une asymétrie comptable. Les intérêts sur cette dette à long terme et les flux de trésorerie sur les dérivés associés sont présentés dans les intérêts et charges assimilées. Est également incluse la variation de juste valeur des autres instruments financiers mesurés à la juste valeur par le compte de résultat, qui inclut les intérêts sur les instruments qui échouent au test SPPI (« Solely Payment of Principal and Interests »). Voir (e) ci-après.

Produits/(charges) d'assurance**Résultat des services d'assurance**

Les revenus d'assurance reflètent la contrepartie à laquelle HSBC Continental Europe s'attend en échange de la prestation de services de couverture et autres services contractuels d'assurance (à l'exclusion de toute composante de placement). Les charges des services d'assurance comprennent les sinistres avérés et autres frais de service d'assurance encourus (à l'exclusion de toute composante d'investissement) ainsi que les pertes subies par des groupes onéreux de contrats et les annulations de ces pertes.

Produits/(charges) financiers d'assurance

Les produits et charges financiers d'assurance comprennent la variation de la valeur comptable du groupe de contrats d'assurance résultant des effets de la valeur temps de l'argent, du risque financier et de leurs variations. Pour les contrats évalués selon l'approche par commission variable (VFA), les variations de la juste valeur des éléments sous-jacents (hors ajouts et retraits) sont comptabilisées en produits ou charges financiers d'assurance.

(d) Évaluation des instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur. La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la cession d'un actif ou le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation et lors de sa comptabilisation initiale est généralement égale au prix de transaction. Toutefois, s'il existe une différence entre le prix de la transaction et la juste valeur des instruments financiers dont la juste valeur est basée sur la cotation d'un marché liquide ou une technique d'évaluation reposant seulement sur des données de marchés observables, HSBC Continental Europe comptabilise la différence comme un gain initial (un « gain ou perte le premier jour »). Dans tous les autres cas, le gain ou la perte au jour 1 est différé et comptabilisé dans le compte de résultat sur la durée de la transaction, lorsque la transaction arrive à maturité ou est clôturée, ou que les données de valorisation deviennent observables, ou encore que HSBC Continental Europe conclut une opération de compensation.

La juste valeur des instruments financiers est généralement évaluée sur une base individuelle. Toutefois, dans les cas où HSBC Continental Europe gère un groupe d'actifs et de passifs financiers en fonction de son exposition nette au risque de marché ou de crédit, la juste valeur du groupe d'instruments financiers est évaluée sur une base nette, mais les actifs et les passifs financiers sous-jacents sont présentés séparément dans les états financiers, à moins qu'ils ne répondent aux critères de compensation IFRS. Les instruments financiers sont classés dans l'un des trois niveaux de hiérarchie de la juste valeur, décrits dans la Note 13, « Juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur ».

Estimations et jugements critiques

Les techniques de valorisation ne s'appuient, pour la plupart, que sur des données de marché observables. Cependant, certains instruments financiers sont classés sur la base de techniques de valorisation qui comportent une ou plusieurs données de marché significatives non observables, et pour elles, l'évaluation de la juste valeur repose davantage sur le jugement :

Jugements

- Un instrument dans son intégralité est classé comme évalué à l'aide de paramètres non observables significatifs si, de l'avis de la Direction, supérieure à 5 % de la valorisation de l'instrument est déterminée par des données non observables.
- « Non observable » dans ce contexte signifie qu'il n'y a que peu ou pas de données actuelles de marché disponibles pour déterminer le prix auquel une transaction à conditions de marché serait susceptible d'être effectuée. Cela ne signifie généralement pas qu'il n'y a aucune donnée disponible sur laquelle fonder une détermination de la juste valeur (des données de prix consensuelles peuvent, par exemple, être utilisées).

Estimations

- Les détails sur les instruments financiers de niveau 3 de HSBC Continental Europe et la sensibilité de leur valorisation à l'effet de l'application d'hypothèses alternatives raisonnables pour déterminer leur juste valeur sont présentés dans la Note 13.

(e) Instruments financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers détenus pour collecter les flux de trésorerie contractuels et contenant des clauses contractuelles donnant lieu à des dates spécifiques à des flux de trésorerie constitués uniquement de paiements de capital et d'intérêts, sont évalués au coût amorti. Ces actifs financiers comprennent la plupart des prêts et avances aux banques et à la clientèle et certains titres de créance. De plus, la plupart des passifs financiers sont évalués au coût amorti. HSBC Continental Europe enregistre les instruments financiers au coût amorti relevant des règles applicables en matière de livraison dans un délai défini par la réglementation ou par une convention de marché en date de transaction. La valeur comptable de ces actifs financiers, lors de la comptabilisation initiale, comprend tous les frais directs encourus.

HSBC Continental Europe peut octroyer des engagements de financement à des conditions contractuelles fixes pour des durées déterminées. Lorsque le prêt résultant de l'engagement de prêt devrait être vendu peu de temps après l'origination, l'engagement de prêt est comptabilisé en tant que dérivé. Lorsque HSBC Continental Europe a l'intention de conserver le prêt, l'engagement de prêt n'est généralement pas comptabilisé, mais est soumis aux considérations relatives aux pertes de crédit attendues.

Les actifs financiers ne sont reclassés que lorsque le modèle économique de leur gestion change. Ces changements, qui devraient être peu fréquents, sont déterminés par la Direction générale à la suite de changements externes ou internes et doivent être significatifs pour les opérations et démontrables pour les parties externes. Les reclassements sont appliqués de manière prospective à partir du premier jour de la première période de reporting suivant le changement de modèle économique. Lorsqu'un actif financier est reclassé de la catégorie d'évaluation au coût amorti à la catégorie d'évaluation à la juste valeur par les autres éléments du résultat global, sa juste valeur est évaluée à la date du reclassement. Tout gain ou toute perte résultant d'une différence entre le coût amorti précédent et la juste valeur est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global. Le taux d'intérêt effectif et l'évaluation des pertes de crédit attendues ne sont pas ajustés à la suite de ce reclassement.

Opérations de mise et de prise en pension et accords similaires – hors-trading

Lorsque les titres sont vendus sous réserve d'un engagement de les racheter à un prix prédéterminé (« opérations de mise en pension »), ils restent au bilan et un passif représentatif de la contrepartie reçue est enregistré. Les titres achetés sous réserve de les revendre (« opérations de prise en pension ») ne sont pas comptabilisés au bilan et un actif est comptabilisé au titre de la contrepartie initiale versée. Les mises et prises en pension hors-trading sont évaluées au coût amorti. La différence entre le prix de vente et le prix de rachat ou entre le prix d'achat et le prix de revente est traitée comme des intérêts et comptabilisée dans la marge nette d'intérêt sur la durée de vie de l'accord.

Les contrats économiquement équivalents à des mises en pension et prises en pension (telles que des ventes ou des achats de titres conclus avec des swaps sur rendement total avec la même contrepartie) sont comptabilisés de la même manière et présentés avec les opérations de prise en pension ou de mise en pension.

(f) Actifs financiers évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global

Les actifs financiers gérés suivant un modèle de collecte de flux de trésorerie contractuels et de vente, et qui prévoient des conditions contractuelles donnant lieu, à des dates déterminées, à des flux de trésorerie constitués uniquement de paiements de capital et d'intérêts, sont évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global. Ceux-ci comprennent principalement des titres de créance. Ils sont généralement comptabilisés en date de transaction lorsque HSBC Continental Europe devient partie au contrat et sont généralement décomptabilisés lorsqu'ils sont soit vendus soit remboursés. Ils sont réévalués à la juste valeur et les variations de valeur (excepté celles liées aux dépréciations, aux produits d'intérêts et aux gains et pertes de change) sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global jusqu'à la vente des actifs. Lors de la cession, les gains ou pertes cumulés dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisés dans le compte de résultat en « Résultat net de cession des investissements financiers ». Les actifs financiers évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global sont inclus dans les calculs de dépréciation et la dépréciation est comptabilisée en compte de résultat.

(g) Titres actions évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global

Les titres actions pour lesquels les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global sont des investissements facilitant des affaires et autres investissements similaires dans lesquels HSBC Continental Europe détient des investissements autrement que pour générer un rendement sur le capital. Les dividendes de ces investissements sont enregistrés au compte de résultat. Les gains ou pertes résultant de la décomptabilisation de ces titres ne sont jamais transférés en résultat. Autrement, les titres actions sont évalués à la juste valeur par le compte de résultat.

(h) Instruments financiers désignés à la juste valeur par compte de résultat

Les instruments financiers, autres que ceux détenus à des fins de transaction, sont classés dans cette catégorie s'ils remplissent un ou plusieurs des critères énoncés ci-dessous et sont ainsi désignés irrévocablement à l'origine :

- La comptabilisation à la juste valeur supprime ou réduit de manière significative une asymétrie comptable.
- Un groupe d'actifs et de passifs financiers ou un groupe de passifs financiers est géré et sa performance est évaluée à la juste valeur, conformément à une stratégie documentée de gestion des risques ou d'investissement.
- Un passif financier qui contient un ou plusieurs dérivés incorporés non étroitement liés.

Les actifs financiers mesurés à la juste valeur sont comptabilisés lorsque HSBC Continental Europe conclut des contrats avec des contreparties, généralement à la date de transaction, et sont normalement décomptabilisés lorsque les droits sur les flux de trésorerie expirent ou sont transférés. Les passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur sont comptabilisés lorsque HSBC Continental Europe conclut des contrats avec des contreparties, généralement comptabilisés à la date de règlement, et sont normalement décomptabilisés lors de leur extinction. Les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat à l'exception de l'effet des variations du risque de crédit des passifs, présenté dans les « Autres éléments du résultat global », à moins que ce traitement crée ou aggrave une asymétrie comptable en résultat.

Selon les critères susmentionnés, les catégories d'instruments financiers désignées par HSBC Continental Europe sont les suivantes :

- Instruments de dette à des fins de financement désignés à la juste valeur sur option destinés à réduire une asymétrie comptable. L'exposition aux intérêts et/ou au change sur certains titres de créance à taux fixe émis a été mise en correspondance avec l'exposition aux intérêts et/ou au change sur certains swaps dans le cadre d'une stratégie documentée de gestion des risques.
- Actifs et passifs financiers dans le cadre de contrats d'investissement en unités de compte et de contrats de placement en unités de compte. Un contrat en vertu duquel HSBC Continental Europe n'accepte pas de risque d'assurance significatif de la part d'une autre partie n'est pas qualifié de contrat d'assurance, à l'exception des contrats de placement avec participation discrétionnaire aux bénéfices ("DPF"), mais est comptabilisé en tant que passif financier. Les engagements vis-à-vis des clients au titre de contrats d'assurance sont déterminés sur la base de la juste valeur des actifs détenus dans les fonds en unités des comptes ou à l'aide d'une méthode de valorisation. Les actifs et les passifs financiers correspondants sont gérés sur la base de la juste valeur et l'information est communiquée à la direction sur cette même base.
- La désignation à la juste valeur des actifs financiers et des passifs associés permet de comptabiliser les variations de juste valeur dans le compte de résultat et de les présenter sur la même ligne.
- Passifs financiers qui contiennent à la fois des dépôts et des dérivés : ces passifs financiers sont gérés et leur performance évaluée sur la base de la juste valeur.

(i) Instruments dérivés

Les dérivés sont des instruments financiers dont la valeur fluctue en fonction de l'évolution d'une variable (ou sous-jacent) qui peut être une action, un taux d'intérêt ou d'autres indices. Lors de la comptabilisation initiale, les produits dérivés sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Les instruments dérivés sont considérés comme des actifs lorsque la juste valeur est positive ou comme des passifs lorsque la juste valeur est négative. Ces dispositions s'appliquent de la même manière aux dérivés incorporés. Lorsque les produits dérivés sont gérés conjointement avec des instruments de dette émis par HSBC Continental Europe et enregistrés à la juste valeur pour réduire une asymétrie comptable, les intérêts contractuels comme les intérêts attachés à la dette émise sont enregistrés dans le compte de résultat.

Comptabilité de couverture

Les dérivés qui ne sont pas désignés dans une relation de juste valeur et sont détenus à des fins de gestion des risques, sont documentés dans des relations de couverture si et seulement si les critères de documentation et d'efficacité sont atteints. HSBC Continental Europe utilise ces produits dérivés ou, si cela est autorisé, d'autres instruments de couverture non dérivés en couverture de juste valeur, en couverture de flux de trésorerie ou en couverture des investissements dans des établissements à l'étranger en fonction du risque couvert.

Couverture de juste valeur

La comptabilité de couverture de juste valeur ne modifie pas la comptabilisation des gains et des pertes sur les dérivés et autres instruments de couverture, mais implique la comptabilisation des variations de la juste valeur des actifs ou des passifs couverts attribuables au risque couvert qui ne seraient autrement pas comptabilisées dans le compte de résultat. Si une relation de couverture ne remplit plus les critères de comptabilité de couverture, le traitement de couverture est suspendu, et l'ajustement cumulé de la valeur comptable d'un élément couvert pour lequel la méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée, est amorti au compte de résultat suivant la méthode du taux d'intérêt effectif recalculé, sauf si l'élément couvert a été décomptabilisé, auquel cas il est comptabilisé immédiatement au compte de résultat.

Couverture de flux de trésorerie

La partie efficace des gains et pertes sur les instruments de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global ; la partie non efficace de la variation de la juste valeur des instruments dérivés de couverture, qui font partie d'une relation de couverture de flux de trésorerie, est immédiatement comptabilisée au compte de résultat. Les gains et pertes cumulés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans le compte de résultat suivant le même rythme que la reconnaissance en résultat du risque couvert. Lorsqu'une relation de couverture est suspendue, ou est partiellement suspendue, le gain ou la perte cumulé en autres éléments du résultat global reste dans les capitaux propres jusqu'à ce que la transaction prévisionnelle soit comptabilisée au compte de résultat. Lorsqu'une transaction prévue ne remplit plus les critères, le gain ou la perte cumulé précédemment comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est reclassé au compte de résultat.

(j) Dépréciation des actifs financiers au coût amorti et évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global

Les pertes de crédit attendues sont constatées pour les prêts et avances aux banques et à la clientèle, les opérations de prise en pension hors-trading, les autres actifs financiers détenus au coût amorti, les instruments de dettes à la juste valeur par les autres éléments du résultat global, ainsi que certains engagements de prêts et contrats de garantie financière. Dès l'origine, une dépréciation (ou une provision dans le cas de certains engagements de prêts et contrats de garantie financière) correspondant aux pertes de crédit résultant d'un événement de défaut pouvant intervenir dans les 12 mois à venir est comptabilisée. En cas d'augmentation significative du risque de crédit d'un actif financier depuis sa date d'enregistrement initiale dans les comptes de la banque, le montant de dépréciation (ou de provision) comptabilisé correspond aux pertes de crédit résultant d'un événement de défaut pouvant intervenir sur la durée de vie de l'instrument financier. Les actifs financiers dont le risque de crédit ne s'est pas détérioré de façon significative sont considérés comme étant en stage 1 ; les actifs financiers considérés comme ayant subi une hausse significative du risque de crédit sont en stage 2 et les actifs financiers présentant un indicateur objectif de dépréciation, et donc considérés comme étant en défaut, sont en stage 3. Les actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur origination (« POCI ») sont traités différemment, comme indiqué ci-dessous.

Créances saines sans augmentation significative du risque de crédit – (« stage 1 »)

Les pertes de crédit attendues résultant d'un événement de défaut pouvant intervenir dans les 12 mois à venir sont comptabilisées pour les instruments financiers qui restent en stage 1.

Augmentation significative du risque de crédit (« stage 2 »)

Une évaluation en vue de savoir si le risque de crédit a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale est réalisée à chaque période de reporting en prenant en compte l'évolution du risque de défaillance sur la durée de vie résiduelle de l'instrument financier.

L'évaluation compare, explicitement ou implicitement, le risque de défaillance survenant à la date de reporting par rapport au risque constaté lors de la comptabilisation initiale, en tenant compte d'informations raisonnables et justifiables, y compris des informations sur les événements passés, les conditions actuelles et les conditions économiques futures. L'évaluation est impartiale, pondérée en fonction des probabilités et, dans la mesure du possible, utilise des informations prospectives cohérentes avec celles utilisées dans la mesure de l'ECL. L'analyse du risque de crédit est multifactorielle. La détermination de la pertinence ou non d'un facteur spécifique et de son poids par rapport à d'autres facteurs dépend du type de produit, des caractéristiques de l'instrument financier et de l'emprunteur, ainsi que de la région géographique. Par conséquent, il n'est pas possible de fournir un ensemble unique de critères qui détermineront ce qui constitue une augmentation significative du risque de crédit. Ces critères sont différents suivant les types de prêts, en particulier entre les portefeuilles de détail et de grande clientèle.

Toutefois, sauf s'ils ont été identifiés à un stade antérieur, tous les actifs financiers sont considérés avoir subi une augmentation significative du risque de crédit lorsqu'ils présentent des paiements en retard de plus de 30 jours. En outre, les prêts à la grande clientèle qui sont évalués individuellement – et sont généralement des entreprises et des clients commerciaux – sont inclus en stage 2 lorsqu'ils figurent sur une liste de surveillance au titre du risque de crédit.

Pour les portefeuilles de grande clientèle, la comparaison quantitative évalue le risque de défaut en utilisant une probabilité de défaut (« PD ») sur la durée de vie des actifs qui englobe un large éventail d'informations, notamment la note de crédit de l'emprunteur (Customer Risk Rating, ou « CRR »), les prévisions macroéconomiques et les probabilités de transition du crédit. Pour les CRR à l'origination jusqu'à 3,3, une augmentation significative du risque de crédit est évaluée en comparant la probabilité de défaut moyenne pour la durée résiduelle estimée à l'origination avec une estimation équivalente à la date de reporting.

Le seuil à partir duquel la variation de la probabilité de défaut est considérée comme significative dépend de la qualité du crédit à l'origination telle que traduite par le CRR, selon le tableau ci-dessous :

CRR à l'origination	Seuils d'augmentation significative de la probabilité de défaut :
0,1–1,2	15 bps
2,1–3,3	30 bps

Pour les CRR supérieurs à 3,3, qui n'ont pas fait l'objet d'une dépréciation, une augmentation significative du risque de crédit est considérée comme avérée lorsque la probabilité de défaut a doublé par rapport à celle à l'origination. Les changements significatifs de la probabilité de défaut se font à dire d'expert, qui s'appuie sur les données historiques du crédit et les changements relatifs aux taux du marché.

Pour les prêts antérieurs à la mise en œuvre de IFRS 9, la probabilité de défaut à l'origination ne tient pas compte des ajustements qui reflètent les attentes des conditions macroéconomiques futures, qui ne sont pas disponibles sans l'utilisation de données rétrospectives. En l'absence de ces données, l'origination de la probabilité de défaut doit être

calculée approximativement en estimant la probabilité de défaut sur la durée de l'opération (« through the cycle ») et leur variation historique, en respectant l'approche modélisée de l'instrument sous-jacent et le CRR à l'origination. La comparaison quantitative est complétée par la prise en compte de la détérioration marginale de la note de crédit du client basée sur les seuils figurant dans le tableau suivant :

CRR à l'origination	Critères significatifs supplémentaires – Nombre de crans de dégradation de la qualité de crédit du client (CRR) requis pour identifier une détérioration significative du crédit (stage 2) (> ou égale à)
0,1	5 crans
1,1–4,2	4 crans
4,3–5,1	3 crans
5,2–7,1	2 crans
7,2–8,2	1 cran

Pour plus d'informations sur l'échelle des 23 catégories utilisée pour la note de crédit de l'emprunteur (« CRR »), se reporter à la page 139.

Pour les portefeuilles de détail, le risque de défaut est évalué à l'aide d'une probabilité de défaut à 12 mois à la date de clôture dérivée de modèles internes, qui intègrent toutes les informations disponibles sur le client. Cette probabilité de défaut est ajustée de l'effet des prévisions macroéconomiques au-delà de 12 mois et est considérée comme une approximation raisonnable d'une mesure de probabilité de défaut à vie. Les expositions sur la clientèle de détail sont d'abord segmentées en portefeuilles homogènes, généralement par pays, produit et marque. Au sein de chaque portefeuille, les comptes de stage 2 comprennent les comptes ayant une probabilité de défaut ajustée sur 12 mois supérieure à la probabilité de défaut moyenne sur 12 mois des prêts de ce portefeuille 12 mois avant qu'ils ne deviennent impayés depuis 30 jours. L'opinion des experts en matière de risque de crédit est qu'aucune augmentation antérieure du risque de crédit n'est significative. Ce seuil spécifique au portefeuille identifie donc les prêts dont la probabilité de défaut est supérieure à celle attendue pour les prêts dont les performances sont conformes aux attentes initiales et supérieure à celle qui aurait été acceptable à l'origine. Il permet donc de fournir une comparaison approximative entre les probabilités de défaut à l'origine et à la date de reporting.

HSBC Continental Europe améliore l'approche des critères de transfert de détail de certains portefeuilles à mesure que des données supplémentaires deviennent disponibles, de façon à utiliser une approche plus relative. Ces améliorations tirent parti de l'augmentation des données liées à l'origination dans l'évaluation des augmentations significatives du risque de crédit en comparant la probabilité de défaut sur la durée restante à la probabilité de défaut sur la durée restante comparable à l'origination sur la base de segments d'origination spécifiques au portefeuille.

Les actifs financiers dépréciés (« stage 3 »)

HSBC Continental Europe détermine qu'un instrument financier est déprécié et se trouve en stage 3 en examinant des critères objectifs et pertinents, notamment :

- les impayés en capital ou en intérêts dépassant 90 jours ;
- l'existence d'autres éléments indiquant que l'emprunteur est susceptible de ne pas payer, par exemple si une concession significative lui a été accordée pour des raisons économiques ou légales liées à ses difficultés financières ; ou
- le prêt étant par ailleurs considéré comme étant en défaut.

Si le risque d'encourir un défaut de paiement n'est pas identifié à un stade antérieur, il l'est en cas d'impayé de plus de 90 jours. Par conséquent, les définitions de crédit douteux et de défaut de paiement sont alignées dans la mesure du possible, de sorte que le stage 3 représente tous les prêts considérés comme étant en défaut ou douteux.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en appliquant le taux d'intérêt effectif au coût amorti, c'est-à-dire à la valeur comptable brute diminuée de la dépréciation pour perte de crédit attendue.

Passage en perte à terme

Les actifs financiers (et les dépréciations associées) sont normalement passés en perte à terme, partiellement ou totalement, lorsqu'il n'existe plus aucune perspective de recouvrement. Lorsque des prêts sont garantis, ceci n'arrive généralement qu'après réception de tout produit de la réalisation de la garantie. Dans les cas où la valeur réalisable nette d'une garantie a été déterminée et où il n'y a aucune attente raisonnable de recouvrement supplémentaire, le passage en pertes peut être effectué plus tôt.

Renégociation de crédit

Les prêts sont identifiés comme faisant l'objet d'une renégociation et classés comme performants ou non performants lorsque HSBC Continental Europe modifie les conditions contractuelles en raison de difficultés financières de l'emprunteur. Les prêts non performants faisant l'objet d'une renégociation sont de stage 3 et classés comme non performants jusqu'à ce qu'ils satisfassent aux critères de redressement, comme spécifié par la politique de risque de crédit applicable (par

exemple, lorsque le prêt n'est plus en défaut et qu'aucun autre indicateur de défaut n'est présent depuis au moins 12 mois). Tout montant radié à la suite d'une modification des conditions contractuelles lors de l'entrée en vigueur de la renégociation ne sera pas annulé.

HSBC Continental Europe applique les lignes directrices de l'ABE sur la renégociation de crédit pour ses portefeuilles de détail, qui concernent les politiques de risque de crédit et notre déclaration en ce qui concerne le statut des prêts comme dépréciés principalement en raison d'une renégociation (ou d'une remédiation de ceux-ci). De plus amples détails sont fournis à la section « Restructuration de prêts et " forbearance " » aux pages 156 et 157.

Les prêts performants renégociés sont initialement de stage 2 et restent classés comme renégociés jusqu'à ce qu'ils satisfassent aux critères de redressement applicables (par exemple, ils continuent de ne pas être en défaut et aucun autre indicateur de défaut n'est présent pendant une période d'au moins 24 mois). À ce stade, le prêt est soit au stage 1, soit au stage 2, tel que déterminé en comparant le risque de défaut survenant à la date de clôture (sur la base des conditions contractuelles modifiées) et le risque de défaut survenant lors de la comptabilisation initiale (sur la base des clauses contractuelles originales, non modifiées).

Un prêt renégocié est décomptabilisé si l'accord existant est annulé et qu'un nouvel accord est conclu à des conditions substantiellement différentes, ou si les termes d'un accord existant sont modifiés de sorte que le prêt faisant l'objet d'une renégociation est un instrument financier substantiellement différent. Tout nouveau prêt qui survient à la suite d'événements de décomptabilisation dans ces circonstances sera généralement classé comme POCI et continuera d'être déclaré comme faisant l'objet d'une renégociation.

Modifications de prêts hors renégociation

Les modifications qui ne génèrent pas de renégociation du prêt sont considérées comme des restructurations commerciales. Lorsqu'une restructuration commerciale entraîne une modification (par un changement des conditions existantes ou par la création d'un nouveau contrat de prêt) faisant que les droits de HSBC Continental Europe sur les flux de trésorerie du contrat initial ont expiré, l'ancien prêt est décomptabilisé et le nouveau prêt est comptabilisé à la juste valeur. Les droits sur les flux de trésorerie sont généralement considérés comme expirés si la restructuration commerciale est effectuée aux taux du marché et si aucune concession liée au paiement n'a été accordée. Les modifications de certains prêts à la grande clientèle avec un niveau élevé de risque de crédit plus élevé sont évaluées en vue de leur décomptabilisation compte tenu des modifications des conditions contractuelles qui, individuellement ou combinées, sont jugées donner lieu à un instrument financier sensiblement différent.

Les modifications de prêt obligatoires ou d'ordre général qui ne sont pas spécifiques à l'emprunteur, par exemple les programmes gouvernementaux d'aide à la clientèle, n'ont pas été classées comme des prêts renégociés et n'ont généralement pas entraîné de décomptabilisation, mais leur classification en stage est déterminée en tenant compte de toutes les informations disponibles et justifiables en vertu de notre politique de provisionnement des pertes de crédit attendues.

Crédits dépréciés dès l'acquisition ou à l'origination (« POCI »)

Les actifs financiers achetés ou émis à l'origine avec une décote importante reflétant les pertes de crédit subies sont considérés comme des crédits dépréciés dès l'acquisition ou à l'origination. Cette catégorie comprend les nouveaux instruments financiers comptabilisés dans la plupart des cas suite à la décomptabilisation des prêts renégociés. Le montant de la variation de la durée de vie des ECL pour un prêt POCI est comptabilisé en résultat jusqu'à ce que le prêt POCI soit décomptabilisé, même si les durées de vie des ECL sont inférieures au montant des ECL inclus dans les flux de trésorerie estimés lors de la comptabilisation initiale.

Transferts entre « stages »

Les actifs financiers peuvent être transférés entre les différentes catégories (autres que POCI) en fonction des variations du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont retransférés de stage 2 en stage 1 s'il y a eu une amélioration significative du risque de crédit. À l'exception des prêts restructurés, les instruments financiers sont sortis du stage 3 lorsqu'ils ne présentent plus aucune caractéristique de dépréciation, tel que décrit ci-dessus. Dans le cas de prêts non performants faisant l'objet d'une renégociation, ces instruments financiers sont transférés hors du stage 3 lorsqu'ils ne présentent plus aucun signe de dépréciation de crédit et répondent aux critères de traitement décrits ci-dessus.

Évaluation de l'ECL

L'évaluation du risque de crédit et l'estimation des pertes de crédit attendues (Expected Credit Loss, ou « ECL ») sont objectives et pondérées en fonction des probabilités, et intègrent toutes les informations pertinentes pour l'évaluation, notamment les événements passés, les conditions actuelles et les prévisions raisonnables et justifiables des événements et des conditions économiques futures à la date de reporting. En outre, l'estimation de l'ECL tient compte de la valeur temps de l'argent et tient compte d'autres facteurs tels que les risques liés au climat.

En général, HSBC Continental Europe calcule l'ECL en utilisant trois composantes principales : une probabilité de défaut (« PD »), une perte en cas de défaut (Loss Given Default, ou « LGD ») et l'exposition en cas de défaillance (Exposure At Default, ou « EAD »).

L'ECL sur 12 mois est calculée en multipliant les PD, LGD et EAD sur 12 mois. L'ECL sur la durée de vie du contrat est calculée en utilisant une PD sur la durée de vie du contrat. Les PD à 12 mois et les durées de vie représentent respectivement la probabilité de défaut au cours des 12 prochains mois et sur la durée résiduelle de l'instrument.

L'EAD correspond à l'exposition de la banque en cas de défaut et est calculée en tenant compte du remboursement du principal et des intérêts ainsi que des prélèvements attendus. La LGD représente les pertes attendues sur l'EAD en cas de défaillance compte tenu de la réalisation des garanties et de la valeur temps de l'argent.

HSBC Continental Europe s'appuie dans la mesure du possible sur le cadre IRB, en procédant à une recalibration pour répondre aux différentes exigences d'IFRS 9 comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Modèle	Fonds propres réglementaires	IFRS 9
PD	– Représente la PD moyenne à long terme tout au long d'un cycle économique (pour les portefeuilles immobiliers, une approche hybride, située entre les extrêmes de point in time et applicable sur l'ensemble du cycle, est utilisée pour le calcul des moyennes à long terme, conformément à ce que requiert l'Autorité de régulation prudentielle) – Critère minimum de plus de 90 jours de retard pour tous les portefeuilles (inclut les critères de probabilité d'absence de paiement (« UTP ») en ligne avec la politique interne) – Peut être sujette à un plafond souverain	– Représente la qualité et la performance actuelles du portefeuille, ajustées pour prendre en compte l'impact des scénarios macroéconomiques prospectifs – Critère minimum de plus de 90 jours de retard pour tous les portefeuilles (inclut les critères UTP en ligne avec la politique interne)
EAD	– Ne peut être inférieure au solde à la date de reporting	– Amortissement pour les produits à terme. – Tirage futur pris en compte pour les produits renouvelables
LGD	– LGD de crise (cohérente avec les pertes que s'attend à subir HSBC Continental Europe lors d'une récession économique grave mais plausible) – Des seuils réglementaires peuvent s'appliquer pour atténuer le risque de sous-estimation de la LGD de crise en raison du manque de données historiques – Actualisée en utilisant un indice approprié (au moins 9 %) – Tous frais de collecte inclus	– LGD basée sur les dernières performances et données du portefeuille et incluant l'impact attendu des conditions économiques futures telles que les variations de la valeur du collatéral – Pas de seuil, actualisé selon le taux d'intérêt effectif initial – Seuls les coûts associés à la vente du collatéral et certains coûts tiers sont inclus
Autre		– Réactualisé depuis la date de l'événement de défaut à la date de clôture.

Alors que les PD à 12 mois sont recalibrées à partir des modèles IRB dans la mesure du possible, la PD sur la durée de vie des actifs est déterminée à partir des probabilités d'évolution future des PD à 12 mois. Pour la méthodologie du crédit aux entreprises, la PD sur la durée de vie de ces actifs prend également en compte la migration de crédit attendue, c'est-à-dire la variation attendue du CRR du client au cours de la durée de vie du crédit.

La perte de crédit attendue pour le crédit aux entreprises en stage 3 est déterminée principalement sur une base individuelle à l'aide d'une méthode de flux de trésorerie actualisés (Discounted Cash Flows, ou « DCF »). Les flux de trésorerie futurs attendus sont basés sur les estimations à dire d'expert à la date de reporting, reflétant des hypothèses raisonnables et justifiables et des projections de recouvrements futurs et d'encaissements d'intérêts futurs.

La garantie est prise en compte, s'il est probable que le recouvrement de l'encours comprendra la réalisation de la garantie, sur la base de la juste valeur estimée de celle-ci au moment de la réalisation attendue, diminuée des coûts d'obtention et de vente de la garantie.

Les flux de trésorerie sont actualisés au taux d'intérêt effectif initial. Pour les montants significatifs, les flux de trésorerie selon quatre scénarios sont pondérés selon les probabilités en référence au statut de l'emprunteur, aux scénarios économiques appliqués de manière plus générale par HSBC Continental Europe et à dire d'expert quant à la probabilité de réussite de la stratégie de recouvrement. Pour les cas moins significatifs où une évaluation individuelle est entreprise, l'effet de différents scénarios économiques et stratégies de résolution aboutit à un calcul d'ECL basé sur un résultat le plus probable qui est ajusté pour prendre en compte les pertes résultant de résultats moins probables mais possibles. Pour certains cas moins significatifs, la banque peut utiliser une approche modélisée basée sur la LGD pour l'évaluation des ECL, qui prend en compte une série de scénarios économiques.

Mesure de la perte de crédit attendue (ECL)

La perte de crédit attendue est mesurée dès la comptabilisation initiale de l'actif financier. La période maximale prise en compte lors de la mesure de la perte de crédit attendue (qu'il s'agisse d'une perte de crédit attendue à 12 mois ou à vie) correspond à la période contractuelle maximale pendant laquelle HSBC Continental Europe est exposé au risque de crédit. Toutefois, lorsque l'instrument financier comprend à la fois un engagement tiré et non tiré et que la capacité contractuelle d'exiger le remboursement et d'annuler l'engagement non tiré ne limite pas l'exposition du risque de crédit de HSBC Continental Europe au délai de préavis contractuel, ce n'est pas la durée contractuelle du crédit qui détermine la période maximale considérée. La valeur l'ECL est alors plutôt mesurée sur la période au cours de laquelle HSBC Continental Europe restera exposée au risque de crédit qui n'est pas atténué par des mesures de gestion du risque de crédit. Ceci s'applique aux découverts bancaires du portefeuille de détail, la période correspondant à la durée moyenne nécessaire pour comptabiliser les pertes importantes pour un compte ; cette période est déterminée au niveau des portefeuilles et varie entre deux et six ans. De plus, pour ces facilités, il n'est pas possible d'identifier la perte de crédit attendue sur la composante « engagement de prêt » séparément de la composante « actif financier ».

En conséquence, le total de l'ECL est comptabilisé en provision pour perte de l'actif financier sauf si le total de l'ECL dépasse la valeur comptable brute de l'actif financier, auquel cas la perte de crédit attendue est comptabilisée en provision. Pour les facilités de découvert à la grande clientèle, des mesures de gestion du risque de crédit sont prises au moins une fois par an.

Données économiques prospectives

HSBC Continental Europe utilise différents scénarios économiques globaux prospectifs, déterminés par référence à des prévisions externes, qui sont représentatifs des conditions économiques anticipées. Cette approche est considérée comme suffisante pour calculer de façon objective la perte de crédit attendue dans la plupart des environnements économiques. Dans certains contextes économiques, des analyses complémentaires peuvent s'avérer nécessaires et peuvent entraîner des scénarios ou des ajustements additionnels, pour refléter une gamme de résultats économiques possibles suffisante pour une estimation non biaisée. La méthodologie détaillée est décrite dans « Incertitude dans la mesure et analyse de sensibilité des estimations ECL » à la page 148.

Estimations et jugements critiques

Le calcul de l'ECL selon IFRS 9 impose à HSBC Continental Europe de porter un certain nombre de jugements, d'hypothèses et d'estimations. Les plus significatifs sont indiqués ci-dessous :

Jugements

- Définition de ce qui est considéré comme une hausse significative du risque de crédit.
- Choix et calibration des modèles de PD, LGD et EAD qui soutiennent les calculs, y compris la formulation de jugements raisonnables et justifiables sur la façon dont les modèles réagissent aux conditions économiques actuelles et futures.
- Sélection des paramètres du modèle et des prévisions économiques, y compris déterminer si des prévisions économiques suffisantes et correctement pondérées sont incorporées pour calculer la perte attendue sans biais.
- Ajustements selon le jugement de la direction pour tenir compte des événements de dernière minute, des limitations et des lacunes des modèles et des données, et des jugements d'experts en matière de crédit.
- Sélection de stratégies de recouvrement pertinentes pour certains prêts douteux wholesale.

Estimations

- Le paragraphe « Incertitude dans la mesure et analyse de sensibilité des estimations ECL » à la page 148 expose les hypothèses utilisées pour déterminer les ECL et fournit une indication de la sensibilité du résultat à l'application de différentes pondérations à une série d'hypothèses économiques.

(k) Contrats d'assurance

Un contrat est classé comme contrat d'assurance lorsque l'entité accepte un risque d'assurance significatif d'une autre partie en acceptant d'indemniser cette partie si elle est affectée négativement par un événement futur incertain spécifié. Un contrat d'assurance peut également transférer un risque financier, mais est comptabilisé comme un contrat d'assurance si le risque d'assurance est significatif. En outre, HSBC Continental Europe émet des contrats d'investissement avec les éléments de participation discrétionnaire ("DPF") qui sont également comptabilisés au titre de la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance ».

Agrégation des contrats d'assurance

Les contrats d'assurance individuels qui sont gérés ensemble et soumis à des risques similaires sont identifiés en tant que portefeuille. Les contrats gérés ensemble appartiennent généralement à la même catégorie de produits et présentent des caractéristiques similaires, telles que l'application d'un cadre tarifaire ou d'une gestion de produits similaires et sont émis par la même entité juridique. Si un contrat est exposé à plus d'un risque, le risque dominant du contrat est utilisé pour évaluer s'il présente des risques similaires. Chaque portefeuille est ensuite classé par groupe de rentabilité attendue. Les portefeuilles sont répartis selon leur rentabilité en : (i) contrats déficitaires à l'origination ; (ii) contrats qui lors de leur

comptabilisation initiale ont une faible probabilité de devenir déficitaires par la suite ; et (iii) autres contrats. Ces groupes de rentabilité sont ensuite divisés par date d'émission, les contrats émis par HSBC Continental Europe après la date de transition étant regroupés en groupes trimestriels ou annuels. Pour les groupes de contrats impliquant plusieurs devises, HSBC Continental Europe les considère comme étant libellés dans une seule devise. HSBC Continental Europe n'a pas choisi l'option de non-application des cohortes annuelles.

L'évaluation du passif des contrats d'assurance est basée sur les groupes de contrats d'assurance tels qu'établis lors de la comptabilisation initiale, et comprendra les flux de trésorerie d'exécution ainsi que la marge sur services contractuels (CSM) représentant les bénéfices non acquis. La politique comptable de HSBC Continental Europe met à jour les estimations utilisées dans l'évaluation sur une base annuelle.

Flux de trésorerie d'exécution

Les flux de trésorerie d'exécution comprennent les éléments suivants :

Meilleures estimations des flux de trésorerie futurs

Les flux de trésorerie à l'intérieur des frontières de chaque contrat de HSBC Continental Europe comprennent les montants à percevoir au titre des primes et paiements pour les sinistres, les prestations et les charges, et sont évalués à l'aide de scénarios et d'hypothèses impartiaux sur la base de l'expérience démographique et opérationnelle de HSBC Continental Europe ainsi que de données de mortalité externes lorsque les données d'expérience de HSBC Continental Europe sont insuffisantes pour être crédibles.

Ajustement pour refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers associés aux flux de trésorerie futurs

Les estimations des flux de trésorerie futurs sont ajustées pour refléter la valeur temps de l'argent (c'est-à-dire l'actualisation) et les risques financiers, et obtenir ainsi une valeur actualisée attendue. HSBC Continental Europe emploie généralement des techniques de modélisation stochastique dans l'estimation des produits avec options et garanties. Le taux d'actualisation à appliquer à un ensemble donné de flux de trésorerie futurs attendus est déterminé selon une approche bottom-up : il s'agit de la somme du rendement sans risque et d'une prime d'illiquidité. Le rendement sans risque est déterminé sur la base de données de marché observables, lorsque ces marchés sont considérés comme profonds, liquides et transparents. Lorsque ces informations ne sont pas disponibles, la direction s'appuie sur son jugement pour déterminer le rendement sans risque approprié. Les primes d'illiquidité reflètent les caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance concernés.

Ajustement du risque pour le risque non financier

L'ajustement du risque compense l'incertitude autour du montant et de la date d'occurrence des futurs flux de trésorerie en lien avec le risque non financier.

HSBC Continental Europe ne ventile pas les variations d'ajustement du risque entre le résultat des services d'assurance (incluant les produits et les charges des services d'assurance) et les produits ou charges financiers d'assurance. Tous les changements sont inclus dans le résultat des services d'assurance.

Modèles d'évaluation

Le modèle d'évaluation basé sur l'approche par commission variable (ci-après dénommée « VFA ») est utilisé pour la majorité des contrats émis par HSBC Continental Europe, ce qui est obligatoire si les critères d'éligibilité suivants sont remplis lors de leur entrée en vigueur :

- les conditions contractuelles précisent que l'assuré participe à une part d'un ensemble clairement identifié d'éléments sous-jacents ;
- HSBC Continental Europe s'attend à payer à l'assuré une part substantielle des rendements à la juste valeur des éléments sous-jacents. HSBC Continental Europe considère qu'une part substantielle correspond à la majorité des rendements ; et
- HSBC Continental Europe s'attend à ce qu'une part substantielle de la variation des montants à payer à l'assuré varie en fonction de la variation de la juste valeur des éléments sous-jacents. HSBC Continental Europe considère qu'une part substantielle est une part majoritaire de variation sur une moyenne pondérée probable de valeur actualisée parmi l'ensemble des scénarios.

Pour les contrats évalués dans le cadre de la VFA, l'option des autres éléments du résultat global (« OCI ») est utilisée. L'option OCI est appliquée lorsque les éléments sous-jacents détenus par HSBC Continental Europe ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Selon cette option, seul le montant correspondant aux produits ou charges comptabilisés dans le compte de résultat sur les éléments sous-jacents est inclus dans les produits ou charges financiers pour ces contrats d'assurance, ce qui permet d'éliminer les asymétries comptables. Le montant restant des produits ou charges financiers pour ces contrats d'assurance émis pour la période est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global. En outre, l'option d'atténuation des risques est utilisée pour un certain nombre de compensations économiques par rapport aux instruments qui répondent à des exigences spécifiques.

Les autres contrats émis et les contrats de réassurance détenus sont comptabilisés selon le modèle d'évaluation générale (ci-après dénommé « GMM »).

CSM et unités de couverture

La CSM représente le bénéfice non acquis et ne donne lieu à aucun produit ou charge lors de la comptabilisation initiale lorsque le groupe de contrats est rentable. La CSM est ajustée à chaque période de reporting ultérieure pour tenir compte des changements dans les flux de trésorerie liés aux services futurs (par exemple, les changements dans les hypothèses non économiques, y compris les taux de mortalité et de morbidité). Lors de la comptabilisation initiale des groupes de contrats déficitaires et lorsque des groupes de contrats deviennent déficitaires par la suite, les pertes sont immédiatement comptabilisées dans les charges des services d'assurance.

Pour les groupes de contrats évalués dans le cadre de la VFA, les changements intervenants dans les éléments sous-jacents affectés à HSBC Continental Europe et les variations au niveau de l'expérience économique et des hypothèses économiques ajustent la CSM. Toutefois, dans le cadre de l'option d'atténuation des risques pour les contrats VFA, les variations des flux de trésorerie d'exécution et les variations de la part du HSBC Continental Europe dans le rendement de la juste valeur des éléments sous-jacents que les instruments atténuent ne sont pas ajustées dans la CSM mais comptabilisées en résultat. Les instruments d'atténuation des risques sont principalement les contrats de réassurance détenus.

Pour les groupes de contrats utilisant le GMM, les variations au niveau de l'expérience économique et des hypothèses économiques n'ajustent pas la CSM, mais sont comptabilisées dans le compte de résultat au fur et à mesure de leur survenance.

La CSM est systématiquement comptabilisée dans les revenus d'assurance pour refléter les services fournis dans le cadre des contrats d'assurance, sur la base des unités de couverture du groupe de contrats. Les unités de couverture sont déterminées par la quantité de prestations et la période de couverture prévue des contrats.

HSBC Continental Europe identifie la quantité des prestations fournies comme suit :

- Pour les couvertures d'assurance : sur la base des prestations nettes d'assurance attendues à chaque période après déduction des décotes, les prestations nettes d'assurance correspondant au montant du capital assuré moins la valeur du fonds ou la valeur de rachat.
- Pour les services d'investissement (y compris les services de rendement et les services liés à l'investissement) sur la base d'une évaluation constante reflétant l'accès de l'assuré au contrat, l'unité de couverture correspondant au nombre de contrats d'assurance.

Pour les contrats qui fournissent à la fois une couverture d'assurance et des services d'investissement, les unités de couverture sont pondérées en fonction de la valeur actualisée attendue des sorties de trésorerie futures de chaque service.

(I) Frais de personnel

Paiements réglés en actions

HSBC Continental Europe conclut des accords de paiement fondés sur des parts réglées en actions avec ses employés en guise de rémunération pour la prestation de leurs services.

La période d'acquisition de ces plans peut démarrer avant la date d'attribution légale si les salariés ont commencé à rendre leurs services avant la date d'attribution légale, lorsqu'il existe une compréhension commune des termes et conditions de l'accord. Les charges sont comptabilisées lorsque l'employé commence à rendre des services auxquels l'attribution se rapporte.

Les annulations résultent du non-respect d'une condition de non-acquisition pendant la période d'acquisition, et sont traitées comme une accélération de l'acquisition reconnues immédiatement dans le compte de résultat. Le non-respect d'une condition d'acquisition par le salarié n'est pas considéré comme une annulation et le montant des charges comptabilisées pour l'attribution est ajusté pour refléter le nombre d'attributions qui devraient être acquises.

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

HSBC Continental Europe gère un certain nombre de régimes de retraite, y compris des régimes à prestations définies et d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les paiements aux régimes à cotisations définies sont comptabilisés en charges lorsque les employés rendent les services. Les engagements de retraite à prestations définies sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées. La charge nette au compte de résultat comprend principalement le coût des services rendus et les intérêts nets sur l'actif ou le passif net au titre des prestations définies, et est présentée en charges d'exploitation.

Les réévaluations de l'actif ou du passif net au titre des prestations définies, qui comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime (hors intérêts) et l'effet du plafond de l'actif (le cas échéant, hors intérêts), sont comptabilisées immédiatement en autres éléments du résultat global. L'actif ou le passif net au titre des prestations définies représente la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies diminuée de la juste valeur des actifs du régime, après application du test du plafond de l'actif, lorsque l'excédent net au titre des prestations définies est limité à la valeur actuelle des remboursements disponibles et des diminutions de cotisations futures au régime.

Les coûts des obligations découlant des autres régimes postérieurs à l'emploi est comptabilisé sur la même base que les régimes de retraite à prestations définies.

(m) Impôts

L'impôt sur les bénéfices comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt sur les bénéfices est enregistré dans le compte de résultat, sauf dans la mesure où il se rapporte à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, auquel cas l'impôt est comptabilisé dans la même ligne dans lequel l'élément lié apparaît.

Les impôts courants sont les impôts prévisionnels à payer sur les bénéfices imposables de l'année en cours et de tout ajustement des impôts dus au titre des années précédentes. Le Groupe HSBC prévoit des passifs d'impôts courants potentiels pouvant survenir sur la base des montants attendus à payer aux autorités fiscales.

Les impôts différés sont constatés sur la base des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs au bilan et la valeur fiscale attribuée à ces actifs et passifs. Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'imposition applicables prévisionnels sur les périodes auxquelles les actifs seront réalisés ou les passifs réglés.

Au moment d'évaluer la probabilité et la suffisance des futurs bénéfices imposables, HSBC Continental Europe tient compte de l'ensemble des éléments probants à l'appui de la comptabilisation des actifs d'impôt différé, ainsi que des risques inhérents aux prévisions à long terme, notamment les risques liés au changement climatique, et des facteurs ayant récemment conduit à la constatation de pertes fiscales, le cas échéant. HSBC Continental Europe tient également compte du renversement futur des différences temporelles imposables existantes et des stratégies de planification fiscale, y compris des réorganisations. HSBC Continental Europe a appliqué l'exception prévue à l'IAS 12 à la comptabilisation et à la communication d'informations sur les actifs d'impôt différé et les passifs liés aux impôts sur les bénéfices du pilier deux. Les impôts courants et différés sont calculés sur la base des taux d'imposition et des lois en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture du bilan.

Estimations et jugements critiques

La comptabilisation des impôts différés actifs dépend de jugements et estimations.

Jugements

- Évaluer la probabilité et l'existence de résultats futurs taxables suffisants, sur la base des informations disponibles permettant de justifier la reconnaissance d'impôts différés actifs tout en tenant compte des risques inhérents à la réalisation de projections à long terme, des éléments à l'origine des pertes récentes, de la chronique de retournement dans le futur des différences temporaires, des évolutions fiscales et des réorganisations. Les jugements spécifiques liés à la reconnaissance d'impôts différés actifs sont mentionnés à la Note 8.

Estimations

- La reconnaissance des impôts différés actifs est sensible à l'estimation des flux de trésorerie futurs pour lesquels des projections détaillées et des hypothèses de long terme en matière de flux de trésorerie sur lesquels les projections de profits taxables sont fondés et qui affectent la probabilité d'utilisation des pertes reportables et des crédits d'impôts sont disponibles.

(n) Provisions, passifs éventuels et garanties**Provisions**

Des provisions sont comptabilisées lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'événements passés et pour laquelle une estimation fiable peut être faite.

Estimations et jugements critiques

La comptabilisation et l'évaluation des provisions obligent HSBC Continental Europe à formuler un certain nombre de jugements, hypothèses et estimations. Les plus importants sont présentés ci-dessous :

Jugements

- Déterminer s'il existe une obligation actuelle. Un conseil professionnel est pris en considération sur l'évaluation des litiges et des obligations similaires.
- Les provisions relatives aux procédures judiciaires et aux affaires réglementaires nécessitent généralement un degré de jugement plus élevé que les autres types de provisions. Lorsque les choses en sont à un stade précoce, les jugements comptables peuvent être difficiles en raison du degré élevé d'incertitude associé à la détermination de l'existence d'une obligation actuelle et à l'estimation de la probabilité et du montant des sorties de trésorerie qui pourraient survenir. Au fur et à mesure que les choses progressent, la direction et les conseillers juridiques évaluent de manière continue si les provisions doivent être comptabilisées, en révisant les estimations précédentes, le cas échéant. Aux stades plus avancés, il est généralement plus facile de faire des estimations autour d'un ensemble mieux défini de résultats possibles.

Estimations

- Les provisions pour poursuites judiciaires et questions réglementaires restent très sensibles aux hypothèses retenues dans l'estimation. Il pourrait y avoir un plus large éventail de résultats possibles pour toute procédure judiciaire, enquête ou enquête en cours. En conséquence, il est souvent impossible de quantifier une gamme de résultats possibles pour des questions individuelles. Il n'est pas non plus possible de quantifier de manière significative les gammes de résultats potentiels dans leur ensemble pour ces types de dispositions en raison de la nature et des circonstances diverses de ces questions et du large éventail d'incertitudes impliquées.

Engagements de financement et de garantie

Passifs éventuels

Les passifs éventuels, qui comprennent certaines garanties et lettres de crédit engagées en tant que donnés en garanties, et les passifs éventuels liés à des procédures judiciaires ou à des problématiques d'ordre réglementaire, ne sont pas comptabilisés dans les états financiers, mais font l'objet d'une présentation en annexe à moins que la probabilité de sortie de trésorerie soit très faible ou peu probable.

Contrats de garantie financière

Les passifs correspondant à des contrats de garantie financière qui ne sont pas classés comme des contrats d'assurance sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, ce qui correspond généralement aux honoraires perçus ou à la valeur actualisée des honoraires à recevoir. Ils sont ultérieurement évalués à la valeur la plus élevée entre le montant déterminé conformément à IFRS 9 pour l'ECL et le montant initialement comptabilisé, déduction faite, le cas échéant, des produits cumulés comptabilisés conformément à IFRS 15.

(o) Actifs non courants et groupes destinés à être cédés détenus en vue de la vente et activités abandonnées

HSBC Continental Europe classe en actifs non courants et groupe d'actifs disponibles à la vente les actifs dont la valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Pour être classé en actif détenu pour la vente, l'actif doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel sous réserve uniquement des conditions qui sont habituelles et coutumières pour la vente de tels actifs (ou groupes destinés à être cédés) et sa vente doit être hautement probable. Pour que la vente soit hautement probable, la direction, au niveau approprié, doit s'être engagée à l'égard d'un plan de vente de l'actif (ou du groupe destiné à être cédé), et un programme actif pour trouver un acheteur et mener à bien le plan doit avoir été entrepris. De plus, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être activement commercialisé en vue de la vente à un prix qui est raisonnable par rapport à sa juste valeur actuelle. Par ailleurs, la vente devrait normalement répondre, dans l'année suivant son classement, aux critères de comptabilisation à titre de vente réalisée et les mesures requises pour mener le plan à bien doivent indiquer qu'il est improbable que des changements importants soient apportés au plan ou que celui-ci soit retiré.

Les actifs disponibles à la vente et les groupes destinés à être cédés sont évalués (à l'exception des actifs et passifs hors périmètre des règles d'évaluation édictées par IFRS 5 au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Si la valeur nette comptable des actifs non courants ou groupe d'actifs disponibles à la vente est supérieure à la juste valeur diminuée des coûts de vente, l'écart constaté entre ces deux valeurs constitue une charge de dépréciation. La charge de dépréciation est d'abord allouée aux actifs non courants entrant dans le périmètre défini par IFRS 5 applicable en matière de règles d'évaluation. Cela réduit d'abord la valeur comptable de tout écart d'acquisition affecté au groupe destiné à être cédé, puis aux autres actifs non courants du groupe destiné à être cédé au prorata sur la base de la valeur comptable de chaque actif du groupe destiné à être cédé. Après, toute perte de valeur supérieure à la valeur comptable des actifs non courants du champ d'application d'IFRS 5 pour l'évaluation est comptabilisée par rapport au total des actifs du groupe destiné à être cédé.

HSBC Continental Europe classe une composante d'une entité comme activité abandonnée lorsqu'elle a été cédée ou est classée comme détenue en vue de la vente et :

- représente une ligne d'activité principale ou une zone géographique d'opération distincte ;
- fait partie d'un plan coordonné unique visant à se départir d'une ligne d'activité principale ou d'une zone géographique d'opérations distincte ; ou
- est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Une fois les activités classées comme abandonnées, les résultats seront présentés comme tels dans le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie. Les activités abandonnées détenues en vue de la vente sont évaluées de la même manière que les autres groupes destinés à être cédés, c'est-à-dire au moindre de la valeur comptable et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Estimations et jugements critiques

Le classement comme détenu en vue de la vente dépend de certains jugements.

Jugements

Le jugement de la direction est requis pour déterminer si les critères d'IFRS 5 relatifs aux actifs détenus en vue de la vente s'appliquent, y compris si une vente est hautement probable et doit être conclue dans l'année suivant la classification. L'exercice du jugement tiendra normalement compte de la probabilité d'obtenir avec succès les approbations réglementaires ou politiques nécessaires qui sont presque toujours requises pour la vente d'activités bancaires. Pour les plans importants et complexes, le jugement comprendra également une évaluation de la force exécutoire de tout accord de vente contraignant, de la nature et de l'ampleur de tout obstacle à l'inexécution, et de la capacité de la contrepartie à entreprendre les travaux préparatoires nécessaires avant l'achèvement, à se conformer aux conditions préalables, et être par ailleurs en mesure de respecter les engagements contractuels de réalisation dans les délais prévus. Une fois classés comme détenus en vue de la vente, le jugement doit être exercé de manière continue pour s'assurer que le classement reste approprié au cours des périodes comptables futures.

1.3. – Événements significatifs de l'année

Cessions d'activités

Pour plus de détails sur les cessions d'activités, se référer à la Note 2 « Actifs détenus en vue de la vente, passifs de groupes destinés à être cédés et activités abandonnées ». Pour les méthodes comptables et les jugements connexes, se reporter à la Note 1.2(o).

Portefeuille conservé de prêts immobiliers et d'autres prêts en France

À la suite de la cession de ses activités de banque de détail en France le 1^{er} janvier 2024, HSBC Continental Europe a conservé son portefeuille de prêts immobiliers et d'autres prêts, d'une valeur comptable de 7,1 milliards EUR au moment de la cession. Le 31 octobre 2025, HSBC Continental Europe a finalisé la cession de son portefeuille conservé à un consortium composé de Rothesay Life Plc et CCF. Avant la décomptabilisation lors de la finalisation de la cession, au 30 septembre 2025, les soldes liés s'établissaient à 5 milliards EUR en prêts. La finalisation de la transaction a entraîné le recyclage dans le compte de résultat de pertes cumulées de juste valeur de 1,3 milliard EUR, qui étaient précédemment comptabilisées par le biais des autres éléments du résultat global. Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, nous avons comptabilisé un gain à la valeur de marché de 0,1 milliard EUR dans le « résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés sur la base de la juste valeur » découlant de certaines couvertures économiques non éligibles utilisées pour couvrir le risque de taux d'intérêt du portefeuille. Ces couvertures économiques non éligibles ont été décomptabilisées à l'issue de la finalisation de la transaction.

Activités d'assurance vie en France

Le 31 octobre 2025, HSBC Continental Europe a finalisé la cession de ses activités d'assurance vie, HSBC Assurances Vie (France), à Matmut Société d'Assurance Mutuelle. Avant la décomptabilisation lors de la finalisation de la cession, au 30 septembre 2025, les soldes liés s'établissaient à 24,1 milliards EUR en actifs et à 23,2 milliards EUR en passifs. Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, nous avons comptabilisé une perte avant impôt de 0,1 milliard EUR, incluant les coûts de migration et le recyclage des réserves connexes.

Activités de banque privée en Allemagne

Le 3 octobre 2025, HSBC Continental Europe a finalisé la cession de ses activités de banque privée en Allemagne à BNP Paribas, qui a donné lieu à la comptabilisation d'un gain avant impôt de 0,1 milliard EUR. Avant leur décomptabilisation lors de la finalisation de la cession, au 30 septembre 2025, les soldes liés s'établissaient à 1,3 milliard EUR en actifs et 1,3 milliard EUR en passifs.

Activités à Malte

Le 16 septembre 2025, HSBC Continental Europe a signé un accord d'option de vente avec CrediaBank S.A. concernant la cession potentielle de sa participation majoritaire de 70,03 % dans HSBC Bank Malta p.l.c. (la « Banque »). Le 22 décembre 2025, aux termes de l'accord d'option de vente et à l'issue du processus d'information et de consultation des salariés de HSBC Continental Europe en France, un contrat d'achat et de vente pour la transaction a été signé. La transaction, qui reste soumise aux approbations réglementaires, ne remplissait pas les critères pour être classée comme détenue en vue de la vente au quatrième trimestre 2025, étant donné que sa finalisation est désormais prévue au premier semestre 2027. La vente devrait générer une perte avant impôt de 0,3 milliard EUR, y compris les coûts de migration, laquelle devrait, selon nous, être largement comptabilisée au premier semestre 2026 lors du reclassement du groupe destiné à être cédé comme détenu en vue de la vente.

Activités d'administration de fonds en Allemagne

Le 11 juillet 2025, HSBC Continental Europe a conclu un accord pour céder ses activités d'administration de fonds, Internationale Kapitalanlagegesellschaft mbH, à BlackFin Capital Partners S.A.S. Le groupe destiné à être cédé remplissait les critères pour être classé comme détenu en vue de la vente au troisième trimestre 2025, avec des soldes non substantiels

restand classés comme détenus en vue de la vente au 31 décembre 2025. Cette transaction, qui reste soumise aux approbations réglementaires devrait être finalisée au second semestre 2026 et donnera alors lieu à la comptabilisation d'un gain non significatif.

Activités de conservation de titres en Allemagne

Le 27 juin 2025, HSBC Continental Europe a conclu un accord pour céder ses activités de conservation de titres en Allemagne à BNP Paribas. Cette transaction devrait être réalisée en plusieurs étapes, à partir du premier trimestre 2026. Bien que le consentement du client et les exigences opérationnelles associées puissent retarder la finalisation de tous les transferts de client, la signature d'un contrat de vente et d'achat a permis au groupe destiné à être cédé de répondre aux critères de classement comme détenant en vue de la vente au deuxième trimestre 2025, avec des soldes restand classés comme détenus en vue de la vente au 31 décembre 2025 de 0,3 milliard EUR en actifs et 10,6 milliards EUR en passifs. La cession devrait générer un gain avant impôt de 0,1 milliard EUR, qui sera comptabilisé conformément à la finalisation des transferts de client.

Émissions et remboursements

En février 2025, HSBC Continental Europe a remboursé des obligations perpétuelles à taux variable précédemment comptabilisées en fonds propres de catégorie 2 (« Tier 2 ») d'un montant total de 16 millions EUR.

En mai 2025, HSBC Continental Europe a remboursé un prêt Tier 2 à la première date de remboursement, cinq ans avant l'échéance, pour un montant de 500 millions EUR et a émis un nouveau prêt Tier 2 pour HSBC Bank plc avec une maturité de onze ans pour un montant notionnel de 500 millions EUR.

En mai 2025, HSBC Continental Europe a remboursé un prêt à ordre Tier 2 (Schuldscheindarlehen) émis par la succursale allemande, pour un montant de 10 millions EUR et arrivant à échéance en juin 2028.

En juin 2025, HSBC Continental Europe a remboursé deux autres prêts à ordre Tier 2 (Schuldscheindarlehen) émis par la succursale allemande, pour un montant de 10 millions EUR et 5 millions EUR respectivement, tous deux arrivant à échéance en juillet 2025.

En décembre 2025, HSBC Continental Europe a remboursé des titres senior non privilégiés pour un montant de 500 millions EUR sans remplacement.

En décembre 2025, HSBC Continental Europe a procédé au remboursement anticipé des instruments de capitaux propres additionnels de catégorie 1 (Additional Tier 1) pour un montant de 200 millions EUR, émis par la succursale allemande, avec une date de remboursement au 2 janvier 2026. Après le remboursement anticipé en décembre 2025, cet instrument a été décomptabilisé des capitaux propres et comptabilisé en passif.

Engagements de paiement irrévocables du Fonds de résolution unique

HSBC Continental Europe a revu le traitement comptable de l'engagement de paiement irrévocable (« EPI ») après la confirmation par la Cour de Justice de l'Union européenne d'une décision défavorable contre BNPPB Public Sector et a conclu que cette décision n'avait pas d'incidence sur les états financiers. Le dépôt en espèces continue d'être présenté comme un actif, et l'EPI associé continue d'être communiqué. Une provision sera comptabilisée lorsqu'il semble probable qu'un événement susceptible de déclencher un appel de fonds du Conseil de résolution unique (par le biais d'une résolution de défaillance bancaire ou d'un retrait d'agrément) et d'avoir une incidence sur le montant, va survenir. Au 31 décembre 2025, la trésorerie et l'EPI s'élèvent à 150 millions EUR, dont une provision de 10 millions EUR liée à la succursale de HSBC Continental Europe en Allemagne.

Comptabilisation d'une provision pour restructuration

Le 14 mai 2025, à la suite des annonces du Groupe HSBC, HSBC Continental Europe a proposé des changements le concernant qui reflètent l'accélération de la mise en œuvre de la stratégie de HSBC. Cette stratégie vise à simplifier l'organisation pour la rendre plus agile et à regrouper les activités de banque d'entreprises et celles de banque de financement, d'investissement et de marchés. Ce projet, qui concerne 10 pays, a fait l'objet d'une consultation avec le Comité d'entreprise européen. Des consultations locales ont également été menées en France (à travers un plan de sauvegarde de l'emploi intégrant un programme de départs volontaires) et en Allemagne avant sa mise en œuvre. La mise en œuvre de la réorganisation des activités de HSBC Continental Europe a débuté en novembre 2025. En 2025, HSBC Continental Europe a comptabilisé 292 millions EUR de charges de restructuration en lien avec ces mesures, essentiellement des indemnités de fin de contrat.

Réorganisation des segments d'activité

Le 22 octobre 2024, HSBC Holdings plc a annoncé que le Groupe HSBC allait simplifier sa structure organisationnelle afin d'accélérer la réalisation de ses objectifs stratégiques prioritaires. Depuis le 1^{er} janvier 2025, le Groupe HSBC s'articule autour de quatre nouveaux segments d'activité – Hong Kong, Royaume-Uni, Corporate and Institutional Banking (« CIB ») et Banque internationale de gestion de patrimoine (« IWPB »).

HSBC Continental Europe comprend CIB et IWPB en Europe et fait le lien à l'échelle mondiale, en permettant à ses clients européens d'accéder à des opportunités à travers le réseau mondial du Groupe HSBC, et à ses clients internationaux d'accéder à des opportunités en Europe. HSBC Continental Europe déploie en outre des capitaux pour soutenir ses clients européens, qui, à leur tour, contribuent aux activités comptabilisées dans le réseau de HSBC.

Les résultats des segments Corporate and Institutional Banking, Banque internationale de gestion de patrimoine, ainsi que Corporate Centre (comprenant la gestion de certains actifs historiques et les coûts de certaines fonctions centrales) sont présentés sur cette base à la Note 11 dans « Analyse par ligne métier » à la page 230.

2. – Actifs détenus en vue de la vente, passifs de groupes destinés à être cédés et activités abandonnées

Détenus en vue de la vente au 31 décembre

(En millions d'euros.)	2025	2024
Détenus en vue de la vente au 31 décembre		
Groupe destiné à être cédé	329	25 493
Pertes de valeur (1)	-	-19
Actifs non courants détenus en vue de la vente (2)	48	3
Actifs détenus en vue de la vente	377	25 477
Passifs d'un groupe destiné à être cédé	10 648	24 718

(1) Cela représente des pertes de valeur supérieures à la valeur comptable des actifs non courants, exclus du périmètre d'évaluation d'IFRS 5.

(2) Au 31 décembre 2025, cela inclut les actions de Sino AG, suite à la décision de céder la participation de 24,9 % de manière contrôlée dans le but de maximiser la valeur pour les actionnaires de HSBC.

Groupes destinés à être cédés

Activités de conservation de titres en Allemagne

Le 27 juin 2025, HSBC Continental Europe a conclu un accord pour céder ses activités de conservation de titres en Allemagne à BNP Paribas. Cette transaction devrait être réalisée en plusieurs étapes, à partir du premier trimestre 2026. Bien que le consentement du client et les exigences opérationnelles associées puissent retarder la finalisation de tous les transferts de clients, la signature d'un contrat de vente et d'achat a permis au groupe destiné à être cédé de répondre aux critères de classement comme détenu en vue de la vente au deuxième trimestre 2025, avec des soldes restant classés comme détenus en vue de la vente au 31 décembre 2025 de 0,3 milliard EUR en actifs et de 10,6 milliards EUR en passifs. La cession devrait générer un gain avant impôt de 0,1 milliard EUR, qui sera comptabilisé conformément à la finalisation des transferts de client.

Activité d'administration de fonds en Allemagne

Le 11 juillet 2025, HSBC Continental Europe a conclu un accord pour céder son activité d'administration de fonds, Internationale Kapitalanlagegesellschaft mbH, à BlackFin Capital Partners S.A.S. Le groupe destiné à être cédé a été classé comme détenu en vue de la vente au troisième trimestre 2025, les soldes non significatifs restant classés en tant qu'actifs détenus en vue de la vente au 31 décembre 2025. Cette transaction, qui reste soumise à une approbation réglementaire, devrait être finalisée au second semestre 2026 et donnera alors lieu à la comptabilisation d'un gain non significatif.

Au 31 décembre 2025, les principales catégories d'actifs et de passifs associés des groupes destinés à être cédés, y compris les dépréciations affectées, étaient les suivantes :

(En millions d'euros.)	Activités de conservation de titres en Allemagne (1)	Activité d'administration de fonds en Allemagne	Total
Actifs du groupe destiné à être cédé détenus en vue de la vente			
Prêts et créances sur les établissements de crédit	13	-	13
Prêts et créances sur la clientèle	276	18	294
Comptes de régularisation et autres actifs	14	8	22
Total de l'actif au 31 décembre 2025	303	26	329
Passifs du groupe destiné à être cédé détenus en vue de la vente			

Dettes envers les établissements de crédit	99	-	99
Comptes créditeurs de la clientèle	10 504	2	10 506
Comptes de régularisation et autres passifs	28	15	43
Total du passif au 31 décembre 2025	10 631	17	10 648
Juste valeur des instruments financiers sélectionnés non évalués à la juste valeur au bilan			
Prêts et créances sur la clientèle	276	18	294
Comptes créditeurs de la clientèle	10 504	2	10 506

(1) Selon les conditions financières de la cession des activités de conservation de titres en Allemagne, HSBC Continental Europe transférera une valeur nette d'inventaire nulle pour chaque client transféré par le biais d'une inclusion de liquidités supplémentaires.

Date de réalisation prévue	Second semestre 2027	Second semestre 2026
Secteur opérationnel	CIB	CIB

Activités abandonnées

Outre la classification ci-dessus en actifs destinés à être cédés, au niveau de HSBC Continental Europe, la vente des activités d'assurance vie en France répondait également aux critères de classification et de présentation des activités abandonnées selon IFRS 5. En conséquence, la perte des activités abandonnées s'élevant à 25 millions EUR (2024 : profit de 79 millions EUR) a été comptabilisée séparément dans le compte de résultat.

Outre la classification ci-dessus en actifs destinés à être cédés, au niveau de HSBC Continental Europe, le portefeuille conservé de prêts immobiliers et d'autres prêts en France répondait également aux critères de classification et de présentation des activités abandonnées selon IFRS 5. En conséquence, la perte des activités abandonnées s'élevant à 1,3 milliard EUR (2024 : 0,2 milliard EUR) a été comptabilisée séparément dans le compte de résultat.

Compte de résultat des activités abandonnées

(En millions d'euros.)	2025	2024 (1)
Produit net bancaire	-1 303	-80
Total des charges d'exploitation	-23	-28
Résultat avant impôt	-1 326	-108
Impôt sur les bénéfices	21	-21
Résultat net	-1 305	-129
– part des intérêts minoritaires	-	-

1 Conformément à la norme IFRS 5, les données comparatives ont été retraitées pour refléter les activités abandonnées liées au portefeuille conservé de prêts immobiliers et d'autres prêts en France.

Les autres éléments du résultat global liés aux activités abandonnées sont les suivants :

(En millions d'euros.)	2025	2024 (1)
Résultat après impôt au titre des activités abandonnées	-1 305	-129
Éléments ne pouvant pas être reclassés par la suite en compte de résultat :		
Instruments de dettes évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global :	618	138
Produits/(charges) financiers des contrats d'assurance	-580	-129
Différence de change nette d'impôt différé	-10	2
Gains/(pertes) actuariels sur régime de retraite à prestations définies	-	-
Variation de la juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre des passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	-	-
Total des autres éléments du résultat global des activités abandonnées (2)	28	11
Total du résultat global au titre des activités abandonnées	-1 277	-118

(1) Conformément à la norme IFRS 5, les données comparatives ont été retraitées pour refléter les activités abandonnées liées au portefeuille conservé de prêts immobiliers et d'autres prêts en France.

(2) À la suite de la finalisation de la cession le 31 octobre 2025, les pertes cumulées comptabilisées dans les autres éléments du résultat global au titre des activités abandonnées d'un montant de 40 millions EUR en lien avec les activités d'assurance vie en France et d'un montant de 1,3 milliard EUR en lien avec le portefeuille conservé de prêts immobiliers et d'autres prêts en France, ont été reclassées au compte de résultat (2024 : 34 millions EUR en lien avec les activités d'assurance vie en France).

Les flux de trésorerie attribués aux activités abandonnées sont les suivants :

(En millions d'euros.)	2025	2024 (1)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	336	9 837
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation	-336	30
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement	-	-9 531
Flux nets de trésorerie au titre des activités de financement	-	-
Flux nets de trésorerie au titre des activités abandonnées	-336	-9 501
– trésorerie et équivalents de trésorerie des activités abandonnées	-	336

(1) Conformément à la norme IFRS 5, les données comparatives ont été retraitées pour refléter les activités abandonnées liées au portefeuille conservé de prêts immobiliers et d'autres prêts en France.

3. – Commissions nettes

Commissions nettes par produits (activités poursuivies)

(En millions d'euros.)	2025	2024 (1)
Gestion sous mandat	429	378
Facilités de crédit	260	254
Commissions de courtage	212	236
Service de tenue de compte	144	161
Souscriptions / prises fermes	144	173
Remises	120	95
Droits de garde	108	96
Cartes de paiement	16	16
Commissions imports/exports	12	14
Commissions de courtage d'assurance	6	6
Fonds d'investissement	-	1
Autres (2)	394	325
Commissions (produits)	1 845	1 755
Moins : commissions (charges)	-665	-541
Commissions nettes	1 180	1 214

(1) Conformément à la norme IFRS 5, les données comparatives ont été retraitées pour refléter les activités abandonnées liées au portefeuille conservé de prêts immobiliers et d'autres prêts en France.

(2) Autres comprend principalement les commissions intra-groupes et les commissions de tiers non incluses dans les autres catégories.

Commissions nettes par ligne de métiers (activités poursuivies)

(En millions d'euros.)	CIB	IWPB	Corporate Centre	Total
Au 31 décembre 2025				
Commissions (produits)	1 672	341	-168	1 845
Moins : commissions (charges)	-736	-97	168	-665
Commissions nettes	936	244	-	1 180
Au 31 décembre 2024 (1), (2)				
Commissions (produits)	1 615	361	-221	1 755
Moins : commissions (charges)	-650	-105	214	-541
Commissions nettes	965	256	-7	1 214

(1) Conformément à la norme IFRS 5, les données comparatives ont été retraitées pour refléter les activités abandonnées liées au portefeuille conservé de prêts immobiliers et d'autres prêts en France.

(2) Les informations comparatives de l'exercice précédent sont présentées de manière à refléter la structure révisée des segments d'activité de HSBC Continental Europe, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Les commissions nettes comprennent 528 millions EUR de commissions perçues sur des actifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le compte de résultat (2024 : 540 millions EUR), 172 millions EUR de commissions versées sur des passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le compte de résultat (2024 : 146 millions EUR), 537 millions EUR de commissions perçues sur des activités fiduciaires (2024 : 474 millions EUR) et 22 millions EUR de frais à payer liés aux fonds d'investissements et autres activités fiduciaires (2024 : 22 millions EUR).

4. – Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat (activités poursuivies)

(En millions d'euros.)	2025	2024 (1)
Résultat net résultant des :		
Activités de transaction nettes	1 099	708
Autres instruments désignés et mesurés obligatoirement à la juste valeur et dérivés associés	-281	-224
Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur	818	484
Actifs financiers détenus pour faire face aux engagements en vertu de contrats d'assurance et d'investissement	39	40
Résultat net des actifs et des passifs des entreprises d'assurance, y compris les dérivés associés, évalués à la juste valeur par le compte de résultat	39	40
Produits dérivés gérés conjointement avec les titres de créance émis par HSBC Continental Europe	32	92
Autres variations de juste valeur	-30	-89
Variations de la juste valeur de la dette à long terme et des dérivés associés	2	3
Variation de juste valeur des autres instruments financiers mesurés obligatoirement à la juste valeur par le compte de résultat	35	63
Au 31 décembre	894	590

(1) Conformément à la norme IFRS 5, les données comparatives ont été retraitées pour refléter les activités abandonnées liées au portefeuille conservé de prêts immobiliers et d'autres prêts en France.

5. – Activités d'assurance

Le 20 décembre 2024, HSBC Continental Europe a signé un protocole d'accord pour la cession de ses activités d'assurance vie en France, HSBC Assurances Vie (France), à Matmut Société d'Assurance Mutuelle. Le Contrat de cession d'actions relatif à la transaction a été signé le 21 mars 2025, après que tous les processus d'information et de consultation des comités d'entreprise requis ont été achevés. La transaction a été finalisée le 31 octobre 2025.

Bilan des filiales d'assurance par type de contrat

(Audité)

(En millions d'euros.)	Contrats d'assurance – Vie à participation directe et investissement DPF (1)	Contrats d'assurance – Autres contrats vie (2)	Autres contrats (3)	Actifs et passifs des actionnaires	Total
Actifs financiers	494	32	166	72	764
– Actifs détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	-
– Actifs financiers désignés et obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	484	30	164	43	721
– Instruments dérivés	-	-	-	-	-
– Investissements financiers – au coût amorti	-	-	-	1	1
– Investissements financiers à la juste valeur par OCI	-	-	-	-	-
– Autres actifs financiers (4)	10	2	2	28	42
Actifs des contrats d'assurance	-	-	-	-	-
Actifs des contrats de réassurance	-	4	-	-	4
Autres actifs et immeubles de placement	2	1	-	1	4
Total actifs au 31 décembre 2025	496	37	166	73	772
Passifs relatifs à des contrats d'investissement désignés à la juste valeur	-	-	166	-	166
Passifs des contrats d'assurance	483	48	-	-	531
Passifs des contrats de réassurance	-	4	-	-	4
Impôt différé	-	-	-	-	-
Autres passifs	-	-	-	9	9
Total passifs au 31 décembre 2025	483	52	166	9	710
Total fonds propres au 31 décembre 2025	-	-	-	62	62
Total passifs et fonds propres au 31 décembre 2025	483	52	166	71	772
Actifs financiers	1 167	39	105	106	1 417
– Actifs détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	-
– Actifs financiers désignés et obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	531	39	105	41	716
– Instruments dérivés	5	-	-	-	5
– Investissements financiers – au coût amorti	-	-	-	1	1
– Investissements financiers à la juste valeur par OCI	-	-	-	-	-
– Autres actifs financiers (4)	631	-	-	64	695
Actifs des contrats d'assurance	-	-	-	-	-
Actifs des contrats de réassurance	-	3	-	-	3
Actifs détenus en vue de la vente (5)	22 030	-	-	1 318	23 348
Autres actifs et immeubles de placement	11	1	-	32	44

Total actifs au 31 décembre 2024	23 208	43	105	1 456	24 812
Passifs des contrats d'investissement désignés à la juste valeur	-	-	167	-	167
Passifs des contrats d'assurance	464	53	-	-	517
Passifs des contrats de réassurance	-	-	-	-	-
Impôt différé	-	-	-	-	-
Passifs associés des groupes destinés à être cédés (5)	20 985	38	-	1 550	22 573
Autres passifs	-	-	-	535	535
Total passifs au 31 décembre 2024	21 449	91	167	2 085	23 792
Total fonds propres au 31 décembre 2024	-	-	-	1 020	1 020
Total passifs et fonds propres au 31 décembre 2024	21 449	91	167	3 105	24 812

(1) Les « Contrats d'assurance – Vie à participation directe et investissement DPF » sont essentiellement évalués selon le modèle de mesure de l'approche des frais variables.

(2) Les « Autres contrats vie » sont évalués selon le modèle général d'évaluation et comprennent principalement des contrats d'assurance protection ainsi que des contrats de réassurance. Les contrats de réassurance offrent principalement des avantages de diversification par rapport aux contrats d'assurance vie avec participation directe et aux contrats d'assurance vie avec participation discrétionnaire (« DPF »).

(3) Les « Autres contrats » comprennent les contrats d'investissement pour lesquels HSBC ne supporte pas de risque d'assurance significatif.

(4) Les « Autres actifs financiers » comprennent principalement les prêts et avances aux banques, les liquidités et les soldes intersociétés avec d'autres entités légales non spécialisées dans l'assurance.

(5) Inclut 23,3 milliards EUR d'actifs et 22,6 milliards EUR de passifs, liés à la cession planifiée des activités d'assurance vie en France classées comme détenues pour la vente en 2024.

Évolution des montants comptables des contrats d'assurance – Analyse au titre de la couverture restante et des sinistres survenus

(En millions d'euros.)	Exercice clos le 31 décembre 2025								
	Vie à participation directe et investissement DPF				Autres contrats vie				Total
	Passifs pour la couverture restante :		Sinistres survenus	Total	Passifs pour la couverture restante :		Sinistres survenus	Total	
	Hors composante perte	Composante perte			Hors composante perte	Composante perte			
Actifs à l'ouverture	-	-	-	-	-	-	-	-	
Passifs à l'ouverture	462	-	3	465	51	-	2	53	518
Solde net d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2025	462	-	3	465	51	-	2	53	518
Variations du compte de résultat et des OCI				-				-	-
Revenus d'assurance				-				-	-
Contrats évalués selon l'approche de juste valeur	-6	-	-	-6	-10	-	-	-10	-16
Contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres contrats (1)	-2	-	-	-2	-3	-	-	-3	-5
Total des revenus d'assurance	-8	-	-	-8	-13	-	-	-13	-21
Charges des services d'assurance				-				-	-
Sinistres survenus et autres charges des services d'assurance	-	-	8	8	-	-	1	1	9
Amortissement des flux de trésorerie d'acquisition	-	-	-	-	1	-	-	1	1
Pertes et reprises de pertes sur contrats onéreux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ajustement des passifs pour sinistres survenus	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des charges des services d'assurance	-	-	8	8	1	-	1	2	10
Composantes investissement	-54	-	54	-	-1	-	1	-	-
Résultat des services d'assurance	-62	-	62	-	-13	-	2	-11	-11
Charges financières nettes liées aux contrats d'assurance	38	-	-	38	-4	-	-	-4	34
Autres mouvements reconnus du compte de résultat et des OCI	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des variations des taux de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des variations du compte de résultat et des OCI	-24	-	62	38	-17	-	2	-15	23
Flux de trésorerie				-				-	-
Primes reçues	43	-	-	43	14	-	-	14	57
Sinistres et autres charges de service d'assurance payés	-1	-	-62	-63	-	-	-3	-3	-66
Flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	-	-	-	-	-1	-	-	-1	-1
Total flux de trésorerie	42	-	-62	-20	13	-	-3	10	-10
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde net de fermeture 31 décembre 2025	480	-	3	483	47	-	1	48	531
Actifs à la fermeture	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs à la fermeture	480	-	3	483	47	-	1	48	531
Solde net de fermeture 31 décembre 2025	480	-	3	483	47	-	1	48	531

Évolution des montants comptables des contrats d'assurance – Analyse au titre de la couverture restante et des sinistres survenus (suite)

(En millions d'euros.)	Exercice clos le 31 décembre 2024								
	Vie à participation directe et investissement DPF				Autres contrats vie				
	Passifs pour la couverture restante :		Sinistres survenus	Total	Passifs pour la couverture restante :		Sinistres survenus	Total	Total
	Hors composante perte	Composante perte			Hors composante perte	Composante perte			
Actifs à l'ouverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs à l'ouverture	20 939	2	1	20 942	57	3	33	93	21 035
Solde net d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2024	20 939	2	1	20 942	57	3	33	93	21 035
Variations du compte de résultat et des OCI									
Revenus d'assurance									
Contrats évalués selon l'approche de juste valeur	-11	-	-	-11	-11	-	-	-11	-22
Contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée	-131	-	-	-131	-16	-	-	-16	-147
Autres contrats (1)	-36	-	-	-36	-30	-	-	-30	-66
Total des revenus d'assurance	-178	-	-	-178	-57	-	-	-57	-235
Charges des services d'assurance									
Sinistres survenus et autres charges des services d'assurance	-	-	81	81	-	-	37	37	118
Amortissement des flux de trésorerie d'acquisition	3	-	-	3	1	-	-	1	4
Pertes et reprises de pertes sur contrats onéreux	-	-1	-	-1	-	-	-	-	-1
Ajustement des passifs pour sinistres survenus	-	-	-	-	-	-	-7	-7	-7
Total des charges des services d'assurance	3	-1	81	83	1	-	30	31	114
Composantes investissement	-1 976	-	1 976	-	-	-	-	-	-
Résultat des services d'assurance	-2 151	-1	2 057	-95	-56	-	30	-26	-121
Charges financières nettes liées aux contrats d'assurance	1 049	-	-	1 049	-	-	-	-	1 049
Autres mouvements reconnus du compte de résultat et des OCI	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des variations des taux de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des variations du compte de résultat et des OCI	-1 102	-1	2 057	954	-56	-	30	-26	928
Flux de trésorerie									
Primes reçues	1 683	-	-	1 683	60	-	-	60	1 743
Sinistres et autres charges de service d'assurance payés	-58	-	-2 054	-2 112	-	-	-32	-32	-2 144
Flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	-15	-	-	-15	-2	-	-	-2	-17
Total flux de trésorerie	1 610	-	-2 054	-444	58	-	-32	26	-418
Passifs d'un groupe destiné à être cédé détenus en vue de la vente	-20 985	-	-	-20 985	-9	-2	-27	-38	-21 023
Autres mouvements	-	-1	-1	-2	1	-1	-2	-2	-4
Solde net de fermeture 31 décembre 2024	462	-	3	465	51	-	2	53	518
Actifs à la fermeture	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs à la fermeture	462	-	3	465	51	-	2	53	518
Solde net de fermeture 31 décembre 2024	462	-	3	465	51	-	2	53	518

(1) Les Autres contrats correspondent aux contrats évalués en appliquant la norme IFRS 17 dès la création des contrats. Ils incluent les contrats évalués selon l'approche rétrospective intégrale au moment de la Transition ainsi que les contrats créés après la Transition.

Évolution des montants comptables des contrats d'assurance - Analyse par composante de mesure

(En millions d'euros.)	Contrats d'assurance – Vie à participation directe et investissement DPF				
	2025				
	Estimation de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs et ajustement du risque	Marge sur services contractuels			Total
		Contrats évalués selon l'approche de juste valeur	Contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée	Autres contrats (1)	
Actifs à l'ouverture	-	-	-	-	-
Passifs à l'ouverture	453	7	-	5	465
Solde net d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2025	453	7	-	5	465
Variations du compte de résultat et des OCI					
Variations liées aux services actuels					
CSM comptabilisée pour services fournis	-	-2	-	-1	-3
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier expiré	-	-	-	-	-
Ajustements d'expérience	4	-	-	-	4
Autres mouvements comptabilisés dans le résultat des services d'assurance	-	-	-	-	-
Variations liées aux services futurs					
Contrats initialement comptabilisés au cours de l'exercice	-1	-	-	1	-
Variations des estimations d'ajustement de la CSM	-10	7	-	2	-1

Variations des estimations entraînant des pertes et reprises de pertes sur contrats onéreux	-	-	-	-	-
Variations liées aux services passés	-	-	-	-	-
Ajustements des passifs pour sinistres survenus	-	-	-	-	-
Résultat des services d'assurance	-7	5	-	2	-
Charges financières nettes des services d'assurance	38	-	-	-	38
Autres mouvements comptabilisés dans le compte de résultat et les autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-
Effet de variation des taux de change	-	-	-	-	-
Total des variations du compte de résultat et des OCI	31	5	-	2	38
Flux de trésorerie	-	-	-	-	-
Primes reçues	43	-	-	-	43
Sinistres, autres frais de service d'assurance encourus (composantes d'investissement incluses) et autres flux de trésorerie	-63	-	-	-	-63
Flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	-	-	-	-	-
Total des flux de trésorerie	-20	-	-	-	-20
Autres mouvements	-	-	-	-	-
Solde net de fermeture 31 décembre 2025	464	12	-	7	483
Actifs à la fermeture	-	-	-	-	-
Passifs à la fermeture	464	12	-	7	483
Solde net de fermeture 31 décembre 2025	464	12	-	7	483

(En millions d'euros.)	Contrats d'assurance – Autres contrats vie					
	2025					
	Estimation de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs et ajustement du risque	Marge sur services contractuels			Total	Total
		Contrats évalués selon l'approche de juste valeur	Contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée	Autres contrats (1)		
Actifs à l'ouverture	-	-	-	-	-	-
Passifs à l'ouverture	-2	45	-	10	53	518
Solde net d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2025	-2	45	-	10	53	518
Variations du compte de résultat et des OCI	-	-	-	-	-	-
Variations liées aux services actuels	-	-	-	-	-	-
CSM comptabilisée pour services fournis	-	-5	-	-1	-6	-9
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier expiré	-	-	-	-	-	-
Ajustements d'expérience	-4	-	-	-	-4	-
Autres mouvements comptabilisés dans le résultat des services d'assurance	-	-	-	-	-	-
Variations liées aux services futurs	-	-	-	-	-	-
Contrats initialement comptabilisés au cours de l'exercice	-2	-	-	2	-	-
Variations des estimations d'ajustement de la CSM	-3	2	-	1	-	-1
Variations des estimations entraînant des pertes et reprises de pertes sur contrats onéreux	-	-	-	-	-	-
Variations liées aux services passés	-	-	-	-	-	-
Ajustements des passifs pour sinistres survenus	-	-	-	-	-	-
Résultat des services d'assurance	-9	-3	-	2	-10	-10
Charges financières nettes des services d'assurance	-5	-	-	-	-5	33
Autres mouvements comptabilisés dans le compte de résultat et les autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	-
Effet de variation des taux de change	-	-	-	-	-	-
Total des variations du compte de résultat et des OCI	-14	-3	-	2	-15	23
Flux de trésorerie	-	-	-	-	-	-
Primes reçues	14	-	-	-	14	57
Sinistres, autres frais de service d'assurance encourus (composantes d'investissement incluses) et autres flux de trésorerie	-3	-	-	-	-3	-66
Flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	-1	-	-	-	-1	-1
Total des flux de trésorerie	10	-	-	-	10	-10
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-
Solde net de fermeture 31 décembre 2025	-6	42	-	12	48	531
Actifs à la fermeture	-	-	-	-	-	-
Passifs à la fermeture	-6	42	-	12	48	531
Solde net de fermeture 31 décembre 2025	-6	42	-	12	48	531

Évolution des montants comptables des contrats d'assurance - Analyse par composante de mesure (suite)

(En millions d'euros.)	Contrats d'assurance – Contrats Vie à participation directe et d'investissement avec participation discrétionnaire				
	2024				
	Estimation de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs et ajustement du risque	Marge sur services contractuels			Total
		Contrats évalués selon l'approche de juste valeur	Contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée	Autres contrats (1)	
Actifs à l'ouverture	-	-	-	-	-
Passifs à l'ouverture	20 080	10	645	207	20 942
Solde net d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2024	20 080	10	645	207	20 942
Variations du compte de résultat et des OCI					
Variations liées aux services actuels					
CSM comptabilisée pour services fournis	-	-8	-55	-16	-79
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier expiré	-10	-	-	-	-10
Ajustements d'expérience	-5	-	-	-	-5
Autres mouvements comptabilisés dans le résultat des services d'assurance	-	-	-	-	-
Variations liées aux services futurs					
Contrats initialement comptabilisés au cours de l'exercice	-37	-	-	37	-
Variations des estimations d'ajustement de la CSM	26	9	-5	-30	-
Variations des estimations entraînant des pertes et reprises de pertes sur contrats onéreux	-1	-	-	-	-1
Variations liées aux services passés					
Ajustements des passifs pour sinistres survenus	-	-	-	-	-
Résultat des services d'assurance	-27	1	-60	-9	-95
Charges financières nettes des services d'assurance	1 049	-	-	-	1 049
Autres mouvements comptabilisés dans le compte de résultat et les autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-
Effet de variation des taux de change	-	-	-	-	-
Total des variations du compte de résultat et des OCI	1 022	1	-60	-9	954
Flux de trésorerie					
Primes reçues	1 683	-	-	-	1 683
Sinistres, autres frais de service d'assurance encourus (composantes d'investissement incluses) et autres flux de trésorerie	-2 112	-	-	-	-2 112
Flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	-15	-	-	-	-15
Total des flux de trésorerie	-444	-	-	-	-444
Passifs d'un groupe destiné à être cédé détenus en vue de la vente	-20 206	-	-587	-192	-20 985
Autres mouvements	1	-4	2	-1	-2
Solde net de fermeture 31 décembre 2024	453	7	-	5	465
Actifs à la fermeture	-	-	-	-	-
Passifs à la fermeture	453	7	-	5	465
Solde net de fermeture 31 décembre 2024	453	7	-	5	465

(1) Les Autres contrats correspondent aux contrats évalués en appliquant la norme IFRS 17 dès la création des contrats. Ils incluent les contrats évalués selon l'approche rétrospective intégrale au moment de la Transition ainsi que les contrats créés après la Transition.

(En millions d'euros.)	Contrats d'assurance – Autres contrats vie				
	2024				
	Estimation de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs et ajustement du risque	Marge sur services contractuels			Total
		Contrats évalués selon l'approche de juste valeur	Contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée	Autres contrats (1)	
Actifs à l'ouverture	-1	-	-	1	-
Passifs à l'ouverture	-1	48	16	30	93
Solde net d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2024	-2	48	16	31	93
Variations du compte de résultat et des OCI					
Variations liées aux services actuels					
CSM comptabilisée pour services fournis	-	-5	-5	-9	-19
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier expiré	-2	-	-	-	-2
Ajustements d'expérience	2	-	-	-	2
Autres mouvements comptabilisés dans le résultat des services d'assurance	-	-	-	-	-
Variations liées aux services futurs					
Contrats initialement comptabilisés au cours de l'exercice	-10	-	-	10	-
Variations des estimations d'ajustement de la CSM	-3	2	7	-6	-
Variations des estimations entraînant des pertes et reprises de pertes sur contrats onéreux	-	-	-	-	-1

Variations liées aux services passés						
Ajustements des passifs pour sinistres survenus	-7	-	-	-	-7	-7
Résultat des services d'assurance	-20	-3	2	-5	-26	-121
Charges financières nettes des services d'assurance	-	-	-	-	-	1 049
Autres mouvements comptabilisés dans le compte de résultat et les autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	-
Effet de variation des taux de change	-	-	-	-	-	-
Total des variations du compte de résultat et des OCI	-20	-3	2	-5	-26	928
Flux de trésorerie						
Primes reçues	60	-	-	-	60	1 743
Sinistres, autres frais de service d'assurance encourus (composantes d'investissement incluses) et autres flux de trésorerie	-32	-	-	-	-32	-2 144
Flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	-2	-	-	-	-2	-17
Total des flux de trésorerie	26	-	-	-	26	-418
Passifs d'un groupe destiné à être cédé détenus en vue de la vente	-5	-	-19	-14	-38	-21 023
Autres mouvements	-1	-	1	-2	-2	-4
Solde net de fermeture 31 décembre 2024	-2	45	-	10	53	518
Actifs à la fermeture	-	-	-	-	-	-
Passifs à la fermeture	-2	45	-	10	53	518
Solde net de fermeture 31 décembre 2024	-2	45	-	10	53	518

(1) Les Autres contrats correspondent aux contrats évalués en appliquant la norme IFRS 17 dès la création des contrats. Ils incluent les contrats évalués selon l'approche rétrospective intégrale au moment de la Transition ainsi que les contrats créés après la Transition.

Taux d'actualisation

Le Groupe a choisi d'appliquer une approche bottom-up, qui consiste à obtenir le taux d'actualisation à partir du taux sans risque ajusté en fonction d'une prime d'illiquidité, telle que définie dans le Résumé des principales politiques comptables (k) Contrats d'assurance à la page 208. La moyenne combinée des taux d'actualisation utilisés au sein de nos principales entités de production est comme suit :

(En euros.)	Malta
Au 31 décembre 2025	
Taux à 10 ans (%)	2,86
Taux à 20 ans (%)	3,21
Au 31 décembre 2024	
Taux à 10 ans (%)	2,27
Taux à 20 ans (%)	2,26

Montants payables sur demande

(En millions d'euros.)	Au 31/12/2025		Au 31/12/2024 (1)	
	Montants payables sur demande	Montant comptable pour ces contrats	Montants payables sur demande	Montant comptable pour ces contrats
Contrats vie à participation directe et contrats d'investissement DPF	259	483	252	465
Autres contrats vie	-	48	-	53
Total	259	531	252	518

(1) Exclut les montants du groupe destiné à être cédé dans le cadre de la cession des activités d'assurance vie en France.

6. – Salaires et avantages au personnel

Montant de la masse salariale et nombre moyen d'employés

Montant de la masse salariale (activités poursuivies)

(En millions d'euros.)	2025	2024 (1)
Salaires	1 106	780
Charges salariales	209	200
Avantages postérieurs à l'emploi	4	27
Au 31 décembre	1 319	1 007

(1) Conformément à la norme IFRS 5, les données comparatives ont été retraitées pour refléter les activités abandonnées liées au portefeuille conservé de prêts immobiliers et d'autres prêts en France.

Nombre moyen d'employés de HSBC Continental Europe durant l'année

(En millions d'euros.)	2025	2024 (1)
Banque internationale de gestion de patrimoine	1 367	1 399
Corporate and Institutional Banking	3 184	3 284
Corporate Centre	20	19
Fonctions support et autres (2)	2 572	2 842
Au 31 décembre (3)	7 143	7 544

(1) Les informations comparatives de l'exercice précédent sont présentées de manière à refléter la structure révisée des segments de HSBC Continental Europe, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

(2) Y compris les personnes en CFCS (Congés de Fin de Carrière et de Solidarité) et les expatriés.

(3) Contrats à durée indéterminée (« CDI ») et Contrats à durée déterminée (« CDD ») ayant un contrat avec HSBC Continental Europe (y compris les succursales européennes) et ses filiales.

Paielements réglés en actions**Politique du Groupe HSBC**

Depuis 2006, la politique générale du Groupe HSBC est de ne plus attribuer d'options de souscription (sauf quand les règles légales et fiscales d'un pays l'y contraignent), mais de privilégier l'attribution d'actions.

Les actions peuvent revêtir deux formes :

- les actions avec conditions de performance – « Group Performance Shares », attribuées aux seuls Group Executives ; et
- les actions sans conditions de performance – « Restricted Shares », attribuées aux autres collaborateurs dont une partie de la rémunération variable est versée sous forme d'actions HSBC.

Mise en pratique chez HSBC Continental Europe

Les collaborateurs de HSBC Continental Europe ne se voient pas attribuer de Group Performance Shares qui sont réservées aux Group Executives.

En revanche, les collaborateurs dont une partie de la rémunération variable est différée en application des règles Groupe se voient attribuer des Restricted shares. Il en est de même pour les collaborateurs identifiés risk takers qui sont soumis à des règles particulières en matière de rémunération variable, 50 % de celle-ci devant être versée en actions tant dans la partie immédiate que dans la partie différée.

Pour les collaborateurs sous contrat français, ces actions prennent la forme de « French qualified shares », qui bénéficient d'un régime social et fiscal particulier.

Actions sans conditions de performance (mouvements sur la période)

	Nombre (En milliers.)
Attributions d'actions non encore acquises au 1 ^{er} janvier 2025	5 466
Actions attribuées durant l'exercice (1)	2 300
Actions acquises durant l'exercice (2)	-2 689
Mouvements d'effectifs au cours de l'année (3)	-592
Attributions d'actions non encore acquises au 31 décembre 2025	4 485
– Dont exerçables	-
Durée contractuelle restante moyenne pondérée (en années)	-
Attributions d'actions non encore acquises au 1 ^{er} janvier 2024	6 091
Actions attribuées durant l'exercice (1)	3 921
Actions acquises durant l'exercice (2)	-3 432
Mouvements d'effectifs au cours de l'année (3)	-1 114
Attributions d'actions non encore acquises au 31 décembre 2024	5 466
– Dont exerçables	-
Durée contractuelle restante moyenne pondérée (en années)	-

(1) Le cours moyen pondéré de l'action en date d'attribution était en 2025 de 10,96 EUR (2024 : 7,00 EUR).

(2) Le cours moyen pondéré des actions acquises en 2025 était de 10,40 EUR (2024 : 6,91 EUR).

(3) Ce chiffre correspond aux actions attribuées à des collaborateurs du Groupe ayant rejoint HSBC Continental Europe au cours de l'année nettes des actions attribuées à des collaborateurs de HSBC Continental Europe ayant rejoint d'autres entités du Groupe, aux actions devenues caduques durant l'exercice, et aux actions acquises durant l'exercice par des employés qui ne figurent plus dans les effectifs au 31 décembre 2025.

En 2025, un montant de 9 millions EUR a été comptabilisé dans le compte de résultat au titre de l'amortissement des plans existants de HSBC en France (en 2024 : 9 millions EUR).

La période d'acquisition des droits aux actions devant être attribuées en 2025 au titre de la performance de l'année 2024 est réputée débiter au 1^{er} janvier 2024.

Augmentation de capital réservée aux employés

En 2025, HSBC Continental Europe n'a pas procédé à l'émission d'actions réservées aux salariés.

Impact dans le compte de résultat (charge) (activités poursuivies)

(En millions d'euros.)	2025	2024
Plan d'attribution d'actions sans conditions de performance (« Restricted Shares »)	26	22
Plan d'Épargne Entreprise – souscription avec décote	-	-
Au 31 décembre	26	22

Engagements de retraites et autres avantages assimilés

HSBC Continental Europe fait bénéficier à un certain nombre de ses salariés d'avantages à long terme et d'avantages postérieurs à l'emploi tels que des régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies dont le régime de retraite de la succursale de HSBC Continental Europe en Allemagne est le plus important.

Régime de retraite HSBC Continental Europe en Allemagne

Le régime de retraite de la succursale de HSBC Continental Europe en Allemagne est un plan de rémunération de fin de carrière et est calculé sur la base de la durée d'emploi de l'employé multipliée par une accumulation de prestations et des revenus prédéfinis. La pension est versée à l'échéance de la prestation et est un paiement de pension déterminé, un montant forfaitaire ou une combinaison des deux. Le régime est supervisé par un fiduciaire corporatif indépendant, qui a la responsabilité fiduciaire du fonctionnement du régime. Ses actifs sont détenus séparément des actifs du Groupe HSBC. L'objectif stratégique de l'investissement est de réaliser, de la manière la plus continue possible, une augmentation de la valeur dans le temps. À cette fin, le fonds investit principalement dans des obligations d'État, des obligations d'entrepris, des fonds d'investissement et des actions. Il investit principalement dans les régions développées. Dans l'ensemble, l'accent est mis sur un degré élevé de diversification.

Les actifs du régime ont été créés pour financer les obligations de retraite et séparés par ce qu'on appelle un accord de fiducie contractuel (« CTA »). HSBC Trinkaus Vermögensstreuhand e. V. et HSBC Trinkaus Mitarbeiterstreuhand e. V. assument le rôle de fiduciaire. Les membres actifs du trustee sont les salariés de la Banque.

La Banque vise régulièrement à financer intégralement les prestations engagées en externe. Il n'y a aucune obligation d'allouer des contributions au CTA. La Banque a droit à des actifs qui ne sont pas nécessaires pour financer les prestations engagées. Aucun autre ajout aux actifs du régime n'est envisagé à l'heure actuelle.

Conformément à l'Acte constitutif et aux Statuts, les revenus ne peuvent être utilisés, par exemple, que pour le paiement des pensions ou pour le réinvestissement. De même, les retraits ne peuvent être effectués que conformément à l'Acte constitutif et aux Statuts.

La dernière évaluation de l'obligation au titre des prestations définies du régime au 31 décembre 2025 a été réalisée par Hans-Peter Kieselmann (membre de l'Association allemande des actuaires (« DAV ») et Helga Bader, de Willis Towers Watson GmbH, en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. La prochaine évaluation sera effectuée au 31 décembre 2026.

Régime de retraite HSBC Continental Europe en France

HSBC Continental Europe verse à chaque salarié partant à la retraite en France une indemnité de fin de carrière dont le montant dépend à la fois du salaire de fin de carrière, de l'ancienneté accumulée à cette date dans l'entreprise et des droits garantis par les conventions collectives et les accords internes. Ces plans représentent environ 59 % du total des engagements en France.

D'autre part, certains retraités de la banque et les mandataires sociaux de HSBC Continental Europe bénéficient de régimes de retraite à prestations définies, qui prévoient le paiement de rentes à partir de la date de départ à la retraite et représentent environ 36 % du total des engagements en France. La dernière évaluation de l'obligation au titre des prestations définies du régime au 31 décembre 2025 a été réalisée par SPAC Actuaries et les coûts comptabilisés pour le financement de ces plans postérieurs à l'emploi sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées, avec des évaluations actuarielles annuelles réalisées sur chaque plan. La prochaine mesure aura une date effective le 31 décembre 2026. Les versements aux régimes à cotisations définies et aux régimes de retraite publics sont comptabilisés en charges d'exploitation à la date à laquelle ils sont dus lorsque les obligations de HSBC Continental Europe au titre des régimes sont équivalentes à celles d'un régime à cotisations définies.

Comptabilisation des engagements postérieurs à l'emploi*(Actif)/Passif net comptabilisé au bilan au titre des régimes à prestations définies*

(En millions d'euros.)	Juste valeur des actifs des régimes de retraite	Valeur actualisée des obligations postérieures à l'emploi	Effet de la limite sur les excédents du régime	Total
Régimes de retraite à prestations définies	393	-346	-	47
Régimes de santé à prestations définies	-	-	-	-
Au 31 décembre 2025	393	-346	-	47
Total des engagements au titre des avantages du personnel (au sein des « comptes de régularisation, produits différés et autres passifs »)				-63
Total des avoirs au titre des avantages du personnel (dans la rubrique « paiements anticipés, produits courus et autres actifs »)				111
Régimes de retraite à prestations définies	399	-407	-	-8
Régimes de santé à prestations définies	-	-	-	-
Au 31 décembre 2024	399	-407	-	-8
Total des engagements au titre des avantages du personnel (au sein des « comptes de régularisation, produits différés et autres passifs »)				-75
Total des avoirs au titre des avantages du personnel (dans la rubrique « paiements anticipés, produits courus et autres actifs »)				66

Régimes de retraite à prestations définies*Actif/(Passif) net des régimes de retraite à prestations définies*

(En millions d'euros.)	Juste valeur des actifs des régimes de retraite		Valeur actualisée des obligations postérieures à l'emploi		Actif/(passif) net au titre des avantages postérieurs à l'emploi	
	France et autres plans	Allemagne	France et autres plans	Allemagne	France et autres plans	Allemagne
Au 1 ^{er} janvier 2025	4	395	-69	-338	-65	57
Coûts des services :	-	-	4	9	4	9
– Coûts des services rendus	-	-	-2	8	-2	8
– Coûts des services passés	-	-	6	1	6	1
Revenu/(Coût) d'intérêt net sur les passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi	-	11	-2	-11	-2	-
Effets de revalorisation comptabilisés dans les autres éléments du résultat global :	-	-1	-	25	-	24
– Rendement des actifs des régimes de retraite (hors intérêts et produits assimilés)	-	-1	-	-	-	-1
– (Gains)/pertes actuariels	-	-	-	25	-	25
– Autres variations	-	-	-	-	-	-
Prestations versées	-	-	4	16	4	16
Autres mouvements (1)	-	-16	2	14	2	-2
Au 31 décembre 2025	4	389	-61	-285	-57	104
Au 1 ^{er} janvier 2024	5	388	-71	-350	-66	38
Coûts des services :	-	-	-3	-6	-3	-6
– Coûts des services rendus	-	-	-3	-6	-3	-6
– Coûts des services passés	-	-	-	-	-	-
Revenu/(Coût) d'intérêt net sur les passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi	-	8	-2	-10	-2	-2
Effets de revalorisation comptabilisés dans les autres éléments du résultat global :	-	-1	-2	8	-2	7
– Rendement des actifs des régimes de retraite (hors intérêts et produits assimilés)	-	-1	-	-	-	-1
– (Gains)/pertes actuariels	-	-	-2	8	-2	8
– Autres variations	-	-	-	-	-	-
Prestations versées	-1	-	5	14	4	14
Autres mouvements (2)	-	-	4	6	4	6
Au 31 décembre 2024	4	395	-69	-338	-65	57

(1) Les autres mouvements des régimes de retraite pour l'Allemagne comprennent le reclassement en actifs/passifs d'un groupe destiné à être cédé détenus en vue de la vente d'un montant de 16 millions EUR correspondant aux actifs des régimes de retraite et d'un montant de 14 millions EUR correspondant aux obligations au titre des prestations définies, liés à la vente planifiée de l'activité d'administration de fonds en Allemagne.

(2) Les autres mouvements des régimes de retraite pour l'Allemagne comprennent le reclassement en passifs d'un groupe destiné à être cédé détenus en vue de la vente d'un montant de 10 millions EUR correspondant aux obligations au titre des prestations définies, lié à la cession planifiée des activités de banque privée en Allemagne. Les autres mouvements pour la France et Autres plans comprennent le reclassement en passifs d'un groupe destiné à être cédé détenus en vue de la vente d'un montant de 3 millions EUR correspondant aux obligations au titre des prestations définies, lié à la cession planifiée des activités d'assurance vie en France.

La succursale de HSBC Continental Europe en Allemagne ne prévoit pas de verser de cotisations au régime de retraite de la succursale de HSBC Continental Europe en Allemagne en 2026. Le tableau ci-après présente les estimations des prestations à verser aux retraités suivant le plan sur les cinq prochaines années puis de façon cumulée pour les cinq années suivantes :

Estimation des prestations à verser au titre des régimes

(En millions d'euros.)	2026	2027	2028	2029	2030	2031–2035
France (1)	8	4	4	4	4	20
Allemagne (2)	17	14	14	15	16	85

(1) La durée de l'obligation au titre des prestations définies est de 9 ans pour le régime principal selon les hypothèses de publication adoptées (2024 : 9 ans) et de 9 ans pour tous les autres régimes combinés (2024 : 9 ans). La maturité des engagements reste à 11 ans en 2025, tout comme c'était le cas en 2024.

(2) La durée de l'obligation au titre des prestations définies est de 12,41 ans pour le régime de retraite de la succursale de HSBC Continental Europe en Allemagne selon les hypothèses de publication adoptées (2024 : 13,6).

Juste valeur des actifs des régimes de retraite ventilés par classe d'actifs

(En millions d'euros.)	Au 31/12/2025				Au 31/12/2024			
	Juste valeur	Prix coté observable sur un marché actif	Absence de prix coté observable sur un marché actif	Dont : HSBC	Juste valeur	Prix coté observable sur un marché actif	Absence de prix coté observable sur un marché actif	Dont : HSBC
France et autres plans								
Juste valeur des actifs des régimes de retraite	4	4	-	-	4	4	-	-
– Actions	-	-	-	-	-	-	-	-
– Titres à taux fixe	3	3	-	-	4	4	-	-
– Obligations indexées	-	-	-	-	-	-	-	-
– Autres	1	1	-	-	-	-	-	-
Allemagne								
Juste valeur des actifs des régimes de retraite	389	379	10	-	395	379	16	-
– Actions	3	3	-	-	3	3	-	-
– Titres à taux fixe	231	231	-	-	258	258	-	-
– Obligations indexées	6	6	-	-	8	8	-	-
– Autres	149	139	10	-	126	110	16	-

Principales hypothèses actuarielles retenues pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

HSBC Continental Europe détermine les taux d'actualisation à appliquer à ses obligations en liaison avec les actuaires locaux des régimes sur la base du rendement actuel moyen d'instruments de dette de grande qualité (notés AA ou équivalent), dont les échéances correspondent à celles des obligations des régimes à prestations définies.

Principales hypothèses

(En %.)	France				Allemagne			
	Taux d'actualisation	Taux d'inflation	Taux de revalorisation des retraites versées et différées	Taux de revalorisation des salaires	Taux d'actualisation	Taux d'inflation	Taux de revalorisation des retraites versées et différées	Taux de revalorisation des salaires
Au 31 décembre 2025	3,50	2,00	2,00	2,85	4,12	2,10	2,10	2,10
Au 31 décembre 2024	3,25	2,00	2,00	2,92	3,41	2,25	2,25	2,25

Tableau de mortalité et espérance de vie moyenne à 60 ans

France	Tableau de mortalité	Espérance de vie à 60 ans pour un homme actuellement : 60 ans	Espérance de vie à 60 ans pour une femme actuellement : 60 ans
Au 31 décembre 2025	TV–TD 2019 2021	25,26	27,49
Au 31 décembre 2024	TV–TD 2018 2020	23,14	27,58

Tableau de mortalité et espérance de vie moyenne à 60 ans

Allemagne	Tableau de mortalité	Espérance de vie à 60 ans pour un homme actuellement :		Espérance de vie à 60 ans pour une femme actuellement :	
		60 ans	40 ans	60 ans	40 ans
Au 31 décembre 2025	RT 2018 G (1)	25,7	28,7	29,3	31,6
Au 31 décembre 2024	RT 2018 G (1)	25,5	28,5	29,2	31,5

(1) Tables de Heubeck – RT 2018G – sont des tables de mortalité généralement acceptées et utilisées pour les régimes de retraite professionnels en Allemagne en tenant compte des améliorations futures de la mortalité et de la mortalité plus faible pour les retraités les mieux rémunérés.

Sensibilité des hypothèses actuarielles

Le tableau suivant présente l'effet des variations d'hypothèses actuarielles sur les principaux régimes. Le taux d'actualisation est sensible aux variations des conditions de marché sur la période considérée. Le taux de mortalité varie selon le profil des bénéficiaires.

(En millions d'euros.)	France				Allemagne			
	Impact financier d'une augmentation		Impact financier d'une diminution		Impact financier d'une augmentation		Impact financier d'une diminution	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Taux d'actualisation – augmentation/diminution de 0,25 %	-1	-2	1	2	-8	-9	8	10
Taux d'inflation – augmentation/diminution de 0,25 %	1	1	-1	-1	6	7	-6	-8
Paielements de pension et pensions différées – augmentation/diminution de 0,25 %	1	1	-1	-1	5	7	-5	-7
Salaires – augmentation/diminution de 0,25 %	1	1	-1	-1	1	1	-1	-1
Variation de la mortalité – augmentation d'une année	1	1	N/A	N/A	8	10	N/A	N/A

7. – Honoraires des commissaires aux comptes

	PricewaterhouseCoopers Audit France (1)		BDO Paris (1)	
	Montant (HT) (En milliers d'euros.)	(En %.)	Montant (HT) (En milliers d'euros.)	(En %.)
Certification des comptes	4 241	83	777	88
Honoraires en lien avec la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (« CSRD »)	680	13	-	-
Services autres que la certification des comptes	208	4	104	12
Honoraires versés en 2025	5 129	100	881	100
Certification des comptes	3 984	79	652	87
Honoraires en lien avec la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (« CSRD »)	580	12	-	-
Services autres que la certification des comptes	471	9	95	13
Honoraires versés en 2024	5 035	100	747	100

(1) Cette Note est préparée conformément aux règlements de l'ANC 2016-08, 2016-09, 2016-10 et 2016-11 et n'inclut que les honoraires versés à PricewaterhouseCoopers Audit France et BDO Paris.

Les certifications de comptes au 31 décembre 2025 pour PricewaterhouseCoopers Audit France et BDO Paris concernent principalement des prestations de commissariat aux comptes, juridiques ou réglementaires. Les prestations autres que la certification de comptes concernent des prestations d'assurance (par exemple, certification du contrôle interne conformément à la norme ISAE 3402).

8. – Impôts

Charge d'impôt courant et différé (activités poursuivies)

(En millions d'euros.)	2025	2024 (1)
Impôts courants	286	179
Impôts différés	-222	227
– Impôt différés de la période	-236	212
– Ajustement des impôts différés au titre des exercices antérieurs	3	15
– Effet du changement de taux d'impôt sur impôts différés	11	-
Total de la charge d'impôt au 31 décembre	64	406

(1) Conformément à la norme IFRS 5, les données comparatives ont été retraitées pour refléter les activités abandonnées liées au portefeuille conservé de prêts immobiliers et d'autres prêts en France.

Les profits de HSBC Continental Europe sont imposés à des taux différents en fonction des pays dans lesquels les profits sont réalisés. Le principal taux d'impôt appliqué concerne la France. Le taux d'IS applicable en 2025 était de 25 %. La contribution sociale sur les bénéfices (3,3 % de l'IS) est maintenue et s'ajoute à l'IS. En conséquence, au niveau du groupe d'intégration fiscale, le taux d'imposition en 2025 pour les entités françaises est de 25,83 % (2024 : 25,83 %).

Le taux d'imposition effectif final varie en fonction de la contribution des entités situées hors de France, notamment l'Allemagne qui a un taux d'impôt sur le revenu pour l'exercice 2025 de 31,4 %, et les autres succursales européennes. Comme prévu dans la Loi de finances allemande 2025, le taux de l'impôt sur les sociétés sera réduit de 1 % chaque année à compter de 2028 jusqu'en 2032, ce qui entraînera une réduction totale de 5 %.

Risques fiscaux

À la suite d'un contrôle fiscal au titre des années 2015 à 2018 dont a fait l'objet HSBC Leasing France (« HLF »), le traitement fiscal appliqué à des provisions relatives à des opérations de crédit-bail aéronautique par HSBC Leasing France (« HLF ») et ses entités ad hoc a été partiellement remis en cause. Depuis, HLF n'a cessé de contester ces rectifications mais l'administration fiscale française a rejeté les réclamations présentées par HSBC. Les recours introduits en 2023 et en 2024 par HSBC devant le Tribunal Administratif pour les années visées sont toujours en cours.

Analyse de la charge d'impôt globale

Réconciliation de la charge (produit) d'impôt (activités poursuivies)

	2025		2024 (1)	
	Charge (produit) d'impôt activités poursuivies		Charge (produit) d'impôt activités poursuivies	
	(En millions d'euros.)	(En %.)	(En millions d'euros.)	(En %.)
Résultat avant impôt	725		930	
Impôt sur les bénéfices				
Impôt à taux normal	187	25,8	240	25,8
Impact des différences de taux d'imposition sur les bénéfices des principales implantations	-6	-0,8	5	0,6
Éléments impactant la charge fiscale :				
– Différences permanentes	-16	-2,2	2	0,2
– Impôt local et impôts anticipés à l'étranger	12	1,7	4	0,4
– Changement du taux d'imposition	11	1,5	-	-
– Opérations non imposées ou à taux réduit	-1	-0,1	-1	-
– Ajustements au titre des exercices antérieurs	3	0,4	-3	-0,3
– (Comptabilisation)/décomptabilisation d'impôts différés sur pertes reportables et de crédits d'impôts reconnus (2)	-102	-14,1	150	16,1
– Impôts différés sur pertes reportables et crédits d'impôts générés sur la période et non reconnus	-	-	27	2,9
– Autres éléments exceptionnels	-	-	5	0,5
– Autres éléments (3)	-24	-3,4	-23	-2,5
Au 31 décembre	64	8,8	406	43,7

(1) Conformément à la norme IFRS 5, les données comparatives ont été retraitées pour refléter les activités abandonnées liées au portefeuille conservé de prêts immobiliers et d'autres prêts en France.

(2) Due à la comptabilisation de 100 millions EUR d'actifs d'impôt différé sur des pertes précédemment non comptabilisés du groupe d'intégration fiscale français.

(3) Comprend principalement l'impact des dividendes AT1, qui sont déductibles dans le régime fiscal français en 2025, à l'instar de 2024.

Le taux effectif d'impôt pour 2025, qui s'établit à 8,8 % (2024 : 43,7 %), ajusté de manière à exclure l'activité d'assurance de HSBC) est inférieur au taux d'imposition de 25,8 % applicable en France (2024 : 25,8 %).

Évolution des impôts différés actifs et passifs

(En millions d'euros.)	Engagements de retraite	Provisions sur prêts douteux	Actifs à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	Écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles	Déficits fiscaux	Provisions pour charges	Autres	Total
Actifs	37	47	55	2	501	39		681
Passifs	-	-	-	-	-	-	-34	-34
Au 1 ^{er} janvier 2025	37	47	55	2	501	39	-34	647
Compte de résultat (activités poursuivies)	-1	21	-	-	100	42	60	222
Compte de résultat (activités abandonnées)			-				-7	-7

Autres éléments du résultat global (activités poursuivies)	-6		-30				59	23
Autres éléments du résultat global (activités abandonnées)								-
Capitaux propres								-
Écarts de change et autres mouvements (1)	-3	-1	-29				40	7
Au 31 décembre 2025	27	67	-4	2	601	81	118	892
Actifs	27	67		2	601	81	118	896
Passifs	-	-	-4	-	-	-		-4
Actifs	46	63	325	5	660	91		1 190
Passifs	-	-	-	-	-	-	-238	-238
Au 1 ^{er} janvier 2024 (2)	46	63	325	5	660	91	-238	952
Compte de résultat (activités poursuivies)	-6	-17	-	-4	-159	-24	-17	-227
Compte de résultat (activités abandonnées)			-				12	12
Autres éléments du résultat global (activités poursuivies)	-2		-4				-25	-31
Autres éléments du résultat global (activités abandonnées)	-		-47				46	-1
Capitaux propres						-26		-26
Écarts de change et autres mouvements	-1	1	-219	1		-2	188	-32
Au 31 décembre 2024 (2)	37	47	55	2	501	39	-34	647
Actifs (2)	37	47	55	2	501	39		681
Passifs (2)							-34	-34

(1) La variation reflète les activités d'assurance vie en France.

(2) Conformément à la norme IFRS 5, les données comparatives ont été retraitées pour refléter les activités abandonnées liées au portefeuille conservé de prêts immobiliers et d'autres prêts en France.

Groupe d'intégration fiscale français

Au 31 décembre 2025, HSBC Continental Europe reconnaît un actif d'impôt différé de 892 millions EUR (2024 : 647 millions EUR) incluant un actif d'impôt différé de 712 millions EUR (2024 : 536 millions EUR) pour le groupe d'intégration fiscale français, dont 601 millions EUR (2024 : 501 millions EUR) au titre des déficits fiscaux reportables.

En 2025, la Direction a estimé le caractère probable des bénéfices imposables futurs permettant de recouvrer les actifs d'impôt différé du groupe d'intégration fiscale français, en tenant compte du reversement des différences temporaires imposables existantes, des déterminants de la performance passée, des prévisions des performances futures et de l'incertitude associée aux prévisions. À la lumière de ces estimations, un actif d'impôt différé au titre des déficits fiscaux d'un montant de 100 millions EUR a été comptabilisé durant l'année. Ces déficits sont indéfiniment reportables et il est estimé qu'ils seront utilisés à une échéance de 10 ans.

Impôt différé non comptabilisé

Les impôts différés non comptabilisés sur pertes reportables du groupe d'intégration fiscale français s'élèvent à 313 millions EUR (1 210 millions EUR en valeur brute) au 31 décembre 2025 (2024 : 177 millions EUR (685 millions EUR en valeur brute)).

CVAE

Depuis 2014, la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) est une composante de l'impôt sur le résultat. En 2025, l'impôt courant est de 3 millions EUR (2024 : 4 millions EUR) et le crédit d'impôt différé s'élève à 1 million EUR (2024 : produit d'impôt différé de 1 million EUR). La loi de finance 2024 prévoit une réduction progressive du taux de la CVAE, jusqu'à la suppression de cet impôt en 2030.

Charge d'impôt courant et différé (Activités abandonnées)

(En millions d'euros.)	2025		2024 (1)	
	Charge (crédit) d'impôt sur perte liée à l'abandon	Charge (crédit) d'impôt sur activités ordinaires des activités abandonnées	Charge (crédit) d'impôt sur perte liée à l'abandon	Charge (crédit) d'impôt sur activités ordinaires des activités abandonnées
Produit/(charge) avant impôt	-1 370	44	66	-173
Impôt courant	-60	32		33
Impôt différé charge/(crédit)	-	7	-5	-7
Total de la charge/(du crédit) d'impôt	-60	39	-5	26

1 Conformément à la norme IFRS 5, les données comparatives ont été retraitées pour refléter les activités abandonnées liées au portefeuille conservé de prêts immobiliers et d'autres prêts en France.

La cession des activités d'assurance vie et du portefeuille conservé de prêts immobiliers et d'autres prêts en France remplit les critères de classement en tant qu'activités abandonnées conformément à IFRS 5, ce qui justifie la présentation ci-dessus de la charge (crédit) d'impôt relative à la perte liée à l'abandon ainsi que de la charge (crédit) d'impôt relative aux activités ordinaires des activités abandonnées.

9. – Dividendes

Dividendes versés aux actionnaires de la société mère

	2025		2024	
	Par action	Total	Par action	Total
	(En euros.)	(En millions d'euros.)	(En euros.)	(En millions d'euros.)
Dividendes versés sur les actions ordinaires				
Au titre de l'exercice précédent				
– dividende exceptionnel	-	-	-	-
– dividende versé	-	-	-	-
Au titre de l'exercice en cours				
– acompte sur dividende	1,06	282	-	-
Total des dividendes versés sur les actions ordinaires	1,06	282	-	-
Total des coupons sur les titres de capital classés dans les capitaux propres (1)		98		83

(1) Les coupons payés sur les autres instruments de fonds propres ne sont pas inclus dans le calcul des dividendes par action.

Dividendes au titre de l'exercice 2025

Le Conseil d'Administration du 23 octobre 2025 a décidé la distribution d'un acompte sur dividende de 1,06 EUR par action au titre de l'exercice 2025, qui a été versé aux 265 583 192 actions en circulation à cette date. L'acompte sur dividende a été versé le 27 novembre 2025.

Dividendes au titre de l'exercice 2024

L'Assemblée Générale Mixte du 24 mars 2025 a approuvé la proposition du Conseil d'Administration du 18 février 2025 de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2024.

Autres fonds propres

Total des coupons sur instruments classés en Autres fonds propres

(En millions d'euros.)	Première date de remboursement optionnel	2025	2024
Emprunts subordonnés perpétuels			
– 200 millions EUR émis à un taux de 5,73 %	mai 2022	12	12
– 300 millions EUR émis à un taux de 6,45 %	mars 2023	19	20
– 250 millions EUR émis à un taux de 3,46 % (1)	décembre 2024	-	9
– 250 millions EUR émis à un taux de 5,625 % (1)	décembre 2029	14	-
– 250 millions EUR émis à un taux de 3M Euribor + 4,06 %	mars 2027	16	19
– 235 millions EUR émis à un taux 5Y Euro Swap Rate + 5,55 %	janvier 2022	13	13
– 200 millions EUR émis à un taux de 6,907 % (2), (3)	janvier 2025	24	10
Total		98	83

(1) Le 18 décembre 2024, un instrument de 250 millions EUR a été remboursé et remplacé par un instrument d'un nominal équivalent assorti d'un taux d'intérêt de 5,625 %.

(2) Le 30 décembre 2024, le taux d'intérêt de l'emprunt subordonné perpétuel de 200 millions EUR émis le 21 janvier 2019 à 5,039 % a été révisé à 6,907 %.

(3) À la suite de la décision de la BCE en décembre 2025 autorisant le remboursement de l'instrument subordonné perpétuel Tier 1 additionnel (AT1) réinitialisable (émis en 2019) d'un montant de 200 millions EUR, l'instrument a été reclassé des capitaux propres aux passifs au 31 décembre 2025. Le remboursement du montant du principal de l'instrument a été finalisé le 2 janvier 2026. Un dividende de 14 millions EUR lié à l'instrument AT1 susmentionné, payable en avril 2026, a également été comptabilisé au titre de l'exercice 2025.

10. – Bénéfice par action

Le bénéfice par action est calculé en divisant le résultat de (657) millions EUR par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion des actions détenues par la Société, soit 265 583 192 actions (au 31 décembre 2024 : le résultat était de 568 millions EUR et le nombre moyen pondéré d'actions de 214 212 855). Le bénéfice par action après dilution a été calculé en divisant le résultat, sans ajustement au titre de l'effet dilutif des actions ordinaires potentielles (y compris des options de souscription d'actions en circulation, mais pas encore exercées), par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, à l'exclusion des actions détenues par la Société, majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui seraient émises en cas de conversion ordinaire de la totalité des actions ordinaires potentielles à effet dilutif, soit 265 583 192 actions (214 212 855 actions au 31 décembre 2024). Au 31 décembre 2025, aucune action ordinaire potentielle à effet dilutif n'a été émise.

Bénéfice par action et bénéfice par action après dilution

	2025			2024 (1)		
	Résultat net (En millions d'euros.)	Nombre d'actions (En millions d'euros.)	Par action (En euros.)	Résultat net (En millions d'euros.)	Nombre d'actions (En millions d'euros.)	Par action (En euros.)
Bénéfice par action	-657	266	-2,47	568	214	2,65
Bénéfice par action après dilution	-657	266	-2,47	568	214	2,65
– Bénéfice par action au titre des activités poursuivies	648	266	2,44	697	214	3,25
– Bénéfice par action au titre des activités abandonnées	-1 305	266	-4,91	-129	214	-0,6

(1) Conformément à la norme IFRS 5, les données comparatives ont été retraitées pour refléter les activités abandonnées liées au portefeuille conservé de prêts immobiliers et d'autres prêts en France.

11. – Analyse par ligne métier

Résultat net par ligne métier (activités poursuivies)

(En millions d'euros.)	Au 31/12/2025			
	CIB	IWPB	Corporate Centre	Total
Produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit	2 971	576	136	3 683
– Dont produits / (charges) d'intérêts nets	1 475	147	-240	1 382
– Dont résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur	484	6	328	818
Variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit	-172	5	1	-166
Produit net bancaire	2 799	581	137	3 517
Total des charges d'exploitation	-2 141	-450	-201	-2 792
Résultat avant impôt	658	131	-64	725

Résultat net par ligne métier (activités poursuivies) (suite)

(En millions d'euros.)	Au 31/12/2024 (1), (2)			
	CIB	IWPB	Corporate Centre	Total
Produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit	2 971	444	132	3 547
– Dont produits / (charges) d'intérêts nets	1 570	175	-50	1 695
– Dont résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur	314	4	166	484
Variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit	-100	7	2	-91
Produit net bancaire	2 871	451	134	3 456
Total des charges d'exploitation	-1 868	-388	-62	-2 318
Résultat avant impôt	1 003	63	72	1 138

(1) Conformément à la norme IFRS 5, les données comparatives ont été retraitées pour refléter les activités abandonnées liées au portefeuille conservé de prêts immobiliers et d'autres prêts en France.

(2) Les informations comparatives de l'exercice précédent sont présentées de manière à refléter la structure révisée des segments de HSBC Continental Europe, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Revenus par pays (activités poursuivies) (1)

(En millions d'euros.)	Au 31/12/2025			
	CIB	IWPB	Corporate Centre	Total
France	1 290	137	121	1 548
Allemagne	847	248	10	1 105
Autres succursales européennes	750	-	2	752
Malte et autres pays	84	191	3	278
Revenus (1)	2 971	576	136	3 683

(En millions d'euros.)	Au 31/12/2024 (2), (3)			
	CIB	IWPB	Corporate Centre	Total
France	1 262	90	126	1 478
Allemagne	861	124	1	986
Autres succursales européennes	760	1	4	765
Malte et autres pays	88	229	1	318
Revenus (1)	2 971	444	132	3 547

(1) Le « Produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit » est également désigné par le terme « revenus ».

(2) Conformément à la norme IFRS 5, les données comparatives ont été retraitées pour refléter les activités abandonnées liées au portefeuille conservé de prêts immobiliers et d'autres prêts en France.

(3) Les informations comparatives de l'exercice précédent sont présentées de manière à refléter la structure révisée des segments de HSBC Continental Europe, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Informations sur le bilan

(En millions d'euros.)	CIB	IWPB	Corporate Centre	Total
Au 31 décembre 2025				
Prêts et créances sur la clientèle (4)	38 581	4 245	9	42 835
Prêts et créances sur la clientèle classés comme détenus en vue de la vente (1)	294	-	-	294
Comptes créditeurs de la clientèle	90 988	6 454	-335	97 107
Comptes créditeurs de la clientèle classés comme détenus en vue de la vente (1)	10 506	-	-	10 506
Au 31 décembre 2024 (3)				
Prêts et créances sur la clientèle (4)	40 337	4 267	6 684	51 288
Prêts et créances sur la clientèle classés comme détenus en vue de la vente (2)	-	298	-	298
Comptes créditeurs de la clientèle	90 431	7 055	-421	97 065
Comptes créditeurs de la clientèle classés comme détenus en vue de la vente (2)	-	2 010	-	2 010

(1) Comprend les prêts et créances sur la clientèle et comptes créditeurs de la clientèle liés à l'activité de conservation de titres et les activités d'administration de fonds en Allemagne.

(2) Comprend les prêts et créances sur la clientèle et comptes créditeurs de la clientèle liés à l'activité de banque privée en Allemagne.

(3) Les informations comparatives de l'exercice précédent sont présentées de manière à refléter la structure révisée des segments de HSBC Continental Europe, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

(4) Comprend 30 346 millions EUR (2024 : 33 737 millions EUR) liés aux prêts et créances à la clientèle avec une provision totale de 516 millions EUR (2024 : 432 millions EUR).

12. – Portefeuille de transaction (Actif)

(En millions d'euros.)	2025	2024
Bons du Trésor et assimilés	3 310	1 231
Obligations et autres titres à revenu fixe	20 182	14 818
Titres actions	6 903	6 297
Titres de transaction	30 395	22 346
Prêts et créances sur les établissements de crédit	286	184
Prêts et créances sur la clientèle	120	323
Au 31 décembre	30 801	22 853

13. – Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur**Dispositif de contrôle**

La détermination des justes valeurs est soumise à un dispositif de contrôle visant à vérifier que ces justes valeurs sont déterminées ou validées par une fonction indépendante du preneur de risque.

Pour tous les instruments financiers dont les justes valeurs sont déterminées par référence à des cotations externes ou à des paramètres de prix observables, une détermination ou une validation indépendante de ces prix est appliquée. Sur les marchés inactifs, nous utilisons des sources alternatives d'informations de marché pour valider la juste valeur des instruments financiers en privilégiant les données les plus pertinentes et les plus fiables. À ce titre, seront considérés, entre autres, les facteurs suivants :

- dans quelle mesure les prix peuvent être considérés comme représentatifs des prix négociés ou négociables ;
- le degré de comparabilité avec des instruments financiers existants ;
- le degré de cohérence des différentes sources utilisées ;
- le processus mis en œuvre par le fournisseur de prix pour déterminer les données ;
- le temps écoulé entre la date d'enregistrement des données du marché et la date d'arrêt du bilan ; et
- la manière dont les données ont été obtenues.

Pour les justes valeurs déterminées sur la base de modèles d'évaluation, le dispositif de contrôle inclut la mise en place ou la validation par des fonctions support indépendantes de la logique des modèles, des données qui alimentent ces modèles, des résultats obtenus et des ajustements. Les modèles de valorisation sont soumis à un processus de contrôle diligent avant de pouvoir être opérationnels et sont comparés en permanence aux données externes du marché.

Les variations de la juste valeur sont généralement soumises à un processus d'analyse du compte de résultat et ventilées en catégories de haut niveau, notamment les changements de portefeuille, les mouvements de marché et d'autres ajustements de la juste valeur. Les ajustements de la juste valeur tiennent compte de facteurs supplémentaires qui ne sont pas intégrés au modèle principal d'évaluation des produits et qui seraient autrement pris en compte par un intervenant du marché. Les ajustements sont calculés à l'aide d'une infrastructure de modèle, y compris au sein des systèmes d'évaluation principaux.

La majorité des instruments financiers mesurés à la juste valeur sont dans MSS. La structure de gouvernance de la juste valeur de MSS est composée de sa fonction Finance et des Comités d'évaluation. La fonction Finance est responsable de la mise en place des procédures régissant l'évaluation et s'assure que les justes valeurs sont conformes aux normes comptables. Les justes valeurs sont revues par les Comités d'évaluation, qui sont composés de fonctions support indépendantes.

Passifs financiers évalués à la juste valeur

Dans certaines circonstances, HSBC Continental Europe enregistre ses propres dettes émises à la juste valeur, sur la base de prix cotés sur un marché actif pour l'instrument spécifique. Lorsque des prix de marché cotés ne sont pas disponibles, la dette propre est évaluée à l'aide de techniques de valorisation, dont les données sont basées soit sur des prix cotés de marché inactif pour l'instrument, soit est estimée par comparaison avec les prix cotés sur un marché actif pour des instruments similaires. Dans les deux cas, la juste valeur comprend l'effet de l'application de l'écart de crédit approprié aux passifs du groupe.

Les titres structurés émis et certains autres instruments hybrides sont inclus dans les portefeuilles de transaction (passif) et sont évalués à la juste valeur. Le spread appliqué à ces instruments est issu des spreads auxquels le groupe émet des titres structurés.

Hierarchisation de la juste valeur

La juste valeur des actifs et passifs financiers est déterminée dans le respect de la hiérarchie suivante :

- Level 1 – Évaluation utilisant la cotation de marché : instruments financiers présentant une cotation sur un marché actif auquel le groupe a accès à la date de détermination de la juste valeur.
- Level 2 – Évaluation utilisant des données de marché observables : instruments financiers présentant des cotations pour des instruments similaires sur un marché actif ou cotations pour des instruments financiers identiques ou similaires sur un marché non actif et des instruments financiers utilisant des modèles au sein desquels tous les paramètres significatifs sont observables.
- Level 3 – Évaluation utilisant des données de marché non observables significatives : instruments financiers évalués sur la base de modèles au sein desquels un ou plusieurs éléments significatifs ne sont pas des données observables.

Ventilation des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par niveau de juste valeur**Instruments financiers évalués à la juste valeur et bases d'évaluation**

(En millions d'euros.)	2025				2024			
	Level 1 – Cotation de marché	Level 2 – Utilisation de données de marché observables	Level 3 – Utilisation de données de marché non observables	Total	Level 1 – Cotation de marché	Level 2 – Utilisation de données de marché observables	Level 3 – Utilisation de données de marché non observables	Total
Au 31 décembre								
Actifs								
Portefeuille de transaction	27 856	2 913	32	30 801	21 531	1 156	166	22 853
Actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	764	663	192	1 619	719	592	252	1 563
Instruments dérivés	838	39 540	201	40 579	595	42 405	251	43 251
Investissements financiers	15 676	4 185	18	19 879	11 918	4 396	1 088	17 402
Actifs détenus en vue de la vente (1)	-	-	-	-	5 415	13 870	2 968	22 253
Passifs								
Portefeuille de transaction	16 857	1 519	-	18 376	16 200	280	-	16 480
Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	166	9 409	1 511	11 086	167	8 252	1 487	9 906
Instruments dérivés	809	32 035	334	33 178	714	40 862	281	41 857
Passifs d'un groupe destiné à être cédé détenus en vue de la vente (1)	-	-	-	-	-	125	-	125

(1) Les actifs et passifs détenus en vue de la vente en 2024 incluent un groupe destiné à être cédé dans le cadre de la cession des activités de banque de détail en France et des activités de banque privée en Allemagne.

Aucun transfert important entre le Level 1 et le Level 2 n'a eu lieu au cours de la période couverte par le présent rapport. Les transferts entre Levels de juste valeur sont réputés avoir lieu à la fin de chaque période de reporting trimestriel. Les transferts vers et hors des Levels sont généralement attribuables à l'observabilité des données d'évaluation et à la transparence des prix.

Ajustements de juste valeur

Des ajustements de juste valeur sont effectués lorsque nous identifions des facteurs supplémentaires pris en compte par les acteurs du marché, mais qui ne sont pas incorporés dans le modèle de valorisation.

Les variations du niveau d'ajustement de juste valeur ne se traduisent pas nécessairement par la comptabilisation de pertes ou profits dans le compte de résultat. Ainsi, l'amélioration de certains modèles peut conduire à l'abandon de certains ajustements.

Bid-offer

IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur » nécessite l'utilisation de prix à l'intérieur de la fourchette bid-offer (ou acheteur/vendeur) considéré comme le plus représentatif de la juste valeur. Les modèles de valorisation donnent en général des valeurs correspondant à la moyenne du marché. L'ajustement bid-offer correspond au coût qui serait supporté si la totalité des risques résiduels de marché étaient neutralisés via l'utilisation d'instruments de couverture ou le dénouement des positions.

Incertitude

Certaines données d'entrée peuvent ne pas être immédiatement déterminables à partir des données de marché, et/ou le choix du modèle lui-même peut s'avérer subjectif. Un ajustement peut donc s'avérer nécessaire afin de refléter la possibilité que les acteurs du marché adoptent une approche plus prudente sur les paramètres incertains et/ou sur les hypothèses considérées par le modèle de valorisation.

Ajustements des évaluations de crédit (« CVA »)

Le CVA (Credit Valuation Adjustment) est un ajustement de la valorisation des contrats dérivés de gré à gré permettant de tenir compte de la possibilité qu'une contrepartie fasse défaut et que HSBC Continental Europe ne reçoive pas la pleine valeur de marché des transactions.

Ajustement des évaluations de débit (« DVA »)

Le DVA (Debit Valuation Adjustment) est un ajustement de la valorisation des contrats dérivés de gré à gré permettant de tenir compte de la possibilité que HSBC Continental Europe fasse défaut et que le Groupe ne soit pas en mesure d'honorer la pleine valeur de marché des transactions.

Funding fair value adjustment (ajustement de la juste valeur de financement (« FFVA »)

La FFVA est calculée en appliquant les niveaux de financement futurs à l'exposition future de financement attendue pour la partie du portefeuille de dérivés de gré à gré non garantie par un appel de marge. L'exposition future de financement est calculée selon une méthode de simulation, le cas échéant, et est ajustée pour tenir compte d'événements qui pourraient mettre fin au risque, tels qu'un défaut de HSBC Continental Europe ou de la contrepartie. La FFVA et le DVA sont calculés indépendamment.

Limites des modèles

Les modèles utilisés pour la valorisation du portefeuille peuvent être basés sur des hypothèses simplificatrices qui ne tiennent pas compte de l'ensemble des caractéristiques présentes et futures du marché. Le Groupe peut donc être amené à procéder à des ajustements pour pallier les limites des modèles.

Profit initial (réserves Day one profit)

HSBC Continental Europe procède à des ajustements sur le profit initial lorsque la juste valeur estimée par le modèle de valorisation se base sur une ou plusieurs données de marché non observables significatives.

Bases de valorisation à la juste valeur**Instruments financiers valorisés à la juste valeur avec utilisation de données non observables significatives****– Level 3**

(En millions d'euros.)	Actifs					Passifs			
	Investissements financiers	Portefeuille de transaction	Désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	Produits dérivés actifs	Total actifs	Portefeuille de transaction	Instruments financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	Produits dérivés passifs	Total passifs
Au 31 décembre 2025									
Private equity y compris les investissements stratégiques	18	1	192	-	211	-	1	-	1
Titres structurés	-	-	-	-	-	-	1 510	-	1 510
Dérivés	-	-	-	201	201	-	-	334	334
Obligations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts	-	31	-	-	31	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	18	32	192	201	443	-	1 511	334	1 845
Au 31 décembre 2024									
Private equity y compris les investissements stratégiques	16	1	236	-	253	-	1	-	1
Titres structurés	-	-	-	-	-	-	1 483	-	1 483
Dérivés	-	-	-	251	251	-	-	281	281
Obligations	1 072	-	16	-	1 088	-	-	-	-
Prêts	-	165	-	-	165	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	3	-	3
Total	1 088	166	252	251	1 757	-	1 487	281	1 768

Private equity y compris les investissements stratégiques

La juste valeur d'un investissement de private equity (y compris les investissements stratégiques) est estimée sur la base de l'analyse de la situation financière et des résultats de l'entité, de son profil de risque, de ses perspectives et d'autres facteurs ; par référence aux valorisations de marché d'entités similaires cotées sur un marché actif ; au prix auquel des entités similaires ont été cédées ; ou à partir des valeurs nettes d'inventaire (VNI) reçues. Des ajustements sont effectués, le cas échéant, sur la VNI des fonds afin d'obtenir la meilleure estimation de la juste valeur.

Émissions structurées

La juste valeur des émissions structurées de Level 3 découle de celle du titre sous-jacent, et la juste valeur du produit dérivé incorporé est déterminée comme indiqué dans la section ci-dessous sur les instruments dérivés. Ces émissions structurées comprennent principalement des émissions indexées sur des actions ou des taux, émises par HSBC Continental Europe, qui offrent à la contrepartie un rendement lié à la performance d'actions ou d'autres portefeuilles. Parmi les paramètres non observables, nous pouvons mentionner la volatilité et la corrélation à long terme entre le prix des actions, les taux d'intérêt et les taux de change.

Produits dérivés

Les produits dérivés de gré à gré (c'est à dire non négociés en bourse) sont valorisés à partir de modèles d'évaluation. Ces modèles calculent la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base du principe de non-arbitrage. Pour la plupart des produits dérivés « vanilles », tels que les swaps de taux d'intérêt et les options européennes, les approches de modélisation sont communes à l'ensemble du secteur.

Pour les produits dérivés plus complexes, les pratiques de marché peuvent varier. Les modèles d'évaluation sont alimentés à partir de données de marché observables chaque fois qu'elles existent, y compris des cours fournis par des Bourses, négociateurs, courtiers ou autres fournisseurs de consensus de marché. Certaines de ces données pourront ne pas être observables directement sur le marché, mais pourront être déterminées à partir de cours observables au moyen de procédures de calibration des modèles. Enfin, certaines données ne sont pas observables, mais peuvent généralement être déterminées à partir de données historiques ou d'autres sources.

Obligations et prêts

Les données d'entrée de la juste valeur pour les obligations et les prêts du marché secondaire correspondent au prix, déterminé à l'aide de techniques d'évaluation standards du marché, notamment les techniques fondées sur les prix, l'actualisation des flux de trésorerie et les modèles internes. S'il existe des incertitudes concernant les données et les hypothèses utilisées dans la détermination d'un prix à la juste valeur et si ces incertitudes sont importantes, la position est considérée comme étant de Level 3. Des exemples de telles données comprennent les spreads de crédit, les spreads de taux d'intérêt, le choix des données comparables, les prévisions de résultats ainsi que la liquidité/l'observabilité de la devise sous-jacente.

Réconciliation de la mesure de la juste valeur des instruments classés en Level 3

Mouvement des instruments classés en Level 3

(En millions d'euros.)	Actifs				Passifs		
	Investissements financiers	Portefeuille de transaction	Désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	Produits dérivés actifs	Portefeuille de transaction	Instruments financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	Produits dérivés passifs
Au 1 ^{er} janvier 2025	1 088	166	252	251	-	1 487	281
Total des gains/(pertes) sur actifs et passifs comptabilisés en compte de résultat	-	-1	-10	145	-	224	-238
– résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés sur la base de la juste valeur (1)	-	-1	-	145	-	224	-238
– résultat net des actifs et des passifs des entreprises d'assurance, y compris les dérivés évalués à la juste valeur par le compte de résultat	-	-	-4	-	-	-	-
– autres produits/ (pertes)	-	-	-6	-	-	-	-
Profits/(pertes) comptabilisés en capitaux propres	12	-	-	-	-	-	-
Achats	101	29	-	-	-	-	-
Émissions	-	-	-	-	-	942	-
Ventes	-25	-25	-1	-	-	-	-
Arrivées à échéance	-27	-115	-49	-136	-	-272	325
Sorties	-1 131	-22	-	-91	-	-962	-93

Entrées	-	-	-	32	-	92	59
Au 31 décembre 2025	18	32	192	201	-	1 511	334
Profits/(pertes) non réalisés, comptabilisés en compte de résultat au 31 décembre 2025	-	-1	-6	62	-	-197	-149
– autres produits/ (pertes) d'instruments financiers	-	-1	-	62	-	-	-149
– autres produits/ (pertes)	-	-	-6	-	-	-197	-

(En millions d'euros.)	Actifs				Passifs		
	Investissements financiers	Portefeuille de transaction	Désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	Produits dérivés actifs	Portefeuille de transaction	Instruments financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	Produits dérivés passifs
Au 1 ^{er} janvier 2024	797	240	2 172	178	-	1 523	256
Profits/(pertes) sur les actifs et profits/(pertes) sur les passifs comptabilisés en compte de résultat	-	-2	-15	161	-	131	156
– résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés sur la base de la juste valeur	-	-2	-	161	-	131	156
– résultat net des actifs et des passifs des entreprises d'assurance, y compris les dérivés évalués à la juste valeur par le compte de résultat	-	-	-41	-	-	-	-
– autres produits/ (pertes)	-	-	26	-	-	-	-
Profits/(pertes) comptabilisés en capitaux propres	-10	-	-	-	-	-	-
Achats	1 222	11	339	-	-	-	-
Émissions	-	-	-	-	-	771	-
Ventes	-41	-29	-30	-	-	-	-
Arrivées à échéance (1)	-732	-11	-2 242	-98	-	-604	-151
Sorties	-148	-44	-7	-81	-	-754	-74
Entrées	-	1	35	91	-	420	94
Au 31 décembre 2024	1 088	166	252	251	-	1 487	281
Profits/(pertes) non réalisés, comptabilisés en compte de résultat au 31 décembre 2024	-	-2	27	112	-	-14	-94
– autres produits/ (pertes) d'instruments financiers	-	-2	-	112	-	-	-94
– autres produits/ (pertes)	-	-	27	-	-	-14	-

(1) Les « Arrivées à échéance » en 2024 incluent le reclassement en actifs destinés à être vendus de 486 millions EUR d'investissements financiers et de 2,5 milliards EUR d'actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat, en lien avec le projet de cession des activités d'assurance vie en France.

Impact des modifications des hypothèses significatives non observables à des hypothèses alternatives probables raisonnables

Sensibilité des justes valeurs classées en Level 3 à des hypothèses alternatives probables et raisonnables

(En millions d'euros.)	Au 31/12/2025				Au 31/12/2024			
	Comptabilisés en compte de résultat		Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global		Comptabilisés en compte de résultat		Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	
	Variations favorables	Variations défavorables	Variations favorables	Variations défavorables	Variations favorables	Variations défavorables	Variations favorables	Variations défavorables
Dérivés / portefeuille de transaction (d'actifs ou de passifs) (1)	14	-14	-	-	11	-11	-	-
Actifs et passifs désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	48	-49	-	-	22	-22	-	-
Investissements financiers	-	-	1	-1	-	-	3	-6
Total	62	-63	1	-1	33	-33	3	-6

(1) Dérivés et portefeuille de transaction sont représentés en une seule catégorie afin de refléter la manière dont le risque inhérent à ces instruments financiers est géré.

Sensibilité des justes valeurs classées en Level 3 à des hypothèses alternatives probables et raisonnables par type d'instrument

(En millions d'euros.)	Comptabilisés en compte de résultat		Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	
	Variations favorables	Variations défavorables	Variations favorables	Variations défavorables
Au 31 décembre 2025				
Private equity y compris investissements stratégiques	41	-42	1	-1
Titres structurés	7	-7	-	-
Dérivés	13	-13	-	-
Obligations	-	-	-	-
Prêts	1	-1	-	-
Autres portefeuilles	-	-	-	-
Total	62	-63	1	-1
Au 31 décembre 2024				
Private equity y compris investissements stratégiques	15	-15	1	-1
Titres structurés	7	-7	-	-
Dérivés	10	-10	-	-
Obligations	-	-	2	-5
Prêts	1	-1	-	-
Autres portefeuilles	-	-	-	-
Total	33	-33	3	-6

L'analyse de sensibilité vise à mesurer une fourchette de justes valeurs cohérentes avec l'application d'un intervalle de confiance à 95 %. Les méthodologies tiennent compte de la nature de la technique d'évaluation employée, ainsi que de la disponibilité et de la fiabilité des proxys et des données historiques observables.

Lorsque la juste valeur d'un instrument financier est fonction de plusieurs hypothèses non observables, le tableau ci-dessus indique la variation la plus favorable ou la plus défavorable obtenue en faisant varier les hypothèses individuellement.

Principales données d'entrée non observables pour les instruments financiers de Level 3

Information quantitative sur les données d'entrée non observables significatives de Level 3

	Juste Valeur (1) (En millions d'euros.)		Méthode d'évaluation	Principales données non observables	2025		2024	
	Actifs	Passifs			Gamme complète des données		Gamme complète des données	
					Basse (En %.)	Haute (En %.)	Basse (En %.)	Haute (En %.)
Private equity y compris les investissements stratégiques	211	1	Prix – Valeur nette d'inventaire	Valeur actuelle / Coût	-	1	-	1
Produits structurés :	-	1 510	Modèle de valorisation Modèle de valorisation Modèle de valorisation	Volatilité des actions	15	25	14	18
– Obligations indexées sur des actions	-	1 087		Corrélation des actions	29	100	26	99
– Obligations indexées sur devises	-	-		Volatilité de change	-	-	-	-
– Autres	-	423						
Dérivés	201	334						
Dérivés de taux	119	200	Modèle DCF (2)	Taux de remboursement constant	5	10	5	10
– Swaps de titrisation	3	65		Volatilité du taux d'intérêt	-	-	-	-
– Options sur swaps longue durée	-	-						
– Autres	116	135	Modèle de valorisation					
Dérivés de change	14	14	Modèle de valorisation	Volatilité de change	4	14	4	14
– Options	2	3						
– Autres	12	11						
Dérivés actions	68	113	Modèle de valorisation	Volatilité des actions	-	-	-	-
– Options longue durée	-	-						
– Autres	68	113						
Dérivés de crédit	-	7						
– Autres	-	7						
Obligations	-	-	Données de marché	Mid quotes	-	-	-	-
Prêts	31	-	Données de marché	Mid quotes	-	-	-	-
Autres portefeuilles	-	-						
Au 31 décembre 2025	443	1 845						

(1) Y compris les soldes Level 3 avec les entités HSBC.

(2) Actualisation des flux de trésorerie.

Private equity, dont investissements stratégiques

Étant donné que chaque participation doit être analysée de manière individuelle, il n'est pas envisageable de faire référence aux données de marché significatives non observables prises en compte. Ces données incluraient le prix et la corrélation. L'approche de valorisation tient compte d'une diversité de données, incluant les indicateurs financiers propres aux entreprises, les multiples de valorisation de sociétés comparables, les valeurs nettes d'inventaire publiées et les hypothèses qualitatives, qui ne sont pas directement comparables ou quantifiables.

Taux de remboursement anticipé

Les taux de remboursement anticipé sont un moyen de mesurer la vitesse présumée à laquelle le portefeuille de prêts sera remboursé de manière anticipée. Ils peuvent varier en fonction de la nature du portefeuille de prêts et des estimations du marché et peuvent être calculés grâce à divers éléments, tels que les taux de remboursement anticipé évalués à partir d'une approximation des prix observables des valeurs mobilières, les taux de remboursement anticipés courants ou historiques et les modèles macro-économiques.

Marché de substitution

Une estimation des prix à partir d'un marché de substitution peut être utilisée pour un instrument pour lequel il n'existe pas de prix coté spécifique, lorsqu'il existe des données sur des instruments présentant des caractéristiques communes. Dans certains cas, il est possible d'identifier un instrument de substitution particulier, mais de façon plus générale les données s'appuieront sur un plus large éventail d'instruments pour favoriser la compréhension des facteurs qui influencent les prix actuels du marché et les modalités selon lesquelles s'exerce cette influence.

Volatilité

La volatilité est une mesure de la variabilité future anticipée d'un prix de marché. Elle varie selon le prix de marché de référence du sous-jacent, et selon le prix d'exercice et l'échéance de l'option.

Certaines volatilités, notamment à long terme, ne sont pas observables. Elles sont alors estimées à partir de données observables. Les différentes volatilités non observables reflètent la grande variation des données de volatilité selon les prix du marché de référence. Au sein du portefeuille HSBC Continental Europe, les exemples avec des volatilités extrêmes se présentent rarement.

Corrélation

La corrélation constitue une mesure de l'interdépendance qui existe entre deux prix de marché et est exprimée sous la forme d'un nombre compris entre moins un et un. Elle est utilisée pour évaluer des instruments plus complexes dont la valeur dépend de plus d'un prix de marché. Il existe une large gamme d'instruments pour lesquels la corrélation est prise en compte. Une gamme étendue de corrélations pour un même actif et entre plusieurs actifs est donc utilisée. En général, la gamme de corrélations pour un même actif sera plus étroite que la gamme de corrélations entre plusieurs actifs.

Les corrélations non observables peuvent être estimées à partir de plusieurs sources, dont les services de fourniture de consensus de marché, les prix exécutés par HSBC Continental Europe, les corrélations de substitution et l'examen des relations historiques entre prix. La gamme des corrélations non observables citées dans le tableau est le reflet de l'importante variabilité des données de corrélation dérivées des paires de prix de marché.

Spread de crédit

Le spread de crédit correspond à la prime par rapport au taux d'intérêt de référence exigée par le marché pour accepter une qualité de crédit inférieure. Dans un modèle de flux de trésorerie actualisés, le spread de crédit augmente les facteurs d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie futurs, ce qui diminue la valeur de l'actif considéré. Les spreads de crédit peuvent être déduits implicitement des prix du marché et peuvent ne pas être observables dans les marchés moins liquides.

Relations entre les données de marché non observables essentielles

Il se peut que des données de marché non observables essentielles pour les instruments de niveau 3 ne soient pas indépendantes les unes des autres. Comme indiqué ci-dessus, les variables de marché peuvent être corrélées. Ces corrélations reflètent généralement la manière dont les différents marchés ont tendance à réagir face aux événements macroéconomiques ou autres. En outre, l'effet de l'évolution des variables de marché sur le portefeuille de HSBC Continental Europe dépendra de sa position de risque nette au regard de chaque variable.

14. – Juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur

Juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur et base d'évaluation

(En millions d'euros.)	Valeur comptable	Juste valeur			Total
		Level 1 Cotation de marché	Level 2 Utilisation de données de marché observables	Level 3 Utilisation de données de marché non observables	
Au 31 décembre 2025					
Actif					
Prêts et avances aux établissements de crédit	5 715	-	5 715	-	5 715
Prêts et avances à la clientèle	42 835	-	-	42 837	42 837
Opérations de prise en pension – hors trading	29 308	-	29 308	-	29 308
Investissements financiers – au coût amorti	8 124	7 166	994	-	8 160
Passif					
Dettes envers les établissements de crédit	14 514	-	14 514	-	14 514
Comptes créditeurs de la clientèle	97 107	-	97 113	-	97 113
Opérations de mise en pension – hors trading	14 486	-	14 486	-	14 486
Dettes représentées par un titre	14 129	-	14 275	-	14 275
Dettes subordonnées	1 894	-	1 964	-	1 964
Au 31 décembre 2024					
Actif					
Prêts et avances aux établissements de crédit	5 703	-	5 703	-	5 703
Prêts et avances à la clientèle (1)	51 288	-	-	50 159	50 159
Opérations de prise en pension – hors trading	25 764	-	25 764	-	25 764
Investissements financiers – au coût amorti	3 338	2 363	965	-	3 328
Passif					
Dettes envers les établissements de crédit	11 820	-	11 820	-	11 820
Comptes créditeurs de la clientèle	97 065	-	97 078	-	97 078
Opérations de mise en pension – hors trading	12 344	-	12 344	-	12 344
Dettes représentées par un titre	15 257	-	15 367	-	15 367
Dettes subordonnées	1 941	-	1 993	-	1 993

(1) Inclut le portefeuille de prêts immobiliers et autres prêts français conservé suite à la cession des activités de banque de détail en France, d'une valeur comptable de 6,7 milliards EUR.

Les autres instruments financiers non évalués à la juste valeur sont généralement des instruments à court terme et sont réévalués fréquemment aux taux actuels du marché. De ce fait, leur valeur comptable est une approximation raisonnable du montant de leur juste valeur. Cela inclut le compte caisse, banques centrales et CCP, qui est évalué au coût amorti.

Valorisation

L'évaluation de la juste valeur correspond à l'estimation par HSBC Continental Europe du prix à recevoir sur la vente d'un actif ou à payer sur le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction régulière entre des acteurs du marché à la date d'évaluation. Elle ne prend pas en compte les bénéfices économiques ni les coûts susceptibles d'intervenir dans les flux de trésorerie des instruments concernés sur leur durée de vie attendue. Les méthodes et hypothèses de valorisation utilisées par HSBC Continental Europe peuvent différer de celles d'autres établissements lorsqu'il n'existe pas de prix de marché observable.

Prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle

La juste valeur des prêts et avances est fondée sur des transactions de marché observables, lorsque de telles transactions existent. Si ce n'est pas le cas, la juste valeur est estimée en utilisant des modèles de valorisation intégrant de nombreuses hypothèses. Ces hypothèses peuvent comprendre des estimations de valeur faites par des courtiers indépendants qui reflètent les activités d'échange de gré à gré ; des modèles d'actualisation des flux futurs de trésorerie futurs utilisant des hypothèses que HSBC Continental Europe estime cohérentes avec celles qui seraient utilisées par les acteurs du marché pour valoriser de tels prêts ; et des données de négociation d'autres acteurs du marché, dont des échanges primaires et secondaires observés.

Les prêts sont groupés, dans la mesure du possible, dans des ensembles homogènes selon leurs caractéristiques en vue d'estimer les données de valorisation le plus précisément possible. La ventilation d'un portefeuille de prêts prend en compte tous les facteurs importants, comme l'ancienneté, la période d'émission, les estimations de taux d'intérêts futurs, les délais de remboursement anticipé, les taux de défaillance, les ratios prêt-valeur (Loan-to-Value, ou « LTV »), la qualité des garanties, la probabilité de défaut et les notations internes de risque de crédit.

La juste valeur des prêts reflète à la fois les dépréciations des prêts à la date du bilan et les estimations des attentes des acteurs du marché concernant les pertes de crédit attendues sur la durée de vie des prêts, et l'impact sur la juste valeur des revalorisations entre la date d'émission et la date du bilan.

Investissements financiers

La juste valeur des investissements financiers cotés est déterminée en fonction des cours de marché. La juste valeur des investissements financiers non cotés est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation incorporant les prix et les flux de revenus futurs de titres cotés équivalents.

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les justes valeurs sont estimées en utilisant des flux de trésorerie actualisés, en appliquant les taux actuels offerts pour des dépôts à échéances similaires. La juste valeur d'un dépôt remboursable sur demande est obtenue par approximation via sa valeur comptable.

Comptes créditeurs de la clientèle et passifs sous-jacents

Les justes valeurs sont estimées en utilisant des prix de marché cotés à la date du bilan lorsqu'ils sont disponibles, ou bien sur la base de prix de marché cotés pour des instruments similaires.

Opérations de mise et de prise en pension – hors trading

Les justes valeurs se rapprochent de la valeur comptable car leurs soldes sont en général à court terme.

15. – Actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat

(En millions d'euros.)	2025	2024
	Désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	Désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat
Titres	974	1 039
– bons du Trésor et assimilés	-	10
– obligations et autres titres à revenu fixe	216	279
– actions et autres titres à revenu variable	758	750
Prêts et avances aux établissements de crédit et à la clientèle	-	-
Autre (1)	645	524
Au 31 décembre	1 619	1 563
(1) Inclut la contribution au fonds de défaut.		

16. – Instruments dérivés

Montants des contrats notionnels et juste valeur des dérivés par type de contrat détenus par HSBC Continental Europe

(En millions d'euros.)	Montants notionnels des contrats		Juste valeur – Actifs			Juste valeur – Passifs		
	Transaction	Couverture	Transaction	Couverture	Total	Transaction	Couverture	Total
Change	1 223 781	252	8 335	36	8 371	8 461	-	8 461
Taux d'intérêt	3 655 604	41 382	44 319	45	44 364	36 160	116	36 276
Actions	143 345	-	965	-	965	1 501	-	1 501
Dérivés de crédit	17 414	-	163	-	163	224	-	224
Matières premières et autres	2 336	-	258	-	258	258	-	258
Total brut	5 042 480	41 634	54 040	81	54 121	46 604	116	46 720
Compensations (Note 28)	-	-	-13 542	-	-13 542	-13 542	-	-13 542
Au 31 décembre 2025	5 042 480	41 634	40 498	81	40 579	33 062	116	33 178
Change	1 307 338	261	15 988	9	15 997	15 794	-	15 794
Taux d'intérêt	4 351 904	39 993	40 933	89	41 022	39 647	67	39 714
Actions	135 643	-	948	-	948	1 025	-	1 025
Dérivés de crédit	6 708	-	54	-	54	93	-	93
Matières premières et autres	2 095	-	69	-	69	70	-	70
Total brut	5 803 688	40 254	57 992	98	58 090	56 629	67	56 696
Compensations (Note 28)	-	-	-14 839	-	-14 839	-14 839	-	-14 839
Au 31 décembre 2024	5 803 688	40 254	43 153	98	43 251	41 790	67	41 857

Les montants des contrats notionnels de dérivés détenus à des fins transactionnelles et de dérivés relevant de la comptabilité de couverture correspondent à la valeur nominale des transactions en cours à la date de clôture ; ils ne représentent pas des montants de risques.

Les justes valeurs des actifs et passifs des dérivés ont diminué en 2025, principalement en raison des fluctuations des courbes des taux et des taux de change.

Utilisation de dérivés

Les opérations de HSBC Continental Europe impliquant des dérivés sont menées à trois fins principales : créer des solutions de gestion des risques pour les clients, gérer les risques de portefeuille découlant des activités des clients et gérer ou couvrir les risques de la Société.

Instruments dérivés de transaction

La plupart des transactions sur produits dérivés réalisées par HSBC Continental Europe s'inscrivent dans le cadre de ses activités commerciales et de trading. Les activités commerciales comprennent la structuration et la commercialisation de produits dérivés auprès des clients pour leur permettre de prendre, transférer, modifier ou réduire des risques actuels ou attendus. Les activités de trading comprennent la tenue de marché et la gestion des risques. La tenue de marché implique la cotation de prix d'offre et de demande à d'autres acteurs du marché dans le but de générer des revenus basés sur les spreads et les volumes. L'activité de gestion des risques est entreprise pour gérer le risque découlant des transactions des clients, dans le but principal de conserver la marge du client.

Instruments dérivés valorisés à partir de modèles intégrant des données non observables significatives

La différence entre la juste valeur telle que reconnue initialement (le prix de transaction) et la valeur qui aurait été extrapolée si les techniques de valorisation utilisées pour les évaluations ultérieures avaient été appliquées lors de la comptabilisation initiale, moins celles ultérieures, est détaillée dans le tableau suivant :

Solde non amorti des instruments dérivés valorisés à partir de modèles intégrant des données non observables

(En millions d'euros)	2025	2024
Solde non amorti au 1 ^{er} janvier	2	4
Nouvelles opérations	6	-
Intégration dans le compte de résultat sur la période :	-7	-2
– Amortissement	-7	-2
– Paramètres non observables devenus observables	-	-
– Échéance, fin ou compensation de dérivés	-	-
– Risque couvert	-	-
Différence de change et autres	-	-
Solde non amorti au 31 décembre	1	2

Dérivés de comptabilité de couverture

HSBC Continental Europe utilise des instruments dérivés (principalement des swaps de taux d'intérêt) à des fins de couverture dans le cadre de la gestion de ses portefeuilles d'actifs et de passifs et de ses positions de taux structurelles. Ces opérations permettent d'optimiser le coût global de l'accès aux marchés de la dette et de gérer les risques de marché liés aux écarts structurels de profil (échéance, nature de taux ou autre) entre ses actifs et ses passifs.

Le traitement comptable des opérations de couverture varie en fonction de la nature de l'instrument couvert et du type d'opération de couverture. Les instruments dérivés peuvent être considérés comme des couvertures d'un point de vue comptable s'il s'agit de couvertures de juste valeur ou de couvertures de flux de trésorerie, ou en tant qu'instruments de couverture de ses investissements nets dans des opérations en monnaies étrangères. Ces catégories font chacune l'objet ci-après d'une présentation sous un paragraphe distinct.

Couvertures de juste valeur

Les couvertures de juste valeur mises en place par HSBC Continental Europe sont principalement des swaps de taux d'intérêt assurant une protection contre les variations, liées à l'évolution des taux d'intérêt du marché, de la juste valeur des instruments financiers à long terme du portefeuille et des prêts à taux fixe. Toutes les variations de juste valeur des produits dérivés éligibles en tant que couvertures de juste valeur et la totalité des variations de juste valeur de l'élément couvert sont comptabilisées dans le compte de résultat. Si la relation de couverture prend fin, l'ajustement de juste valeur de l'élément couvert est amorti dans le compte de résultat sur la période de couverture restant à courir.

Instruments de couverture par risque couvert

(En millions d'euros.)	Instrument de couverture				
	Valeur comptable			Présentation du bilan	Variations de la juste valeur
	Montant notionnel (1)	Actifs	Passifs		
Risque couvert					
Taux d'intérêt (2)	13 501	45	114	Dérivés	-93
Au 31 décembre 2025	13 501	45	114		-93
Risque couvert					
Taux d'intérêt (2)	13 334	89	64	Dérivés	-102
Au 31 décembre 2024	13 334	89	64		-102

(1) Les montants des contrats notionnels des dérivés désignés dans les relations de comptabilité de couverture éligibles indiquent la valeur nominale des transactions en cours à la date de clôture ; ils ne représentent pas des montants à risque.

(2) Le risque de taux d'intérêt couvert inclut une composante inflation.

Éléments couverts par risque couvert

Risque couvert (En millions d'euros.)	Éléments couverts					Inefficacité		
	Valeur comptable		Ajustements cumulés de juste valeur de la couverture inclus dans la valeur comptable		Présentation dans le bilan	Variation de la juste valeur (1)	Intégré dans le compte de résultat	Présentation dans le compte de résultat
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs				
Taux d'intérêt (2)	13 817	-	97	-	Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	82	-8	Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur
	-	-	-	-	Prêts et créances sur les établissements de crédit	-		
	208	-	-4	-	Prêts et créances sur la clientèle	3		
	-	-	-	-	Opérations de prise en pension – hors-trading	-		
	-	-	-	-	Instruments financiers détenus jusqu'à l'échéance (Coût amorti)	-		
	-	33	-	-4	Dettes émises	-		
	-	-	-	-	Dettes subordonnées et dettes envers les établissements de crédit	-		
Au 31 décembre 2025	14 025	33	93	-4		85	-8	
Taux d'intérêt (2)	13 149	-	6	-	Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	87	-3	Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur
	-	-	-	-	Prêts et créances sur les établissements de crédit	-		
	435	-	-8	-	Prêts et créances sur la clientèle	12		
	-	-	-	-	Opérations de prise en pension – hors-trading	-		
	-	-	-	-	Instruments financiers détenus jusqu'à l'échéance (Coût amorti)	-		
	-	33	-	-4	Dettes émises	-		
	-	-	-	-	Dettes subordonnées et dettes envers les établissements de crédit	-		
Au 31 décembre 2024	13 584	33	-2	-4		99	-3	

(1) Pris en compte dans l'évaluation de l'efficacité de la couverture, comprend le montant attribuable au risque couvert désigné qui peut être un élément du risque.

(2) Le risque de taux d'intérêt couvert inclut une composante inflation.

Couvertures de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie mises en place par HSBC Continental Europe correspondent principalement à des swaps de taux d'intérêt et des swaps de devises qui servent à gérer la variabilité des flux de trésorerie attendus d'actifs et de passifs financiers hors trading résultant des variations des taux d'intérêt de marché et des devises.

HSBC Continental Europe applique une macro-couverture de flux de trésorerie pour les expositions au risque de taux d'intérêt sur les portefeuilles complétant l'émission d'actifs et de passifs d'exploitation hors trading actuelle et prévue qui portent des intérêts à taux variables, y compris le roulement de ces instruments. Pour chaque portefeuille d'actifs financiers, il est établi des projections concernant le montant et le calendrier des flux d'intérêts et de capital attendus, qui se fondent sur les conditions contractuelles et d'autres facteurs pertinents dont les défauts de paiement et des estimations de remboursements anticipés. Pour déterminer l'efficacité ou l'inefficacité, les flux de trésorerie agrégés représentant le principal et les flux de trésorerie d'intérêts de tous les portefeuilles sont utilisés. Les macro-couvertures de flux de trésorerie sont considérées comme des couvertures dynamiques.

Instruments de couverture par risque couvert

Risque couvert (En millions d'euros.)	Instrument de couverture				Élément couvert		Inefficacité	
	Montant notionnel (1)	Valeur comptable		Présentation dans le bilan	Variation de la juste valeur (2)	Variation de la juste valeur (3)	Intégré dans le compte de résultat	Présentation dans le compte de résultat
		Actifs	Passifs					
Devise	252	36	-	Dérivés	6	6	-	Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés sur la base de la juste valeur
Taux d'intérêt	27 881	-	2		-126	-122	-4	
Au 31 décembre 2025	28 133	36	2		-120	-116	-4	
Devise	261	9	-	Dérivés	2	2	-	Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés sur la base de la juste valeur
Taux d'intérêt	26 659	1	3		-104	-113	9	
Au 31 décembre 2024	26 920	10	3		-102	-111	9	

(1) Les montants des contrats notionnels des dérivés désignés dans les relations de comptabilité de couverture éligibles indiquent la valeur nominale des transactions en cours à la date de clôture, ils ne représentent pas des montants à risque.

(2) Pris en compte dans les tests d'efficacité de la couverture, comprend intégralement la variation de juste valeur de l'instrument de couverture.

(3) Pris en compte dans l'évaluation de l'efficacité de la couverture, comprend le montant attribuable au risque couvert désigné qui peut être un élément du risque.

Les sources d'inefficacité de la couverture peuvent découler du risque de base, y compris, mais sans s'y limiter, les différences temporelles entre les éléments couverts et les instruments de couverture, et les instruments n'ayant pas une juste valeur à zéro.

Analyse des états consolidés du résultat global par type de risque

(En millions d'euros.)	Taux d'intérêt	Devise
Couverture de flux de trésorerie au 1 ^{er} janvier 2025	23	-
Gains/(pertes) de juste valeur	-122	6
Gains/(pertes) évalués à la juste valeur reclassés de la couverture de flux de trésorerie au compte de résultat	9	-6
Impôts différés	28	-
Autres	-	-
Couverture de flux de trésorerie au 31 décembre 2025	-62	-
Couverture de flux de trésorerie au 1 ^{er} janvier 2024	-63	-
Gains/(pertes) de juste valeur	-113	2
Gains/(pertes) évalués à la juste valeur reclassés de la couverture de flux de trésorerie au compte de résultat	230	-2
Impôts différés	-31	-
Autres	-	-
Couverture de flux de trésorerie au 31 décembre 2024	23	-

17. – Investissements financiers

Valeurs comptables des investissements financiers

(En millions d'euros.)	2025	2024
Investissements financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	19 879	17 402
– Bons du Trésor et assimilés	2 416	893
– Obligations et autres titres à revenu fixe	17 054	16 074
– Actions et autres titres à revenu variable	46	27
– Autres instruments	363	408
Titres de créances évalués au coût amorti	8 124	3 338
– Obligations et autres titres à revenu fixe	8 124	3 338
Au 31 décembre	28 003	20 740

Instruments de capitaux propres détenus mesurés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

(En millions d'euros.)	2025		2024	
	Juste valeur	Dividendes comptabilisés	Juste valeur	Dividendes comptabilisés
Type d'instruments de capitaux propres				
Facilitation des affaires	28	-	11	1
Investissements requis par des institutions centrales	18	-	16	-
Au 31 décembre	46	-	27	1

18. – Actifs remis en garantie de passifs, collatéraux acceptés en garantie d'actifs et actifs financiers transférés

Actifs remis en garantie de passifs (Exclut les actifs classés comme détenus en vue de la vente)**Actifs financiers donnés en garantie**

(En millions d'euros.)	2025	2024
Effets publics et valeurs assimilées	2 246	1 231
Prêts et créances sur la clientèle	770	759
Obligations et autres titres à revenus fixes	18 257	12 967
Actions et autres titres à revenus variables	271	363
Autres actifs	9 939	14 836
Actifs donnés en garantie au 31 décembre	31 483	30 156

Le montant des actifs remis en garantie des passifs peut s'avérer supérieur à la valeur comptable des actifs utilisés comme collatéral. Tel est le cas pour les titrisations et pour les obligations sécurisées lorsque le montant des passifs émis, plus la surcollatéralisation obligatoire, est inférieur à la valeur comptable des actifs financiers donnés en garantie. Tel est également le cas lorsque des actifs financiers sont placés auprès d'un dépositaire ou d'un agent de règlement qui dispose d'une sûreté sans dessaisissement sur tous les actifs financiers placés en garantie de tous les engagements figurant dans les comptes de règlement.

Ces transactions sont menées selon les conditions habituelles des opérations garanties, impliquant, le cas échéant, le prêt de titres standard, les opérations de mise en pension et les appels de marge sur dérivés.

HSBC Continental Europe place des dépôts de garantie en espèces et autres dépôts de garanties dans le cadre des transactions sur dérivés.

Actifs financiers donnés en garantie que la contrepartie a le droit de vendre ou de redonner en garantie

(En millions d'euros.)	2025	2024
Portefeuille de transaction (actif)	18 134	13 575
Investissements financiers	1 808	224
Au 31 décembre	19 942	13 799

Collatéraux reçus (Exclut les actifs classés comme détenus en vue de la vente)

La juste valeur des actifs financiers acceptés comme collatéraux, qui sont liés principalement à des prêts de titres standard, à des opérations de prise en pension et à des appels de marge sur dérivés, et que HSBC Continental Europe peut vendre ou redonner en garantie en absence de défaut, s'élève à 85 689 millions EUR au 31 décembre 2025 (61 419 millions EUR au 31 décembre 2024).

La juste valeur des collatéraux qui ont été revendus ou redonnés en garantie s'élève à 55 902 millions EUR au 31 décembre 2025 (43 830 millions EUR au 31 décembre 2024). HSBC Continental Europe a l'obligation de restituer ces actifs.

Ces transactions sont menées selon les conditions habituelles des opérations garanties, impliquant, le cas échéant, le prêt de titres standard, les opérations de prise en pension et les appels de marge sur dérivés.

Transferts d'actifs financiers (Exclut les actifs classés comme détenus en vue de la vente)

Les actifs donnés en garantie incluent les actifs transférés à des tiers sans donner lieu à décomptabilisation, et notamment les emprunts garantis, tels que les titres détenus par des contreparties comme collatéral dans le cadre de mises en pension et des actions prêtées dans le cadre d'accord de prêts sur titres, ainsi que de swaps actions et de titres de créance. S'agissant des titres donnés en pension, les titres demeurent au bilan de la banque et une dette correspondante représentative de l'obligation de rachat des titres à un prix déterminé à l'avance est inscrite au passif. En cas de swap de titres, les actifs transférés restent inscrits dans leur intégralité au bilan. Aucun passif ne leur est associé, puisque la garantie non monétaire reçue n'est pas inscrite au bilan. Pendant la durée d'une transaction, HSBC Continental Europe ne peut ni utiliser, ni vendre ni remettre en garantie l'actif transféré et demeure exposé au risque de taux et de crédit des actifs donnés en garantie. Les recours dont les contreparties disposent ne sont pas limités aux actifs transférés.

Actifs financiers transférés ne remplissant pas les conditions pour une décomptabilisation totale et passifs financiers associés

(En millions d'euros.)	Valeur comptable	
	Actifs transférés	Passifs associés
Opérations de pension de titres	16 932	16 959
Opérations de prêt de titres	3 010	1
Au 31 décembre 2025	19 942	16 960
Opérations de pension de titres	10 834	10 837
Opérations de prêt de titres	2 965	-
Au 31 décembre 2024	13 799	10 837

19. – Informations relatives aux implantations pays par pays

Les informations relatives aux implantations pays par pays requises par la directive 2013/36/UE dite « CRD IV » ont été transposées en droit français par l'article L. 511-45 du Code monétaire et financier.

(En millions d'euros.)	Au 31/12/2025					
	Revenus (activité poursuivies) (1)	Résultat avant impôt (activités poursuivies)	Impôts courants (activités poursuivies)	Impôts différés (activités poursuivies)	Subventions publiques reçues	Effectifs (en Équivalent Temps Plein)
HSBC Continental Europe	3 683	725	-286	222	-	6 101
– France	1 548	39	-51	172	-	2 453
– Allemagne	1 105	135	-101	41	-	1 969
– Malte	222	109	-37	-1	-	865
– Irlande	177	138	-20	-	-	110
– Luxembourg	170	81	-19	-	-	197
– Pays-Bas	144	114	-30	-	-	63
– Pologne	88	60	-13	2	-	62
– Espagne	75	26	-8	-	-	91
– Italie	42	6	-1	-	-	59
– Belgique	23	11	-3	-	-	20
– République tchèque	22	9	-2	-	-	48
– Suède	11	3	-	-	-	21
– Grèce	-	-2	-	-	-	-
– Autres (2)	56	-4	-1	8	-	143

(1) Le « Produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit » est également désigné par le terme « revenus ».

(2) « Autres » inclut HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A. après son acquisition le 2 novembre 2023.

(En millions d'euros.)	Au 31/12/2024 (3)					
	Revenus (activité poursuivies) (1)	Résultat avant impôt (activités poursuivies)	Impôts courants (activités poursuivies)	Impôts différés (activités poursuivies)	Subventions publiques reçues	Effectifs (en Équivalent Temps Plein)
HSBC Continental Europe	3 547	1 138	-179	-227	-	6 739
– France	1 478	317	32	-231	-	2 837
– Allemagne	986	196	-73	14	-	2 155
– Malte	263	163	-49	-6	-	860
– Irlande	177	135	-16	-	-	112
– Luxembourg	171	73	-17	-	-	205
– Pays-Bas	135	108	-28	-	-	71
– Pologne	94	67	-12	-	-	92
– Espagne	75	43	-2	-8	-	101
– Italie	50	18	-5	-	-	61
– Belgique	27	15	-5	-	-	21
– République tchèque	27	13	-3	-	-	48
– Suède	9	2	-	-	-	22
– Grèce	-	-	-	-	-	-
– Autres (2)	55	-12	-1	4	-	154

(1) Le « Produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit » est également désigné par le terme « revenus ».

(2) « Autres » inclut HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A. après son acquisition le 2 novembre 2023.

(3) Conformément à la norme IFRS 5, les données comparatives ont été retraitées pour refléter les activités abandonnées liées au portefeuille conservé de prêts immobiliers et d'autres prêts en France.

La liste des filiales par pays détaillant les noms des entités, la nature de l'activité et la localisation géographique, est présentée dans la Note 36. Les adresses des principales implantations à l'étranger sont présentées à la page 307.

20. – Entités structurées

Entités structurées consolidées par HSBC Continental Europe

Total des actifs des entités structurées consolidées de HSBC Continental Europe, répartis par type d'entité

(En millions d'euros.)	Conduits	Titrisations	Fonds gérés par HSBC	Autres	Total
Au 31 décembre 2025	-	-	134	227	361
Au 31 décembre 2024	-	-	5 028	509	5 537

Principes généraux

Une entité structurée est une entité créée dans le cadre de montages particuliers et conçue de telle manière que les droits de vote ou équivalents ne soient pas le facteur principal qui décide du contrôle sur l'entité, par exemple quand les droits de vote ne sont liés qu'aux activités administratives et que les activités clés sont dirigées par des accords contractuels. Ces entités ont ainsi un champ d'activité réduit et un objet bien défini.

La consolidation de ces entités structurées par HSBC Continental Europe est déterminée selon les critères définis dans la Note 1.

HSBC Continental Europe détient directement ou indirectement des participations dans des entités structurées principalement par le biais de la titrisation d'actifs financiers, de véhicules financiers et de fonds d'investissement.

Les accords conclus par le Groupe qui impliquent le recours à des entités structurées font l'objet d'une autorisation centralisée afin de garantir le respect de leur objet et une gouvernance appropriée. Les activités des entités structurées administrées par HSBC Continental Europe font l'objet d'une surveillance étroite de la part de la Direction Générale. HSBC Continental Europe travaille avec des entités structurées consolidées ou non consolidées, pouvant être créées par le Groupe HSBC ou par un tiers, comme indiqué en détail ci-dessous.

Titrisations

HSBC Continental Europe détient des intérêts dans des véhicules de titrisation consolidés au travers de la détention de titres émis par ces entités.

Fonds gérés par HSBC

HSBC Continental Europe, en collaboration avec d'autres entités de HSBC, a créé et géré un certain nombre de fonds d'investissement monétaires et non monétaires afin d'offrir à ses clients des opportunités d'investissement. Lorsqu'il intervient en tant que mandant et non en tant qu'agent, HSBC Continental Europe contrôle et consolide lesdits fonds.

HSBC Continental Europe, en tant que gestionnaire de fonds, peut être amené à percevoir des commissions de gestion et de performance sur les actifs sous gestion. Certaines parts de ces fonds peuvent également être détenues par HSBC Continental Europe.

Fonds non gérés par HSBC

HSBC Continental Europe achète et détient des parts de fonds gérés par des tiers dans le but de faciliter l'activité et répondre aux besoins des clients.

Entités structurées sponsorisées par HSBC Continental Europe

Le montant des actifs transférés à ces entités de même que le montant des revenus perçus de ces entités en 2025 et 2024 ne sont pas significatifs.

Autres

HSBC Continental Europe conclut un certain nombre de transactions dans le cadre de ses activités courantes, notamment lors de financements d'actifs et de financements structurés, étant ainsi amené à contrôler des entités structurées.

Entités structurées non consolidées par HSBC Continental Europe

La notion d'« entités structurées non consolidées » se réfère à l'ensemble des entités structurées non contrôlées par le Groupe HSBC. Elle inclut les intérêts détenus dans les entités structurées non consolidées. Le Groupe HSBC entre en relation avec des entités structurées non consolidées dans le cadre de ses activités courantes, dans le but de faciliter les transactions de ses clients et de saisir des opportunités spécifiques d'investissement.

Le tableau ci-dessous présente les actifs totaux des entités structurées non consolidées dans lesquelles le Groupe HSBC détient un intérêt à la date de reporting, ainsi que l'exposition maximale du Groupe HSBC au risque de perte attribuable à ces intérêts.

Nature et risques liés aux intérêts de HSBC Continental Europe dans les entités structurées non consolidées

	Titrisations	Fonds gérés par HSBC	Fonds non gérés par HSBC	Autres	Total
Total de la valeur de l'actif des entités (m€)					
0 – 500	-	46	14	4	64
500 – 2 000	-	3	17	-	20
2 000 – 5 000	-	6	7	-	13
5 000 – 25 000	-	4	6	-	10
Supérieure à 25 000	-	2	2	-	4
Nombre d'entités au 31 décembre 2025	-	61	46	4	111
Total des actifs par rapport à la participation de HSBC Continental Europe dans les entités structurées non consolidées	-	270	232	5	507
– Actifs de transaction	-	1	-	-	1
– Actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	-	257	231	-	488
– Investissements financiers	-	12	1	5	18
Total des passifs par rapport à la participation de HSBC Continental Europe dans les entités structurées non consolidées	-	3	1	-	4
Exposition maximale de HSBC Continental Europe au 31 décembre 2025	-	267	231	5	503
Total de la valeur de l'actif des entités (€m)					
0 – 500	-	101	128	3	232
500 – 2 000	-	18	68	-	86
2 000 – 5 000	-	8	35	-	43
5 000 – 25 000	-	5	17	-	22
25 000+	-	1	2	-	3
Nombre d'entités au 31 décembre 2024 (1)	-	133	250	3	386
Total des actifs par rapport à la participation de HSBC Continental Europe dans les entités structurées non consolidées (1)	-	4 139	2 081	-	6 220
– Actifs de transaction	-	1	-	-	1
– Actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat (1)	-	248	222	-	470
– Investissements financiers	-	6	-	-	6
– Actifs détenus en vue de la vente (2)	-	3 884	1 859	-	5 743
Total des passifs par rapport à la participation de HSBC Continental Europe dans les entités structurées non consolidées	-	7	-	-	7
Exposition maximale de HSBC Continental Europe au 31 décembre 2024 (1)	-	4 132	2 081	-	6 213

(1) À la suite de l'identification d'une erreur de classification des maturités, les chiffres comparatifs au 31 décembre 2024 ont été retraités. L'impact, qui concerne les fonds non gérés par HSBC, se traduit par 43 fonds supplémentaires non gérés par HSBC. En outre, les actifs totaux associés aux participations de HSBC Continental Europe dans des entités structurées non consolidées, comme indiqué dans les actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat, ont augmenté de 208 millions EUR.

(2) Les actifs détenus en vue de la vente en 2024 comprennent le groupe destiné à être cédé associé à la cession planifiée des activités d'assurance vie en France, qui a été finalisée le 31 octobre 2025.

L'exposition maximale de HSBC Continental Europe au risque de perte attribuable à ses intérêts dans des entités structurées non consolidées se réfère au montant maximum de perte que le groupe HSBC Continental Europe pourrait être amené à absorber, indépendamment de sa probabilité d'occurrence.

- Pour les engagements, garanties et contrats de swap sur défaillance, l'exposition maximale de HSBC Continental Europe au risque de perte correspond au montant notionnel des pertes futures potentielles.
- Pour les titres détenus dans les entités structurées non consolidées et les prêts qui leur sont accordés, l'exposition maximale de HSBC Continental Europe au risque de perte correspond à la valeur comptable de ces intérêts à la date du bilan.

L'exposition maximum à la perte n'intègre pas les contrats de couverture et de garantie contractés en vue d'atténuer l'exposition de HSBC Continental Europe au risque de perte.

21. – Écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles

(En millions d'euros.)	2025	2024
Écarts d'acquisition	64	66
Autres immobilisations incorporelles	255	153
Au 31 décembre	319	219

Écarts d'acquisition

Analyse des mouvements des écarts d'acquisition

(En millions d'euros.)	2025	2024
Valeurs brutes		
Au 1 ^{er} janvier	358	441
Reprises de dépréciations utilisées (1)	-12	-83
Au 31 décembre	346	358
Pertes de dépréciation cumulées		
Au 1 ^{er} janvier	-292	-375
Dépréciations de l'année	-2	-
Reprises de dépréciations utilisées (1)	12	83
Au 31 décembre	-282	-292
Valeur nette comptable au 31 décembre	64	66

(1) En 2025, 10 millions EUR ont été comptabilisés en reprises de dépréciations suite à la cession des activités de banque privée en Allemagne et 2 millions EUR en raison de la fermeture de la succursale espagnole d'Asset Management France (« AMFR »). En 2024, 83 millions EUR ont été comptabilisés en reprises de dépréciations suite à la cession des activités de détail en France.

Tests de dépréciation

Au cours de l'année 2025, des tests de dépréciation ont été effectués et un montant de 2 millions EUR de dépréciations a été constaté pour l'écart d'acquisition de la gestion d'actifs, lequel a ensuite été passé en reprises de dépréciations suite à la fermeture de la succursale espagnole d'Asset Management France (« AMFR »).

Résultats de dépréciation et principales hypothèses dans le calcul de la VIU

	Montant porté au 31/12/2025 (En millions d'euros.)	Dont écart d'acquisition (En millions d'euros.)	Valeur d'usage au 31/12/2025 (En millions d'euros.)	Taux d'actualisation (En %.)	Taux de croissance sur une projection de trésorerie initiale (En %.)	Montant porté au 31/12/2024 (En millions d'euros.)	Dont écart d'acquisition (En millions d'euros.)	Valeur d'usage au 31/12/2024 (En millions d'euros.)	Taux d'actualisation (En %.)	Taux de croissance nominale sur une projection de trésorerie initiale (En %.)
Gestion d'actifs	152	64	324	10,6	1,9	147	66	317	10,9	1,9

Sensibilité des principales hypothèses dans le calcul de la VIU

Étant donné que la valeur d'utilité (VIU) excède largement la valeur comptable, la société Asset Management France (« AMFR ») au sein d'IWPB CGU n'a pas été sensible aux variations défavorables raisonnablement possibles des hypothèses clés sous-tendant le montant recouvrable, telles que détaillées dans la section « Dépréciation du goodwill et autres actifs non financiers » de la Note 1.2 « Résumé des principales méthodes comptables ». Pour estimer les variations

raisonnablement possibles des hypothèses, la direction examine les éléments probants disponibles pour chaque donnée entrant dans le calcul de la VIU, tels que la fourchette externe des taux d'actualisation observables, les performances historiques par rapport aux prévisions et les risques liés aux hypothèses clés sous-jacentes aux projections de flux de trésorerie.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles incluent les logiciels achetés et conçus en interne. Le coût des logiciels conçus en interne comprend tous les coûts directement attribuables, nécessaires pour créer, produire et préparer le logiciel afin qu'il puisse être utilisé de la manière prévue par la Direction. Les coûts supportés au titre de la maintenance courante des logiciels sont immédiatement comptabilisés en charges dès qu'ils sont engagés.

Les immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation en cas d'événements ou de changements de circonstances lorsqu'il existe un indice de perte de valeur concernant l'immobilisation incorporelle. Lorsque les immobilisations incorporelles, qui ont une durée d'utilité limitée, sont évaluées au coût diminué des amortissements et des pertes de valeur cumulées et sont amorties sur leur durée d'utilité estimée. La durée de vie utile estimée est la plus faible entre la durée légale et la durée de vie utile prévue.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité limitée sont généralement amorties selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité comme suit :

- Logiciels créés en interne : entre 3 et 10 ans
- Logiciels achetés : entre 3 et 10 ans
- Autres : généralement 10 ans

Les variations d'immobilisations incorporelles de l'exercice clos au 31 décembre se ventilent comme suit :

(En millions d'euros.)	Frais de développements informatiques internes	Acquisitions de logiciels externes	Autres	Total
Coût				
Au 1 ^{er} janvier 2025	616	100	1	717
Acquisitions	170	6	-	176
Cessions	-9	-	-	-9
Reprises de dépréciations utilisées	-5	-2	-	-7
Reclassé comme détenu en vue de la vente (1)	-10	-	-	-10
Autres changements	1	-	-1	-
Au 31 décembre 2025	763	104	-	867
Cumul des amortissements et dépréciations				
Au 1 ^{er} janvier 2025	-472	-92	-	-564
Charges d'amortissement de l'année	-192	-10	-1	-203
Dépréciations de l'année	-89	-5	-	-94
Reprise de dépréciation	215	8	-	223
Reprises de dépréciations utilisées	5	2	-	7
Cessions	9	-	-	9
Reclassé comme détenu en vue de la vente (1)	10	-	-	10
Autres changements	-1	-	1	-
Au 31 décembre 2025	-515	-97	-	-612
Valeur comptable au 31 décembre 2025	248	7	-	255
Coût				
Au 1 ^{er} janvier 2024	446	115	13	574
Acquisitions (2)	219	5	-	224
Cessions	-1	-	-	-1
Reprises de dépréciations utilisées	-44	-12	-12	-68
Reclassé comme détenu en vue de la vente (1)	-	-5	-	-5
Autres changements	-4	-3	-	-7
Au 31 décembre 2024 (2)	616	100	1	717
Cumul des amortissements et dépréciations				
Au 1 ^{er} janvier 2024	-328	-112	-12	-452
Charges d'amortissement de l'année	-30	-	-	-30
Dépréciations de l'année (2)	-157	-	-	-157
Reprise de dépréciation	-	-	-	-
Reprises de dépréciations utilisées	44	12	12	68
Cessions	-	-	-	-
Reclassé comme détenu en vue de la vente (1)	-	5	-	5
Autres changements	-1	3	-	2
Au 31 décembre 2024 (2)	-472	-92	-	-564
Valeur comptable au 31 décembre 2024	144	8	1	153

(1) Les montants reclassés comme détenus en vue de la vente en 2025 correspondent aux activités d'administration de fonds en Allemagne, tandis qu'en 2024, ils sont liés aux actifs des activités d'assurance en France.

(2) Les données comparatives ont été présentées afin de refléter la capitalisation des logiciels développés en interne, dont la valeur comptable s'élève à 154 millions EUR, et la dépréciation cumulée de 154 millions EUR, qui avait été précédemment comptabilisée en charges dans le compte de résultat.

Test de dépréciation

En 2025, le test de dépréciation réalisé a entraîné la comptabilisation de 94 millions EUR de dépréciation. Ce montant comprend 64 millions EUR de dépréciation en Allemagne à la suite de l'annonce de la cession des activités de conservation de titres et d'administration de fonds et 24 millions EUR à Malte après l'annonce de la cession de la participation majoritaire de HSBC Continental Europe dans HSBC Malta.

En outre, à compter du 1^{er} janvier 2025, la structure révisée des segments d'activité de HSBC Continental Europe a entraîné la reprise pour un montant de 223 millions EUR d'une dépréciation d'actifs incorporels précédemment comptabilisée, compensée par un rattrapage d'amortissement de 127 millions EUR au sein de l'activité CIB en France, y compris les autres succursales européennes.

22. – Comptes de régularisation, immobilisations corporelles et autres actifs

(En millions d'euros.)	2025	2024
Dépôts de garantie et appels de marge à recevoir	9 007	14 128
Comptes de règlement et comptes d'encaissement	1 253	1 193
Comptes de régularisation	1 137	1 089
Lingots	-	3
Immobilisations corporelles	107	134
Droits d'utilisation à l'actif (1)	110	131
Actifs de contrats de réassurance (Note 5)	4	3
Avantages postérieurs à l'emploi à l'actif (Note 6)	111	66
Endossements et effets acceptés	-	1
Autres comptes	955	1 250
Au 31 décembre	12 684	17 998

(1) La valeur nette comptable du droit d'utilisation se décompose en 421 millions EUR de valeur brute (2024 : 388 millions EUR) et (311) million EUR de dotation aux amortissements et provisions (2024 : (257) millions EUR).

Comptes de régularisation, immobilisations corporelles et autres actifs comprennent 11 980 millions EUR (2024 : 17 165 millions EUR) d'actifs financiers, dont la majorité sont évalués au coût amorti.

Immobilisations corporelles

Les terrains et immeubles sont comptabilisés à leur coût historique ou à leur juste valeur à la date de passage aux IFRS, déduction faite de toute perte pour dépréciation et des amortissements calculés selon les règles suivantes :

- les terrains non bâtis ne sont pas amortis ;
- les frais d'acquisition des immeubles sont passés en charge sur l'exercice au cours duquel ils sont engagés au même titre que les frais d'établissement ; et
- les immeubles font l'objet d'un amortissement linéaire sur leur durée d'utilité, en général de 25 à 75 ans.

L'équipement, le mobilier et les agencements (comprenant l'équipement relatif aux contrats de location dans le cadre desquels HSBC Continental Europe est le bailleur) sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué des dépréciations ; les amortissements sont calculés, pour leur plus grande part, selon le mode linéaire afin d'amortir totalement les actifs sur leur durée d'utilité, soit en général entre 5 et 25 ans. HSBC Continental Europe est propriétaire de certains immeubles à des fins d'investissement pour percevoir des loyers ou en vue d'une appréciation du capital, voire le deux. Les immeubles sont portés au bilan à leur juste valeur, les variations de la juste valeur étant constatées au compte de résultat sur la période comptable à laquelle elles se produisent. La juste valeur est déterminée par des experts professionnels indépendants qui appliquent des techniques de valorisation reconnues. Les immobilisations corporelles sont soumises à une revue de dépréciation si des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable risque de ne pas être recouvrable.

(En millions d'euros.)	Terrains et constructions (1)	Équipements, Mobilier et Agencements	Total
Coût d'acquisition ou juste valeur			
Au 1 ^{er} janvier 2025	63	424	487
Acquisitions	3	16	19
Ajustements de juste valeur	-	-	-
Cessions	-	-5	-5
Transferts	-	-	-
Autres changements	-6	-5	-11

Reclassés comme détenus en vue de la vente	-	-	-
Au 31 décembre 2025	60	430	490
Cumul des amortissements			
Au 1 ^{er} janvier 2025	-24	-329	-353
Dotations aux amortissements et provisions de l'exercice	-1	-35	-36
Cessions	-	5	5
Transferts	-	-	-
Perte pour dépréciation comptabilisée	-	-31	-31
Reprise de dépréciation	2	19	21
Autres changements	6	5	11
Reclassés comme détenus en vue de la vente	-	-	-
Au 31 décembre 2025	-17	-366	-383
Valeur nette comptable au 31 décembre 2025	43	64	107

(1) Cette colonne comprend 8 million EUR de terrains et immeubles loués pour lesquels les droits d'utilisation sont considérés comme suffisants pour constituer un contrôle et pour lesquels la dette de loyer est non significative (2024 : 13 millions EUR). Ils sont donc présentés comme des actifs détenus.

(En millions d'euros.)	Terrains et constructions (1)	Equipements, Mobilier et Agencements	Total
Coût d'acquisition ou juste valeur			
Au 1 ^{er} janvier 2024	792	448	1 240
Acquisitions	3	20	23
Ajustements de juste valeur	-65	-	-65
Cessions	-6	-40	-46
Transferts	-	-	-
Autres changements	-	-	-
Reclassés comme détenus en vue de la vente (2)	-661	-4	-665
Au 31 décembre 2024	63	424	487
Cumul des amortissements			
Au 1 ^{er} janvier 2024	-27	-351	-378
Dotations aux amortissements et provisions de l'exercice	-	-27	-27
Cessions	3	39	42
Transferts	-	-	-
Perte pour dépréciation comptabilisée	-	-4	-4
Reprise de dépréciation	-	10	10
Autres changements	-	-	-
Reclassés comme détenus en vue de la vente (2)	-	4	4
Au 31 décembre 2024	-24	-329	-353
Valeur nette comptable au 31 décembre 2024	39	95	134

(1) Cette colonne comprend 8 million EUR de terrains et immeubles loués pour lesquels les droits d'utilisation sont considérés comme suffisants pour constituer un contrôle et pour lesquels la dette de loyer est non significative (2024 : 13 millions EUR). Ils sont donc présentés comme des actifs détenus.

(2) Correspond au reclassement en actifs détenus en vue de la vente en lien avec HSBC Assurances Vie (France) au quatrième trimestre 2024.

Test de dépréciation

La dépréciation des actifs non financiers, y compris les actifs corporels et les actifs liés au droit d'utilisation, est évaluée conformément à notre politique expliquée à la Note 1.2(b). Elle implique de comparer la valeur nette comptable des unités génératrices de trésorerie (UGT) avec leurs valeurs recouvrables.

En 2025, le test de dépréciation réalisé a entraîné la comptabilisation d'une dépréciation sur actifs corporels de 31 millions EUR et 28 millions EUR de dépréciation sur des actifs liés au droit d'utilisation. Ce montant inclut 18 millions EUR de dépréciation sur des actifs corporels, 23 millions EUR de dépréciation sur des actifs liés au droit d'utilisation en Allemagne à la suite de l'annonce de la cession des activités de conservation de titres et d'administration de fonds et 13 millions de dépréciation sur des actifs corporels, 3 millions EUR de dépréciation sur des actifs liés au droit d'utilisation à Malte après l'annonce de la cession de la participation majoritaire de HSBC Continental Europe dans HSBC Malta.

En outre, à compter du 1^{er} janvier 2025, la structure révisée des segments d'activité de HSBC Continental Europe a entraîné la reprise pour un montant de 21 millions EUR d'une dépréciation d'actifs incorporels précédemment comptabilisée, compensée par un rattrapage d'amortissement de 12 millions EUR et une reprise de dépréciation sur des actifs liés au droit d'utilisation de 26 millions EUR, compensée par un rattrape d'amortissement de 14 millions EUR au sein de l'activité CIB en France, y compris les autres succursales européennes.

23. – Portefeuille de transaction (Passif)

(En millions d'euros.)	2025	2024
Dettes envers les établissements de crédit (1)	1	-
Comptes créditeurs de la clientèle (1)	-	1
Autres dettes représentées par un titre	-	-
Autres dettes – positions nettes vendeuses de titres	18 375	16 479
Total au 31 décembre	18 376	16 480

(1) « Dettes envers les établissements de crédit » et « Comptes créditeurs de la clientèle » comprennent les opérations de mise en pension, les prêts de titres et d'autres montants.

24. – Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur

(En millions d'euros.)	2025	2024
Dettes envers la clientèle et les établissements de crédit	129	58
Engagements vis-à-vis des clients aux termes de contrats financiers	166	168
Dettes représentées par un titre	10 791	9 680
Au 31 décembre	11 086	9 906

Au 31 décembre 2025, la valeur comptable des passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur était inférieure de (130) millions EUR au montant contractuel à l'échéance ((356) millions EUR inférieure au 31 décembre 2024). Au 31 décembre 2025, le montant cumulé des variations de juste valeur attribuables à des modifications du risque de crédit atteignait 32 millions EUR ((72) millions EUR au 31 décembre 2024). En 2025, HSBC Continental Europe a comptabilisé dans les autres éléments du résultat global une variation de valeur de (112) millions EUR pour la partie afférente au risque de crédit ((26) millions EUR en 2024).

25. – Comptes de régularisation et autres passifs

(En millions d'euros.)	2025	2024
Dépôts de garantie et appels de marge	17 406	13 528
Comptes de règlement et comptes de décaissement	1 031	1 247
Comptes de régularisation	1 127	1 137
Dettes de loyer	166	174
Avantages postérieurs à l'emploi (Note 6)	63	75
Endossements et effets acceptés	-	1
Passifs des contrats de réassurance	4	-
Autres passifs	1 424	1 686
Au 31 décembre	21 221	17 848

Au 31 décembre 2025, les comptes de régularisation et autres passifs comprenaient 20 862 millions EUR (au 31 décembre 2024 : 17 052 millions EUR) de passifs financiers, évalués pour l'essentiel au coût amorti.

26. – Provisions

(En millions d'euros.)	Coûts de restructurations (1)	Procédures judiciaires et affaires réglementaires	Fonds de commerce	Autres provisions	Total
Provisions (à l'exclusion des engagements contractuels)					
Au 1 ^{er} janvier 2025	21	7	4	82	114
Dotations aux provisions	292	5	1	19	317
Reprises de provisions utilisées	-27	-2	-1	-16	-46
Reprises de provisions disponibles	-2	-1	-3	-2	-8
Échanges et autres mouvements	-	1	-	-6	-5
Au 31 décembre 2025	284	10	1	77	372
Engagements contractuels (2)					
Au 1 ^{er} janvier 2025					70

Variation nette des provisions sur pertes de crédit attendues et autres mouvements					2
Au 31 décembre 2025					72
Total des provisions					
Au 31 décembre 2024					184
Au 31 décembre 2025					444

(1) Comprend une provision de restructuration de 292 millions EUR (principalement en France, pour 155 millions EUR, et en Allemagne, pour 113 millions EUR). De plus amples informations concernant la provision peuvent être consultées dans la section intitulée « Événements significatifs de l'année » à la Note 1 page 212.

(2) Les provisions sur engagements contractuels comprennent les garanties et engagements de prêts hors bilan pour lesquels les pertes de crédit attendues sont calculées en vertu d'IFRS 9. Une analyse plus détaillée du mouvement des pertes de crédit attendues est présentée dans le tableau « Réconciliation des variations de l'encours brut et des provisions pour pertes de crédit, pour les prêts et avances sur la clientèle et les établissements de crédit y compris les engagements de prêts et les garanties financières » au sein de la section « Risque de Crédit ».

(En millions d'euros.)	Coûts de restructurations	Procédures judiciaires et affaires réglementaires	Fonds de commerce	Autres provisions	Total
Provisions (à l'exclusion des engagements contractuels)					
Au 1 ^{er} janvier 2024	78	10	4	95	187
Dotations aux provisions	3	3	1	22	29
Reprises de provisions utilisées	-43	-3	-	-53	-99
Reprises de provisions disponibles	-16	-3	-1	-14	-34
Échanges et autres mouvements	-1	-	-	32	31
Au 31 décembre 2024	21	7	4	82	114
Engagements contractuels (1)					
Au 1 ^{er} janvier 2024					58
Variation nette des provisions sur pertes de crédit attendues et autres mouvements					12
Au 31 décembre 2024					70
Total des provisions					
Au 31 décembre 2023					245
Au 31 décembre 2024					184

(1) Les provisions sur engagements contractuels comprennent les garanties et engagements de prêts hors bilan pour lesquels les pertes de crédit attendues sont calculées en vertu d'IFRS 9. Une analyse plus détaillée du mouvement des pertes de crédit attendues est présentée dans le tableau « Réconciliation des variations de l'encours brut et des provisions pour pertes de crédit, pour les prêts et avances sur la clientèle et les établissements de crédit y compris les engagements de prêts et les garanties financières » au sein de la section « Risque de Crédit ».

Des informations concernant les « Procédures judiciaires et les affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC » sont décrites dans la Note 33.

27. – Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées sont initialement évaluées à leur juste valeur, qui correspond à la contrepartie reçue, nette des coûts de transaction directement imputables encourus. Elles sont ensuite évaluées au coût amorti, l'écart entre le prix net des frais de transaction directement imputables et la valeur de rachat étant amorti sur la durée de vie attendue des dettes en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, à moins qu'elles n'aient été désignées dès l'origine à la juste valeur.

(En millions d'euros.)	2025	2024
Au coût amorti	1 894	1 941
Au 31 décembre	1 894	1 941

(En millions d'euros.)		Valeur comptable	
		2025	2024
Fonds propres de catégorie 2 émis par HSBC Continental Europe et ses filiales			
16 millions EUR	Titres subordonnés à durée indéterminée – Taux variable	-	16
500 millions EUR	Taux variable – échéance 2030	-	500
10 millions EUR	Taux 4,21 % – échéance 2025	-	10
5 millions EUR	Taux 4,21 % – échéance 2025	-	5
10 millions EUR	Taux 5,50 % – échéance 2028	-	10
200 millions EUR	Taux variable – échéance 2034	200	200
400 millions EUR	Taux variable – échéance 2035	399	400
300 millions EUR	Taux variable – échéance 2035	299	300
500 millions EUR	Taux variable – échéance 2036	498	500
500 millions EUR	Taux variable – échéance 2036	498	-
Total au 31 décembre		1 894	1 941

28. – Analyse des actifs et passifs financiers et des engagements hors bilan par maturité

Maturité contractuelle des passifs financiers

Les soldes représentés dans cette note ne correspondent pas directement à ceux du bilan consolidé. En effet, les tableaux intègrent, sur une base non actualisée, tous les flux de trésorerie liés aux paiements du principal et des coupons futurs (sauf pour les passifs de transactions et dérivés non détenus à des fins de couverture).

Les flux de trésorerie non actualisés à payer au titre des passifs dérivés de couverture sont classés en fonction de leur maturité contractuelle. Les passifs de transaction et les dérivés non qualifiés de couverture sont inclus dans la catégorie « à vue » et ne sont pas ventilés selon leur maturité contractuelle.

Les engagements de crédit, garanties financières et autres contrats similaires ne sont généralement pas comptabilisés au bilan. Les flux de trésorerie non actualisés sont classés en fonction de la première date à laquelle ils peuvent être appelés.

Ventilation des flux de trésorerie à payer par maturité

(En millions d'euros.)	Inférieur à 1 mois	Entre 1 et 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 1 et 5 ans	À plus de 5 ans	Total
2025						
Dettes envers les établissements de crédit	12 994	70	398	805	372	14 639
Comptes créditeurs de la clientèle	86 425	5 509	5 141	40	114	97 229
Opérations de mise en pension – hors trading	13 031	1 288	220	-	-	14 539
Portefeuille de transaction (passif)	18 376	-	-	-	-	18 376
Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	553	563	2 446	4 278	3 974	11 814
Instruments dérivés	33 061	-	-	82	35	33 178
Dettes représentées par un titre	2 191	1 485	2 635	7 227	1 300	14 838
Dettes subordonnées	-	-	-	973	1 114	2 087
Autres passifs financiers	19 666	109	331	143	26	20 275
Passifs d'un groupe destiné à être cédé détenus en vue de la vente (1)	10 625	-	-	-	-	10 625
Sous-total	196 922	9 024	11 171	13 548	6 935	237 600
Engagements sur prêts et autres opérations de crédit	126 976	-	-	-	-	126 976
Garanties financières (2)	1 863	-	-	-	-	1 863
Total au 31 décembre 2025	325 761	9 024	11 171	13 548	6 935	366 439
Proportion des flux de trésorerie à payer sur la période (%)	89	2	3	4	2	
2024						
Dettes envers les établissements de crédit	10 284	58	242	979	382	11 945
Comptes créditeurs de la clientèle	89 069	4 502	3 166	378	107	97 222
Opérations de mise en pension – hors trading	11 262	823	303	-	-	12 388
Portefeuille de transaction (passif)	16 480	-	-	-	-	16 480
Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur (3)	346	591	2 278	3 869	3 569	10 653
Instruments dérivés	41 791	-	-	40	26	41 857
Dettes représentées par un titre	878	1 451	4 072	6 253	3 863	16 517
Dettes subordonnées	-	-	522	240	1 422	2 184
Autres passifs financiers	16 220	102	304	136	27	16 789
Passifs d'un groupe destiné à être cédé détenus en vue de la vente (1)	2 037	124	111	-	1 396	3 668
Sous-total	188 367	7 651	10 998	11 895	10 792	229 703
Engagements sur prêts et autres opérations de crédit	110 820	-	-	-	-	110 820
Garanties financières (2)	1 950	-	-	-	-	1 950
Total au 31 décembre 2024	301 137	7 651	10 998	11 895	10 792	342 473
Proportion des flux de trésorerie à payer sur la période (%)	88	2	3	4	3	

(1) Les passifs détenus en vue de la vente en 2025 comprennent un groupe destiné à être cédé dans le cadre de la cession planifiée des activités de conservation en Allemagne. Les passifs détenus en vue de la vente en 2024 comprennent un groupe destiné à être cédé dans le cadre de la cession planifiée des activités d'assurance vie en France et de l'activité de banque privée en Allemagne.

(2) Exclut la garantie d'exécution à laquelle les exigences de dépréciation de la norme IFRS 9 ne sont pas applicables.

(3) À la suite de l'identification d'une erreur de classification des maturités, les chiffres comparatifs au 31 décembre 2024 ont été retraités. Un montant de 1,5 milliard EUR précédemment classé comme « Entre 1 et 5 ans » a été réaffecté comme suit : 901 millions EUR « Entre 3 et 12 mois », 362 millions EUR « À plus de 5 ans », 163 millions EUR « Entre 1 et 3 mois » et 41 millions EUR « Inférieur à 1 mois ».

Analyse des maturités des actifs et passifs financiers

Les tableaux ci-après fournissent une analyse du total des actifs et passifs par maturité contractuelle résiduelle à la date de clôture. Les soldes d'actifs et de passifs sont inclus dans l'analyse des maturités de la manière suivante :

- Les actifs et passifs détenus à des fins de transaction (y compris les dérivés, mais à l'exclusion des opérations de prise en pension, et de mise en pension et des dettes représentées par un titre) sont inclus dans la rubrique « Inférieur à un an », car les soldes des portefeuilles de transaction sont généralement détenus pendant de courtes périodes ;
- Les actifs et passifs financiers sans maturité contractuelle (tels que les titres de participation) sont inclus dans la rubrique « À plus de 1 an ». Les instruments à durée ou échéance non déterminée sont classés en fonction de la

période contractuelle de préavis de la contrepartie. Lorsqu'il n'y a pas de période contractuelle de préavis, les contrats à durée ou échéance indéterminée sont inclus dans la rubrique « À plus de 1 an » ;

- Les instruments financiers inclus dans les actifs et passifs des groupes destinés à être cédés détenus en vue de la vente sont classés selon la maturité contractuelle des instruments sous-jacents et non selon la date de cession ; et
- Les passifs sous contrats d'investissement sont classés selon leur maturité contractuelle. Les instruments à durée ou échéance non déterminée sont inclus dans la rubrique « À plus de 1 an ». Cependant, ces contrats sont soumis à des options de rachat et de transfert par les assurés.

Analyse des maturités des actifs et passifs financiers

(En millions d'euros.)	2025			2024		
	Inférieur à 1 an	À plus de 1 an	Total	Inférieur à 1 an	À plus de 1 an	Total
Actifs financiers						
Caisse, banques centrales et CCP	58 092	-	58 092	48 907	-	48 907
Portefeuille de transaction (actif)	30 733	68	30 801	22 840	13	22 853
Actifs financiers désignés comme étant ou obligatoirement évalués à la juste valeur	660	959	1 619	561	1 002	1 563
Instruments dérivés	40 537	42	40 579	43 162	89	43 251
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5 633	82	5 715	5 460	243	5 703
Prêts et créances sur la clientèle	19 778	23 057	42 835	18 058	33 230	51 288
Opérations de prise en pension – hors trading	28 283	1 025	29 308	25 647	117	25 764
Investissements financiers	6 177	21 826	28 003	3 863	16 877	20 740
Actifs détenus en vue de la vente (1)	303	48	351	3 578	21 168	24 746
Autres actifs financiers	11 467	512	11 979	17 000	349	17 349
Total au 31 décembre	201 663	47 619	249 282	189 076	73 088	262 164
Passifs financiers						
Dettes envers les établissements de crédit	13 443	1 071	14 514	10 564	1 256	11 820
Comptes créditeurs de la clientèle	96 953	154	97 107	96 609	456	97 065
Opérations de mise en pension – hors trading	14 486	-	14 486	12 344	-	12 344
Portefeuille de transaction (passif)	18 376	-	18 376	16 480	-	16 480
Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur (2)	3 526	7 560	11 086	3 061	6 845	9 906
Instruments dérivés	33 061	117	33 178	41 791	66	41 857
Dettes représentées par un titre	6 303	7 826	14 129	6 398	8 859	15 257
Passifs d'un groupe destiné à être cédé détenus en vue de la vente (1)	10 627	4	10 631	2 279	1 398	3 677
Autres passifs financiers	20 520	340	20 860	17 104	315	17 419
Dettes subordonnées	-	1 894	1 894	515	1 426	1 941
Total au 31 décembre	217 295	18 966	236 261	207 145	20 621	227 766

(1) Les passifs détenus en vue de la vente en 2025 comprennent un groupe destiné à être cédé dans le cadre de la cession planifiée des activités de conservation en Allemagne. Les passifs détenus en vue de la vente en 2024 comprennent un groupe destiné à être cédé dans le cadre de la cession planifiée des activités d'assurance vie en France et de l'activité de banque privée en Allemagne.

(2) À la suite de l'identification d'une erreur de classification des maturités, les chiffres comparatifs au 31 décembre 2024 ont été retraités. Un montant de 1,1 milliard EUR précédemment classé comme à payer « À plus d'1 an » a été réaffecté à « Inférieur à 1 an ».

Des informations complémentaires concernant la gestion de la liquidité et du financement de HSBC Continental Europe sont présentées dans le chapitre Facteurs de risques aux pages 168 et suivantes.

29. – Compensation des instruments financiers à l'actif et au passif

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est porté au bilan lorsqu'il existe une obligation juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler sur une base nette, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément (« les critères de compensation »).

Dans le tableau suivant, les « Montants non compensés au bilan » comprennent les opérations dans le cadre desquelles :

- la contrepartie a une exposition de compensation auprès de HSBC Continental Europe et un accord de compensation générale ou une disposition similaire est en place avec un droit de compensation uniquement en cas de défaut, d'insolvabilité ou de faillite, ou les critères de compensation ne sont pas autrement remplis ; et
- dans le cas des instruments dérivés, des prises en pension/mises en pension, des emprunts/prêts de titres et accords similaires, des collatéraux en espèces et autres qu'en espèces ont été reçus/donnés en garantie pour couvrir l'exposition nette en cas de défaut ou d'événements prédéterminés.

L'effet de la surcollatéralisation est exclu.

Les « montants non soumis à des accords-cadres de compensation exécutoires » comprennent les contrats exécutés dans des juridictions où les droits de compensation peuvent ne pas être respectés en vertu des lois locales sur la faillite, et les transactions pour lesquelles un avis juridique attestant de l'applicabilité du droit de compensation n'a peut-être pas été demandé, ou n'a pas pu être obtenu.

Compensation des actifs et passifs financiers

(En millions d'euros.)	Montants soumis aux obligations de compensation						Montants non soumis aux obligations de compensation (3)	Total
	Montants bruts	Montants compensés	Montants nets au bilan	Montants non compensés au bilan		Montant net		
				Instruments financiers dont garanties autres qu'en espèces	Garanties en espèces			
Instruments financiers à l'actif								
Dérivés (Note 16) (1)	53 485	-13 542	39 943	-24 636	-15 047	260	636	40 579
Opérations de pension, emprunts de titres et accords similaires classés comme (2) :	85 357	-55 936	29 421	-29 338	-83	-	186	29 607
– Portefeuille de transaction	113	-	113	-113	-	-	186	299
– Portefeuille hors transaction	85 244	-55 936	29 308	-29 225	-83	-	-	29 308
Au 31 décembre 2025	138 842	-69 478	69 364	-53 974	-15 130	260	822	70 186
Dérivés (Note 16) (1)	55 491	-14 839	40 652	-30 260	-9 785	607	2 599	43 251
Opérations de pension, emprunts de titres et accords similaires classés comme (2) :	62 970	-37 167	25 803	-25 587	-216	-	186	25 989
– Portefeuille de transaction	39	-	39	-39	-	-	186	225
– Portefeuille hors transaction	62 931	-37 167	25 764	-25 548	-216	-	-	25 764
Au 31 décembre 2024	118 461	-52 006	66 455	-55 847	-10 001	607	2 785	69 240
Instruments financiers au passif								
Dérivés (Note 16) (1)	45 687	-13 542	32 145	-24 891	-7 109	145	1 033	33 178
Opérations de pension, prêts de titres et accords similaires classés comme (2) :	70 422	-55 936	14 486	-14 290	-196	-	1	14 487
– Portefeuille de transaction	-	-	-	-	-	-	1	1
– Portefeuille hors transaction	70 422	-55 936	14 486	-14 290	-196	-	-	14 486
Au 31 décembre 2025	116 109	-69 478	46 631	-39 181	-7 305	145	1 034	47 665
Dérivés (Note 16) (1)	55 816	-14 839	40 977	-29 513	-10 408	1 056	880	41 857
Opérations de pension, prêts de titres et accords similaires classés comme (2) :	49 511	-37 167	12 344	-12 166	-178	-	1	12 345
– Portefeuille de transaction	-	-	-	-	-	-	1	1
– Portefeuille hors transaction	49 511	-37 167	12 344	-12 166	-178	-	-	12 344
Au 31 décembre 2024	105 327	-52 006	53 321	-41 679	-10 586	1 056	881	54 202

(1) Au 31 décembre 2025, le montant des appels de marge reçus ayant été compensés sur les actifs dérivés bruts s'élève à 421 millions EUR (2024 : 720 millions EUR).

Le montant des appels de marge payés ayant été compensés sur les passifs dérivés bruts s'élève à 8 192 millions EUR (2024 : 1 592 millions EUR).

(2) Pour le montant des opérations de pension, prêts de titres, emprunts de titres et accords similaires comptabilisés au bilan dans le « Portefeuille de transaction (Actif) » et « Portefeuille de transaction (Passif) », voir le tableau « Sources et emplois des fonds » à la page 169.

(3) Ces expositions continuent d'être garanties par des sûretés financières, mais il se peut que HSBC Continental Europe n'ait pas demandé ou n'ait pas été en mesure d'obtenir un avis juridique attestant du caractère exécutoire du droit de compensation.

30. – Capital social appelé et autres instruments de capitaux propres**Capital social appelé et prime d'émission**

Le capital social de HSBC Continental Europe s'élevait, au 31 décembre 2025, à 1 328 millions EUR divisé en 265 583 192 actions ordinaires d'une valeur nominale de 5 EUR, intégralement libérées.

Actions d'une valeur nominale de 5 EUR de HSBC Continental Europe

	2025		2024	
	Nombre d'actions	(En millions d'euros.)	Nombre d'actions	(En millions d'euros.)
Au 1 ^{er} janvier	265 583 192	1 328	212 466 555	1 062
Actions émises	-	-	53 116 637	266
Au 31 décembre	265 583 192	1 328	265 583 192	1 328

Prime d'émission de HSBC Continental Europe

(En millions d'euros.)	2025	2024
Au 31 décembre	6 747	6 747

Total du capital social appelé et de la prime d'émission

(En millions d'euros.)	2025	2024
Au 31 décembre	8 075	8 075

Autres instruments de capitaux propres**Fonds propres additionnels de catégorie 1**

Instruments de capitaux propres additionnels de catégorie 1 de HSBC Continental Europe émis et comptabilisés dans les capitaux propres

(En millions d'euros.)	Première date de remboursement	2025	2024
200 millions EUR Instruments subordonnés perpétuels Tier 1 additionnels émis en 2017	26/05/2022	200	200
300 millions EUR Instruments subordonnés perpétuels Tier 1 additionnels émis en 2018	28/03/2023	300	300
250 millions EUR Instruments subordonnés perpétuels Tier 1 additionnels émis en 2022	23/03/2027	248	248
250 millions EUR Instruments subordonnés perpétuels Tier 1 additionnels émis en 2024	18/12/2029	247	247
235 millions EUR Instruments subordonnés perpétuels Tier 1 additionnels réinitialisables émis en 2016	01/01/2022	235	235
200 millions EUR Instruments subordonnés perpétuels Tier 1 additionnels réinitialisables émis en 2019 (1)	01/01/2025	-	200
Au 31 décembre		1 230	1 430

(1) À la suite de la décision de la BCE en décembre 2025 autorisant le remboursement de l'instrument subordonné perpétuel Tier 1 additionnel réinitialisable (émis en 2019) d'un montant de 200 millions EUR, l'instrument a été reclassé des capitaux propres aux passifs au 31 décembre 2025. Le remboursement du montant du principal de l'instrument a été finalisé le 2 janvier 2026.

31. – Passifs éventuels, engagements de financement et garanties**Passifs éventuels et engagements de financement**

(En millions d'euros.)	2025	2024
Garanties et autres passifs éventuels (1) :		
– Garanties financières	1 863	1 950
– Garanties d'exécution et autres garanties	18 155	16 899
– Autres passifs éventuels	16	16
Au 31 décembre	20 034	18 865
Engagements de financement donnés (1), (2) :		
– Crédits documentaires et financement d'échanges commerciaux à court terme	743	1 099
– Achats à terme d'actifs et dépôts à terme placés	51 073	35 132
– Autres engagements de financement, lignes de crédit et autres engagements	75 160	74 589
Au 31 décembre	126 976	110 820

(1) HSBC Continental Europe a finalisé la cession de ses activités de banque privée en Allemagne le 3 octobre 2025. Au 31 décembre 2024, les activités de banque privée en Allemagne étaient associées à 0,3 million EUR de garanties et autres passifs éventuels, en plus de 454 millions EUR d'engagements.

(2) Dont 121 407 millions EUR d'engagements au 31 décembre 2025 (2024 : 104 656 millions EUR) auxquels s'appliquent les dispositions de la norme IFRS 9 en matière de dépréciation lorsque HSBC Continental Europe est devenu partie à un engagement irrévocable.

Les montants figurant dans le tableau ci-dessus représentent l'exposition maximale de HSBC Continental Europe dans le cadre d'un grand nombre d'engagements de garantie individuels. Les risques et expositions liés aux garanties sont appréhendés et gérés conformément aux politiques et procédures générales de gestion du risque de crédit de HSBC Continental Europe. Les garanties accordées pour une durée supérieure à un an font l'objet d'une revue annuelle de la Direction du Crédit. Le total des montants notionnels n'est pas représentatif des besoins de liquidité futurs.

Garanties

HSBC Continental Europe consent des garanties et engagements similaires au profit de clients tiers et d'autres entités du Groupe HSBC. Ces garanties sont généralement consenties dans le cadre normal des activités bancaires de HSBC Continental Europe. Les principaux types de garanties consenties et le montant potentiel maximal des décaissements futurs qui pourraient être exigés de HSBC Continental Europe se répartissent comme suit au 31 décembre :

(En millions d'euros.)	2025		2024	
	Au profit de tiers	Au profit d'autres entités du Groupe HSBC	Au profit de tiers	Au profit d'autres entités du Groupe HSBC
Type de garantie				
Garanties financières	1 297	566	1 389	561
Garanties d'exécution et autres garanties	16 599	1 556	15 551	1 348
Total au 31 décembre	17 896	2 122	16 940	1 909

Les garanties financières comprennent notamment les engagements à remplir les obligations de clients ou d'entités du groupe au cas où ces clients ou entités ne les honorerait pas. Les garanties financières comprennent également les lettres de crédit stand-by qui engagent irrévocablement HSBC Continental Europe à effectuer des règlements au profit de tiers au cas où un client n'honorerait pas un engagement.

Les garanties d'exécution comprennent les garanties de bonne exécution, les substituts de crédit direct et les lettres de crédit stand-by liées à des opérations spécifiques qui sont des engagements par lesquels l'obligation d'effectuer le paiement au titre de la garantie dépend de l'issue d'un événement futur non lié à la solvabilité du client. Les autres garanties comprennent les garanties de soumissions et autres garanties liées à des transactions qui sont des engagements par lesquels le garant s'engage à effectuer un règlement en fonction de l'issue d'un événement futur dissocié du profil de crédit du client.

Les montants inscrits dans le tableau ci-dessus correspondent à l'exposition maximale de HSBC Continental Europe dans le cadre d'un grand nombre d'engagements de garantie individuels. Les risques et expositions issus des garanties sont recensés et gérés conformément aux politiques et procédures générales de gestion du risque de crédit mises en place par HSBC Continental Europe.

Les garanties accordées pour une durée supérieure à un an font l'objet d'une revue annuelle de la Direction du Crédit.

HSBC Continental Europe n'a aucun passif ou engagement éventuel lié à des entreprises associées ou sous contrôle conjoint.

La majorité des garanties ci-dessus ont une échéance supérieure à un an et sont soumises aux procédures de révision annuelle des crédits mises en œuvre par HSBC Continental Europe.

Lorsque HSBC Continental Europe octroie une garantie au profit d'un client, il conserve le droit de recouvrer auprès de ce client tout montant versé au titre de cette garantie.

32. – Contrats de location

HSBC Continental Europe loue un large éventail d'actifs à des tiers, notamment des moyens de transport (tels que des avions), des biens immobiliers ou des immobilisations de production générales, dans le cadre de crédits-bails financiers. À la fin du bail, les actifs peuvent être vendus à des tiers, ou loués pour une durée supplémentaire. Les redevances sont calculées de manière à couvrir le coût des actifs retraité de leur valeur résiduelle, tout en dégagant un revenu financier.

(En millions d'euros.)	2025			2024		
	Total paiements futurs minimum	Produits financiers non acquis	Valeur actuelle	Total paiements futurs minimum	Produits financiers non acquis	Valeur actuelle
Créances de location						
– à moins de 1 an	80	-12	68	131	-16	115
– à plus de 1 an et à moins de 5 ans	261	-37	224	366	-54	312
– 1 à 2 ans	76	-12	64	111	-16	95
– 2 à 3 ans	71	-10	61	96	-14	82
– 3 à 4 ans	63	-8	55	90	-12	78
– 4 à 5 ans	51	-7	44	69	-12	57
– à plus de 5 ans	253	-17	236	291	-22	269
Total au 31 décembre	594	-66	528	788	-92	696

33. – Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC

Des entités du Groupe HSBC, dont HSBC Continental Europe, font l'objet d'actions en justice et autres procédures menées par les autorités de régulation, découlant de l'exercice de leurs activités courantes. En dehors des cas décrits ci-dessous et de ceux décrits à la section « Risques juridiques et gestion des litiges » aux pages 175 et 176 du Document d'Enregistrement Universel 2025, HSBC Continental Europe considère qu'aucune de ces affaires ne revêt d'importance majeure. HSBC Continental Europe a procédé, en lien avec ces affaires, à des provisions dans tous les cas où un paiement pourrait être demandé en règlement des obligations découlant d'événements antérieurs et où une estimation fiable du

montant desdites obligations peut être faite. Aucune provision comptabilisée ne constitue une reconnaissance de la part de HSBC Continental Europe d'un quelconque manquement ou d'une responsabilité juridique. Bien que l'issue de ces affaires et actions en justice soit par définition incertaine, la Direction estime que, sur la base des informations disponibles, HSBC Continental Europe a passé des dotations aux provisions appropriées, lorsque nécessaire, au titre des actions en justice à la date du 31 décembre 2025.

Bernard L. Madoff Investment Securities LLC

Diverses sociétés HSBC, qui fournissaient des services de conservation, d'administration et équivalents à un certain nombre de fonds dont les actifs étaient investis dans Bernard L. Madoff Investment Securities LLC (« Madoff Securities ») ont été cités comme défendeurs dans le cadre d'actions en justice liées à la fraude de Madoff Securities. HSBC Institutional Trust Services (Ireland) DAC (« HTIE ») et/ou sa filiale Somers Dublin DAC (« Somers ») sont visés par des demandes conjointement à d'autres sociétés HSBC.

Le 1^{er} août 2018, HSBC Continental Europe a acquis auprès de HSBC Bank plc 100 % des actions de HTIE. Le contrat d'acquisition prévoit qu'HSBC Bank plc indemniserait HSBC Continental Europe et/ou ses filiales au titre de certains passifs liés aux activités de HTIE et/ou de Somers. (HTIE a par la suite fusionné avec HSBC Continental Europe Dublin Branch).

Le trustee de Madoff Securities (le « Trustee ») a engagé des procédures judiciaires aux États-Unis contre diverses sociétés HSBC, y compris Somers, en vue de recouvrer des virements allégués de Madoff Securities aux sociétés HSBC d'un montant de 508 millions USD (plus intérêts). En septembre 2025, le tribunal des faillites du district sud de New York a rejeté certaines demandes (non liées à Somers) pour un montant de 324 millions USD. Le Trustee a interjeté appel. Les autres demandes du Trustee (y compris celles contre Somers) pour un montant de 184 millions USD, sont en instance.

Le Trustee a formé une demande contre diverses sociétés HSBC, y compris HTIE, devant la Haute Cour de justice d'Angleterre et du Pays de Galles (High Court of England and Wales) en vue de recouvrer des virements allégués de Madoff Securities à des sociétés HSBC. La demande n'a pas encore été signifiée et le montant réclamé n'a pas été précisé.

Enquêtes fiscales

Depuis 2023, le Parquet national financier français (« PNF ») enquêtait sur HSBC Continental Europe et la succursale de Paris de HSBC Bank plc, pour une présumée fraude fiscale en relation avec le régime de retenue à la source sur les dividendes appliqués à certaines activités de trading. En janvier 2026, HSBC Bank plc a conclu un accord avec le PNF afin de mettre un terme à l'enquête qui le visait. HSBC Bank plc a versé au total 302 millions EUR et cette affaire est désormais close. L'enquête qui visait HSBC Continental Europe a été close et aucune autre action n'a été engagée.

HSBC Bank plc et la succursale allemande de HSBC Continental Europe continuent de coopérer dans le cadre d'une enquête menée par le ministère public allemand sur de nombreuses institutions financières et leurs employés, en relation avec le régime de retenue à la source sur les dividendes appliqués à certaines activités de trading.

Sur la base des faits actuellement connus, il n'est pas possible à l'heure actuelle pour HSBC de prédire la résolution de cette affaire, notamment leur calendrier ou tout impact éventuel sur HSBC, qui pourrait être significatif.

Autres enquêtes réglementaires, examens et litiges

HSBC Continental Europe et/ou certaines de ses sociétés affiliées font également l'objet d'un certain nombre d'autres enquêtes et examens, de demandes d'informations, d'investigations et de vérifications de la part de diverses autorités fiscales, divers organismes de réglementation, d'autorités chargées de la concurrence et de l'application de la loi, ainsi que des procédures judiciaires, incluant des litiges et autres contentieux en rapport avec diverses questions découlant de leurs activités et opérations.

À l'heure actuelle, HSBC Continental Europe ne s'attend pas à ce que la résolution finale de ces questions ait une incidence significative sur sa situation financière. Toutefois, compte tenu des incertitudes liées aux procédures judiciaires et aux questions réglementaires, aucune garantie ne peut être donnée quant à l'issue finale d'une ou de plusieurs affaires en particulier.

34. – Transactions avec des parties liées

La société mère du Groupe est HSBC Holdings plc, une société constituée au Royaume-Uni. Des exemplaires des états financiers du Groupe peuvent être obtenus à l'adresse suivante :

HSBC Holdings plc
8 Canada Square
Londres
E14 5HQ

Toutes les transactions ont été effectuées dans le cours normal des affaires et selon des modalités sensiblement identiques, y compris en ce qui concerne les taux d'intérêt et la sécurité, comme pour des transactions comparables avec des personnes de même statut ou, le cas échéant, avec d'autres employés. Les transactions ne comportaient pas plus que le risque normal de remboursement ni ne présentaient d'autres caractéristiques défavorables.

Principaux dirigeants

Le tableau ci-dessous présente les transactions relevant de la norme IAS 24 « Informations relatives aux parties liées » entre HSBC Continental Europe et les principaux dirigeants de HSBC Continental Europe ainsi que, d'une part, leurs conjoints et leurs enfants respectifs vivant dans le foyer familial et, d'autre part, les entreprises contrôlées.

Transactions et soldes pendant l'année avec les principaux dirigeants

	2025			2024		
	Nombre de personnes	Solde au 31 décembre (2) (En milliers d'euros.)	Encours les plus élevés pendant l'année (2) (En milliers d'euros.)	Nombre de personnes	Solde au 31 décembre (2) (En milliers d'euros.)	Encours les plus élevés pendant l'année (2) (En milliers d'euros.)
Principaux dirigeants (1)						
Avances et crédits	21	5 097	19 605	20	-	-
Garanties	21			20	-	-
Dépôts	21	4		20	-	480

(1) Incluant les principaux dirigeants, les membres de la famille proche des principaux dirigeants et les entités contrôlées, conjointement ou non, par les principaux dirigeants ou les membres de leur famille proche.

(2) Le solde le plus élevé de l'année et le solde au 31 décembre sont considérés comme les informations les plus significatives montrant les transactions effectuées au cours de l'année.

La rémunération des principaux dirigeants de HSBC Continental Europe au titre de la norme IAS 24 se présente comme suit :

Rémunération des principaux dirigeants

(En milliers d'euros.)	2025	2024
Avantages à court terme	220	213
Avantages postérieurs à l'emploi	184	186
Avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	59	84
Paievements en actions	1 066	923
Au 31 décembre	1 529	1 406

Actions, options et autres titres détenus par les principaux dirigeants

	2025	2024
Nombre d'options détenues sur les actions ordinaires de HSBC Holdings dans le cadre des plans d'actionnariat des employés	-	-
Nombre d'actions ordinaires de HSBC Holdings détenues à titre bénéficiaire et non bénéficiaire	59 768	67 438
Au 31 décembre	59 768	67 438

Le rapport sur la gouvernance d'entreprise inclut également une description détaillée de la rémunération des administrateurs (voir page 35 et suivantes).

Transactions avec d'autres parties liées

Les transactions liées aux coentreprises et aux entreprises liées présentent des montants non significatifs.

Les transactions détaillées ci-après incluent les montants dus ou à recevoir de HSBC Continental Europe et d'autres entités du Groupe HSBC.

Transactions et soldes pendant l'année avec HSBC Bank plc, les filiales de HSBC Bank plc, HSBC Holdings plc et ses filiales (1)

(En millions d'euros.)	Dû à/par HSBC Bank plc (société mère)		Dû aux/par les filiales de HSBC Bank plc		Dû à/par HSBC Holding plc et ses filiales	
	Montant le plus élevé au cours de l'année jusqu'au 31 décembre	Solde au 31 décembre	Montant le plus élevé au cours de l'année jusqu'au 31 décembre	Solde au 31 décembre	Montant le plus élevé au cours de l'année jusqu'au 31 décembre	Solde au 31 décembre
2025						
Actifs						
Portefeuille de transaction (actif)	180	144	-	-	79	26
Instruments dérivés (actifs)	13 257	8 861	6	2	2 728	1 521
Actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	52	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 230	1 087	442	3	1 023	986
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	4	-	497	438
Investissements financiers	-	-	-	-	96	-
Opérations de prise en pension - hors trading	4 851	2 691	-	-	6 807	3 573
Comptes de régularisation (actifs) et autres actifs	5 555	890	117	38	1 515	639
Total des actifs des parties liées au 31 décembre	25 125	13 673	569	43	12 745	7 183
Passifs						
Portefeuille de transaction (passif)	2	-	-	-	51	13
Dettes envers les établissements de crédit	1 491	813	422	284	1 552	752
Comptes créditeurs de la clientèle	-	-	1 012	1 012	463	284
Instruments dérivés (passifs)	13 868	7 899	15	1	2 816	1 467
Montant subordonné dû	1 900	1 894	-	-	-	-
Opérations de mise en pension - hors trading	4 458	3 710	43	-	2 124	856
Provisions, comptes de régularisation, produits constatés d'avance et autres passifs	6 451	2 002	57	18	2 159	580
Total des passifs des parties liées au 31 décembre	28 170	16 318	1 549	1 315	9 165	3 952
Garanties et engagements	12 134	3 291	310	257	2 544	1 796
2024						
Actifs						
Portefeuille de transaction (actif)	117	117	-	-	16	-
Instruments dérivés (actifs)	11 635	11 635	6	6	1 947	1 647
Actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	52	50	-	-	31	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 297	1 230	481	442	1 440	537
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	4	-	549	298
Investissements financiers	-	-	-	-	223	95
Opérations de prise en pension - hors trading	3 654	2 413	-	-	3 984	3 712
Comptes de régularisation (actifs) et autres actifs	7 853	3 039	121	92	1 957	1 515
Total des actifs des parties liées au 31 décembre	24 608	18 484	612	540	10 147	7 804
Passifs						
Portefeuille de transaction (passif)	2	-	-	-	2	1
Dettes envers les établissements de crédit	1 447	652	470	423	2 270	1 322
Comptes créditeurs de la clientèle	-	-	60	59	420	250
Instruments dérivés (passifs)	13 869	13 869	5	1	2 816	2 816
Montant subordonné dû	1 900	1 900	-	-	260	-
Opérations de mise en pension - hors trading	4 578	1 717	19	19	764	165
Provisions, comptes de régularisation, produits constatés d'avance et autres passifs	5 978	691	75	43	1 380	351
Total des passifs des parties liées au 31 décembre	27 774	18 829	629	545	7 912	4 905
Garanties et engagements	4 224	265	243	231	2 559	2 416

Transactions et soldes pendant l'année avec HSBC Bank plc, les filiales de HSBC Bank plc, HSBC Holdings plc et ses filiales

(En millions d'euros.)	2025			2024 (1)		
	Dû à/par HSBC Bank plc (société mère)	Dû aux/par les filiales de HSBC Bank plc	Dû à/par HSBC Holding plc et ses filiales	Dû à/par HSBC Bank plc (société mère)	Dû aux/par les filiales de HSBC Bank plc	Dû à/par HSBC Holding plc et ses filiales
Compte de résultat (activités poursuivies)						
Intérêts et produits assimilés	515	2	93	478	6	135
Intérêts et charges assimilées	531	14	52	555	19	78
Commissions (produits)	133	1	58	105	1	46
Commissions (charges)	104	1	43	100	2	37
Résultat net de cession des investissements financiers	-	-	-	-	-	-
Autres produits d'exploitation	12	2	71	15	2	31
Dividendes reçus	-	-	-	-	-	-
Frais généraux et administratifs	11	2	945	10	1	789

(1) Conformément à la norme IFRS 5, les données comparatives ont été retraitées pour refléter les activités abandonnées liées au portefeuille conservé de prêts immobiliers et d'autres prêts en France.

Les soldes impayés ci-dessus sont survenus dans le cours normal des activités et essentiellement aux mêmes conditions, y compris les taux d'intérêt et la sécurité, que pour des transactions comparables avec des contreparties tierces.

35. – Événements postérieurs à la clôture

Lors de sa séance du 24 février 2026, le Conseil d'Administration a décidé le versement d'un dividende de 5,20 EUR par action (soit une distribution d'environ 1,4 milliard EUR) au titre de l'exercice 2025. Ce dividende, s'il est approuvé par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Mixte, sera payable après déduction de l'acompte sur dividende de 1,06 EUR par action déjà versé aux actionnaires au titre de l'exercice 2025.

Il n'y a pas eu d'autres événements significatifs entre le 31 décembre 2025 et la date d'approbation de ces états financiers par le Conseil d'Administration qui nécessiteraient un ajustement ou une information supplémentaire dans les états financiers.

36. – Liste des sociétés consolidées de HSBC Continental Europe

HSBC Continental Europe classe les investissements dans les entités qu'il contrôle comme des filiales. Les principes de consolidation de HSBC Continental Europe sont décrits dans la Note 1.

Sociétés consolidées	Pays de constitution ou d'enregistrement	Activité principale	Part du capital détenu par HSBC Continental Europe (%) (4)	
			2025	2024
Actions Monde et Emergent (1)	France	Sté financière	0,0	100,0
Actions Monde et Europe (1)	France	Sté financière	0,0	100,0
Beau Soleil Limited Partnership	Hong Kong	Sté financière	85,0	85,0
CCF & Partners Asset Management Limited (5)	Royaume-Uni	Sté financière	100,0	100,0
Charterhouse Administrators (D.T) Limited	Royaume-Uni	Sté d'investissements	100,0	100,0
Charterhouse Management Services Limited	Royaume-Uni	Sté d'investissements	100,0	100,0
DEMPAR 1 (6)	France	Sté financière	0,0	100,0
ERISA Actions Grandes Valeurs (1)	France	Sté financière	0,0	100,0
FCT HAV FI FLR 12-46 (1)	France	Sté financière	0,0	97,0
Flandres Contentieux SA	France	Sté de services	100,0	100,0
Foncière Elysées	France	Sté immobilière	100,0	100,0
HLF	France	Sté commerciale	100,0	100,0
HSBC Actions Europe Part (1)	France	Sté financière	0,0	51,5
HSBC Assurances Vie (France) (7)	France	Sté d'assurance	0,0	100,0
HSBC Bank Malta p.l.c.	Malte	Sté financière	70,0	70,0
HSBC Euro Protect 80 Plus Part C (1)	France	Sté financière	0,0	78,1
HSBC Factoring (France)	France	Sté financière	100,0	100,0
HSBC GB Japan Eq Ind (2)	France	Sté financière	0,0	99,7
HSBC Global Asset Management (Deutschland) GmbH	Allemagne	Sté de gestion	100,0	100,0
HSBC Global Asset Management (France)	France	Sté de gestion	100,0	100,0
HSBC Global Asset Management (Malta) Limited	Malte	Sté de gestion	70,0	70,0
HSBC Global Infrastructure Debt FD Feeder (1)	France	Sté financière	0,0	100,0
HSBC Global Investment Funds Gem Equity (1)	France	Sté financière	0,0	56,5
HSBC Horizon 2034 2036 A 3D (2)	France	Sté financière	0,0	76,7
HSBC Life Assurance (Malta) Limited	Malte	Sté d'assurance	70,0	70,0
HSBC Mix Dynamique FCP3DEC (1)	France	Sté financière	0,0	58,1
HSBC Mul.Ass.St.Fact.S FCP3DEC (1)	France	Sté financière	0,0	100,0
HSBC Operational Services GmbH(8)	Allemagne	Sté de services	0,0	100,0
HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A	Luxembourg	Sté financière	100,0	100,0
HSBC Real Estate Leasing (France)	France	Sté financière	100,0	100,0
HSBC REIM (France)	France	Sté de gestion	100,0	100,0
HSBC Resp Inve Fd-Sri Dynamic Part Ac (1)	France	Sté financière	0,0	72,8
HSBC Resp Inves Funds-Sri Balanced Ac (1)	France	Sté financière	0,0	64,1
HSBC Resp Investment Funds Sri Global Equity (1)	France	Sté financière	0,0	61,8
HSBC Select Dynamic A FCP 2DEC (1)	France	Sté financière	0,0	78,6
HSBC Select Equity A Fcp 4Dec (1)	France	Sté financière	0,0	84,0
HSBC Select Flexible Part A (1)	France	Sté financière	0,0	63,9
HSBC Service Company Germany GmbH	Allemagne	Sté de services	100,0	100,0
HSBC Services (France)	France	Sté financière	100,0	100,0
HSBC Small Cap France (1)	France	Sté financière	0,0	52,7
HSBC Transaction Services GmbH	Allemagne	Sté de services	100,0	100,0
HSBC Trinkaus & Burkhardt (International) S.A.	Luxembourg	Sans activité	100,0	100,0
HSBC Trinkaus & Burkhardt Gesellschaft für Bankbeteiligungen mbH	Allemagne	Sté d'investissements	100,0	100,0
HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH	Allemagne	Sté financière	100,0	100,0
HSBC Trinkaus Family Office GmbH (7)	Allemagne	Sté de services	0,0	100,0
HSBC Trinkaus Real Estate GmbH	Allemagne	Sté immobilière	100,0	100,0
HSBC World Equity Protect 80 (1)	France	Sté financière	0,0	98,9
Internationale Kapitalanlagegesellschaft mit beschränkter Haftung	Allemagne	Sté de services	100,0	100,0
Keyser Ullmann Limited	Royaume-Uni	Sté d'investissements	100,0	100,0
OPCVM8 – Erisa Diversifié N2 FCP (1)	France	Sté financière	0,0	100,0
OPCVM9 – Erisa Opportunités FCP (1)	France	Sté financière	0,0	100,0
SAF Baiyun	France	Sté financière	100,0	100,0

SAF Guangzhou	France	Sté financière	100,0	100,0
SAPC Ufipro Recouvrement	France	Sté de services	99,9	99,9
SCI HSBC Assurances Immo (7)	France	Sté immobilière	0,0	100,0
SFM	France	Sté commerciale	100,0	100,0
SNC les Oliviers d'Antibes	France	Sté financière	60,0	60,0
Société Française et Suisse	France	Sté d'investissements	100,0	100,0
Somers Dublin DAC	Irlande	Sté de services	100,0	100,0
Trinkaus Europa Immobilien-Fonds Nr. 3 Objekt Utrecht Verwaltungs-GmbH	Allemagne	Sté immobilière	100,0	100,0
Trinkaus Immobilien-Fonds Geschäftsführungs-GmbH	Allemagne	Sté immobilière	100,0	100,0
Trinkaus Immobilien-Fonds Verwaltungs-GmbH	Allemagne	Sté immobilière	100,0	100,0
Trinkaus Private Equity Management GmbH	Allemagne	Sté de gestion	100,0	100,0
Trinkaus Private Equity Verwaltungs GmbH	Allemagne	Sté de gestion	100,0	100,0
Valeurs Mobilières Elysées	France	Sté d'investissements	100,0	100,0

(1) Exclu de la consolidation.

(2) Liquidation.

(3) La participation dans l'entité est dépréciée à zéro depuis des années.

(4) Les pourcentages relatifs à la part du capital détenu par HSBC Continental Europe dans les sociétés consolidées correspondent aux pourcentages des droits de vote détenus.

(5) En cours de liquidation.

(6) Dissolution sans liquidation.

(7) Vente.

(8) Fusion.

Mise en équivalence	Pays de constitution ou d'enregistrement	Activité principale	Part du capital détenu par HSBC Continental Europe (%) (4)	
			2025	2024
Trinkaus Europa Immobilien-Fonds Nr. 7 Frankfurt Mertonviertel KG (3)	Allemagne	Sté immobilière	41,0	41,0

(3) La participation dans l'entité est dépréciée à zéro depuis des années.

(4) Les pourcentages relatifs à la part du capital détenu par HSBC Continental Europe dans les sociétés consolidées correspondent aux pourcentages des droits de vote détenus.

Entités non consolidées	Pays de constitution ou d'enregistrement	Motif de non-consolidation	Part du capital détenu par HSBC Continental Europe (%) (4)	
			2025	2024
CCF Finance Moyen Orient SAL	Liban	En cours de liquidation depuis 2002	99,9	99,9
CCF Holding Liban SAL	Liban	En cours de liquidation depuis 2002	75,0	75,0
FL FINANZ LEASING GmbH	Allemagne	En cours de liquidation	25,0	25,0
HSBC Private Markets Management SARL	Luxembourg	Cette entité ne répond pas à la définition de filiale selon les normes comptables IFRS	100,0	100,0
Select INKA	France	Non consolidé en application d'IFRS 10	100,0	100,0
Sopingest	France	Non consolidé, HSBC ayant perdu son contrôle	100,0	100,0
SNCB/M6 2007 A	France	Non consolidé en application d'IFRS 10	100,0	100,0
SNCB/M6 2007 B	France	Non consolidé en application d'IFRS 10	100,0	100,0
SNCB/M6 2008 A	France	Non consolidé en application d'IFRS 10	100,0	100,0

(4) Les pourcentages relatifs à la part du capital détenu par HSBC Continental Europe dans les sociétés consolidées correspondent aux pourcentages des droits de vote détenus.

Partenariats

Au 31 décembre 2025, la contribution de HSBC Middle East Leasing Partnership dans le total des actifs consolidés de HSBC Continental Europe était de 73 millions EUR (2024 : 89 millions EUR) et de 4 millions EUR (2024 : 9 millions EUR) dans le résultat net consolidé.

VII. – Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société HSBC Continental Europe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Dépréciation des prêts et créances à la clientèle des sociétés non financières

Risque identifié

Au 31 décembre 2025, le montant brut des prêts à la clientèle de sociétés non financières s'élève à 30 346 millions EUR. Les dépréciations associées s'élèvent à 516 millions EUR.

La détermination des pertes de crédit attendues requiert l'exercice du jugement de la direction.

La direction recourt, pour évaluer les pertes de crédit attendues, à des modèles et à des hypothèses, notamment en ce qui concerne :

- la détermination des scénarios économiques prospectifs et de leurs probabilités d'occurrence,
- la classification des encours de prêts (stages 1, 2 et 3) qui est notamment basée sur les notes de crédit emprunteurs (CRR),
- l'estimation des paramètres de risques, et
- l'appréciation du caractère recouvrable de ces encours.

Nous avons considéré que les dépréciations relatives à la clientèle de sociétés non financières constituaient un point clé de l'audit dans la mesure où elles représentent une zone de jugement significative pour l'établissement des comptes, en particulier dans le contexte économique et géopolitique actuel.

Notre réponse

En réponse à ce risque, nous avons testé les contrôles, jugés clés pour notre audit, de manière à apprécier la pertinence des dépréciations estimées.

Ainsi nos tests ont porté sur la conception et l'efficacité des contrôles relatifs à l'évaluation de ces dépréciations, dont notamment le processus de notation des contreparties, à la classification des encours (stages 1, 2 et 3) et à l'approbation des dépréciations comptabilisées.

Avec l'aide de nos experts en risque de crédit, nous avons évalué le caractère approprié des modèles, des hypothèses et des scénarios macro-économiques utilisés pour l'évaluation des pertes de crédit attendues.

Nous avons également testé sur la base d'un échantillon de prêts sélectionnés en fonction du niveau de risque, l'adéquation des méthodologies et des politiques de provisionnement.

Sur la base de cet échantillon, nous avons évalué de manière indépendante le niveau des provisions comptabilisées.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations relatives aux dépréciations sur les prêts et créances à la clientèle.

Se référer aux notes 1.2.j et 11 de l'annexe aux comptes consolidés ainsi qu'à la section « Ventilation des actifs financiers par qualité de crédit » du rapport de gestion.

Reconnaissance des impôts différés actifs liés aux pertes fiscales reportables**Risque identifié**

Les impôts différés actifs reconnus au titre du groupe d'intégration fiscale français s'élèvent à 712 millions EUR dans les comptes consolidés de HSBC Continental Europe au 31 décembre 2025, dont 601 millions EUR d'impôts différés actifs sur pertes fiscales reportables.

La valorisation ainsi que le caractère recouvrable des impôts différés actifs résultant de ces pertes reportables dépendent principalement :

- du résultat taxable que le Groupe prévoit de générer dans le futur en France ;
- de la législation fiscale française applicable à la reconnaissance et à l'utilisation des impôts différés actifs provenant des pertes fiscales reportables de vos activités en France.

La valorisation et l'utilisation future des impôts différés actifs sur déficits reportables reposent sur des jugements importants de la part de la direction. Ces jugements portent principalement sur les projections de résultats fiscaux, la durée des pertes fiscales ainsi que les stratégies de planification fiscale disponibles et réalisables.

Par conséquent, compte tenu du montant significatif d'impôts différés actifs au 31 décembre 2025 et des estimations et jugements exercés par la direction pour la reconnaissance de ces impôts différés sur déficits reportables, nous avons considéré que ces derniers constituaient un point clé de l'audit.

Notre réponse

En réponse à ce risque, nous avons mené les diligences suivantes :

- tester les contrôles en place au titre du calcul et de la comptabilisation des impôts différés actifs sur pertes fiscales reportables ;
- réaliser, avec l'aide de nos fiscalistes, une revue critique des hypothèses utilisées par la direction pour estimer la valeur recouvrable des impôts différés actifs estimée sur les déficits reportables à la clôture de l'exercice. Nos travaux ont notamment consisté à :
 - tester les données clés utilisées dans l'estimation des impôts différés liés aux pertes reportables, y compris les prévisions de trésorerie des plans approuvés par le Conseil d'Administration ;
 - apprécier les estimations faites par la direction des projections de résultats fiscaux en examinant les différences temporelles et permanentes des années précédentes et prises en compte dans les projections futures ;
 - évaluer la pertinence des analyses de sensibilité réalisées par votre Groupe pour estimer les impôts différés activés sur pertes reportables.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations communiquées dans les annexes aux comptes consolidés.

Se référer aux notes 1.2.m et 8 de l'annexes aux comptes consolidés.

Comptabilisation des opérations de cession et des provisions pour restructuration**Risque identifié**

Dans le cadre de son plan de transformation visant à se recentrer sur les clients institutionnels et les grandes entreprises, HSBC Continental Europe a engagé la cession de certains portefeuilles et activités non stratégiques. Par ailleurs, dans le cadre de cette réorientation stratégique, le groupe a lancé en 2025 des plans de restructuration de ses effectifs, principalement en France et en Allemagne.

Au 31 décembre 2025, les actifs et les passifs détenus en vue de la vente se sont respectivement élevés à 377 millions EUR et 10 648 millions EUR. Le résultat global au titre des activités abandonnées s'est élevé à une perte de 1 277 millions EUR au titre de l'exercice 2025.

Ces opérations requièrent l'exercice de jugement de la direction, notamment en ce qui concerne la qualification et l'évaluation des actifs et passifs comme détenus en vue de la vente et la présentation des activités abandonnées conformément à la norme IFRS 5.

Au 31 décembre 2025, les provisions pour restructuration s'élèvent à 292 millions EUR.

L'évaluation de ces provisions repose sur des hypothèses et des jugements importants de la direction, notamment en ce qui concerne l'estimation des indemnités de départ, la probabilité de départ et l'évaluation des autres coûts directement attribuables à la restructuration.

Compte tenu de la complexité des transactions de cession, des plans de restructuration et du niveau de jugement exercé pour en évaluer les conséquences sur les états financiers consolidés au 31 décembre 2025, nous avons considéré ces opérations comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

S'agissant des opérations de cession, nos diligences ont principalement consisté à :

- apprécier le caractère approprié des principaux jugements retenus par la direction pour conclure au caractère hautement probable des transactions envisagées, en tenant compte des actions restant à accomplir pour finaliser ces opérations ;
- tester l'exhaustivité et l'exactitude des actifs et passifs classés comme détenus en vue de la vente ainsi que du résultat (gain ou perte) comptabilisé.

En ce qui concerne les provisions de restructuration, nous avons réalisé, avec l'aide de nos experts, les diligences d'audit suivantes :

- évaluer le caractère raisonnable des méthodologies et hypothèses retenues pour estimer les provisions comptabilisées, notamment au regard des législations sociales spécifiques en vigueur en France et en Allemagne et des accords négociés ;
- apprécier le respect des critères de comptabilisation des provisions de restructuration ;
- tester sur base d'échantillons les données utilisées dans le calcul des provisions.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes annexes aux états financiers consolidés relatives aux opérations de cession et aux provisions de restructuration.

Se référer aux notes 1.3, 2 et 26 de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen. Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société HSBC Continental Europe par votre Assemblée Générale du 23 avril 2015 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 10 mai 2007 pour le cabinet BDO Paris.

Au 31 décembre 2025, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 11^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet BDO Paris dans la 19^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 25 février 2026

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Amel Hardy-Ben Bdira

BDO Paris

Vincent Génibrel

C. – Rapport de gestion

Les rapports de gestion consolidé et social peuvent être obtenu sur simple demande à l'adresse du siège social de la société : HSBC Continental Europe : 103 Avenue des Champs Elysées – 75008 Paris.